



République du Sénégal
Un peuple – Un but – Une foi

**Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement Rural et
de la Souveraineté Alimentaire**

Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime

Ministère de l'Élevage et des Productions Animales



STRATEGIE NATIONALE DE SOVERAINETE ALIMENTAIRE (2024 – 2028)

Janvier 2023

PLAN DU DOCUMENT DE LA STRATEGIE DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE DU SENEGAL

TABLE DES MATIERES

Liste des figures.....	3
Liste des tableaux.....	3
ACRONYMES.....	4
RESUME EXECUTIF	6
1. CONTEXTE ET ENJEUX.....	10
2. ANALYSE DE LA SITUATION	11
2.1. Agriculture.....	11
2.1.1. Productions céréalières.....	11
2.1.2. Cultures de rente et de diversification.....	13
2.1.3. Cultures horticoles.....	13
2.2. Elevage.....	15
2.2.1. Production de viande et d'abats.....	16
2.2.2. Viande blanche.....	17
2.2.3. Œufs.....	18
2.2.4. Lait.....	18
2.2.5. Cultures fourragères.....	19
2.2.6. Equidés.....	19
2.3. Pêche.....	20
2.4. Secteurs connexes.....	24
3 CADRE STRATEGIQUE.....	28
3.1 Vision de la stratégie.....	28
3.2 But de la stratégie.....	28
3.3 Principes généraux.....	29
3.1.1. Multisectorialité et secteurs connexes.....	29
3.1.2. Approche « One Health ».....	29
3.1.3. Inclusivité.....	30
3.1.4. Complémentarité et harmonisation des interventions.....	30
3.1.5. Actions dans la continuité des programmes entrepris.....	30
3.1.6. Bonne gouvernance et devoir de rendre compte.....	31
3.1.7. Transparence.....	31
3.1.8. Equité et genre.....	31
4 ORIENTATIONS DE LA STRATEGIE.....	33
4.1. Orientation stratégique 1 : Augmenter durablement la disponibilité d'aliments en quantité et en qualité suffisantes.....	33
4.2. Orientation stratégique 2 : Promouvoir l'accessibilité physique et économique d'une alimentation diversifiée et nutritive aux populations.....	34
4.3. Orientation stratégique 3 : Renforcer le financement, les services de Recherche & Développement et de Conseil.....	34

4.4.	Orientation stratégique 4 : Renforcement du cadre institutionnel.....	35
4.5.	Principales filières retenues.....	38
4.6.	La démarche de la stratégie et les objectifs de production.....	39
5.	PROGRAMME PRIORITAIRE QUINQUENNAL (2024-2028).....	48
6.	CADRE DE RESULTATS.....	68
7.	INVESTISSEMENTS PRE-REQUIS.....	85
8.	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE.....	91
8.1.	Stratégie d'amélioration et de sécurisation de la base productive.....	91
8.2.	Stratégie d'augmentation de la productivité et de la production, et de valorisation des produits agricoles.....	95
8.2.1.	Mise en place des agropoles.....	95
8.2.2.	Renforcement de la diversification agricole de façon inclusive.....	96
8.2.3.	Intensification des productions agricoles.....	96
8.2.4.	Valorisation des produits agricoles.....	100
8.2.5.	Résilience face aux changements climatiques.....	103
8.2.6.	Réduction des pertes de productions agricoles.....	104
8.3.	Stratégie de renforcement des services agricoles.....	105
8.3.1.	Promotion du financement agricole durable et développement rural.....	105
8.3.2.	Développement de la Recherche agricole.....	105
8.3.3.	Développement du conseil agricole et rural.....	106
8.3.4.	Développement de la formation agricole et rurale.....	107
8.4.	Stratégie d'amélioration de la gouvernance du secteur primaire.....	107
8.4.1.	Coordination administrative.....	107
8.4.2.	Renforcement du pilotage stratégique.....	108
8.4.3.	Dispositif du système de suivi-évaluation.....	109
8.4.4.	Mesures d'accompagnement prioritaires pour la Souveraineté alimentaire.....	109
9.	PILOTAGE, COORDINATION ET SUIVI-EVALUATION.....	111
9.1.	Cadre de pilotage et suivi-évaluation.....	111
9.2.	Communication.....	112
9.3.	Modalités financières.....	112
10.	RISQUES LIES A L'EXECUTION DE LA STRATEGIE.....	113
11.	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	116
12.	ANNEXES.....	118

Liste des figures

Figure 1 : Comparaison de la production céréalière (T)	11
Figure 2 : Evolution des superficies (ha) des cultures céréalières de ces cinq dernières années	12
Figure 3 : Répartition par type de viande rouge en 2021	16
Figure 4 : Répartition par type de viande, en 2021	17
Figure 5 : Répartition de la production de lait selon les systèmes d'élevage en 2021	18
Figure 6 : Evolution de la production et de l'exploitation des stocks	22
Figure 7 : Evolution du nombre de fermes aquacoles de 2012 à 2022.....	24
Figure 8 : Evolution de la production (T) aquacole nationale, de 2012 à 2022	24
Figure 9 : Evolution de la production (T), des besoins et du taux de couverture des besoins nationaux en riz blanc	40
Figure 10 : Evolution de la production (T), des besoins et du taux de couverture des besoins nationaux en maïs.....	41
Figure 11 : Evolution de la production (T), des besoins et du taux de couverture des besoins nationaux en Blé.....	42

Liste des tableaux

Tableau 1 : Etat d'exploitation des ressources halieutiques	21
Tableau 2 : Récapitulatif des orientations, axes stratégiques et programmes	36
Tableau 3 : Niveaux de production et de couverture des besoins des principaux produits céréalières... ..	38
Tableau 4 : Projections pour la Filière Riz.....	40
Tableau 5 : Projections pour la Filière Maïs	41
Tableau 6 : Projections pour la Filière Blé.....	42
Tableau 7 : Projections pour la Filière Mil.....	43
Tableau 8 : Projections pour la Filière Sorgho	43
Tableau 9 : Projections pour la Filière Fonio	43
Tableau 10 : Projections pour les Filières horticoles.....	44
Tableau 11 : Projections pour la Filière Arachide.....	45
Tableau 12 : Projections pour la Filière Niébé	45
Tableau 13 : Projections pour la Filière Huile végétale	45
Tableau 14 : Projections pour les produits de l'élevage.....	46
Tableau 15 : Projections pour les produits de la pêche et de l'aquaculture.....	47
Tableau 16 : Classification du budget du secteur agricole entre investissements et exploitations.....	85
Tableau 17 : Classification du budget du secteur de l'élevage entre investissements et exploitations .	87
Tableau 18 : Classification du budget du secteur des pêches entre investissements et exploitations ...	88
Tableau 19 : Répartition du budget par secteur.....	89
Tableau 20 : Répartition du budget par orientations et axes stratégiques	90
Tableau 21 : Les risques et contraintes et les mesures de mitigation.....	114

ACRONYMES

3PRD	Projet de Promotion du Partenariat Rizicole dans le Delta du Fleuve Sénégal
ANA	Agence Nationale de l'Aquaculture
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANSD	Agence Nationale de Statistique et de la Démographie
APD	Aide Publique au Développement
BARVAFOR	Bassin de Rétention et Valorisation des Forages Ruraux
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
CDI	Charte du Domaine Irrigué
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGERV	Centre de Gestion et d'Economie Rurale de la Vallée
CNAAS	Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
CNCFTI	Comité National de Concertation sur la Filière Tomate Industrielle
CRODT	Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DER/FJ	Délégation Générale à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes
DCI	Direction du Commerce Intérieur
DCSC	Division de la Consommation et de la Sécurité des Consommateurs
DPC	Direction de la Pêche Continentale
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPM	Direction des Pêches Maritimes
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
FADSR	Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEPROMAS	Fédération des Producteurs de Maïs du Saloum
FNDASP	Fond National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
FONSTAB	Fonds d'Appui à la Stabulation
IDE	Investissement Direct Etranger
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
LONASE	Loterie Nationale Sénégalaise
MAERSA	Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement Rural et de la Souveraineté Alimentaire
MEPA	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime
NERICA	New Rice for Africa
ODD	Objectifs de Développement Durable
OLAC	Office des Lacs et Cours d'Eau
OS	Orientation Stratégique
PAP 2A	Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accélééré
PARIIS	Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
PASAD	Programme Agricole de Souveraineté Alimentaire Durable
PDDAA	Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture en Afrique
PDIDAS	Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal

PIB	Produit Intérieur Brut
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition
POAS	Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PREFERLO	Projet de Renforcement de la Résilience des Ecosystèmes du Ferlo
PRESAO	Prévisions Saisonnières en Afrique de l'Ouest
PROVALE CV	Projet de Valorisation des Eaux pour le Développement des chaînes de valeur
PSE	Plan Sénégal Emergent
SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
SAP	Systèmes d'Alerte Précoce
SAS	Stratégie de Souveraineté Alimentaire du Sénégal
SECNSA	Secrétariat Exécutif Conseil National de Sécurité Alimentaire
SNCASP	Système National de Conseil Agro-Sylvo-Pastoral
SNRASP	Système National de Recherches Agro-Sylvo-Pastorales
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal
SNEEG	Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre
UBT	Unité de Bétail Tropical
UE	Union Européenne
VFS	Vallée du Fleuve Sénégal

RESUME EXECUTIF

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), en 2022, l'insécurité alimentaire et la faim ont été exacerbées par la conjonction des chocs économiques et climatiques, la pandémie de la COVID -19 et les effets collatéraux des conflits et de la guerre Russo-Ukrainienne. Au Sénégal, les impacts ont été surtout ressentis au niveau du marché des céréales et de l'approvisionnement en produits pharmaceutiques. Ainsi, le Président de la République, M. Macky SALL, a fait de la souveraineté alimentaire une sur priorité, et demandé au Ministre en charge de l'agriculture d'élaborer, sous la supervision du Premier Ministre, et en relation avec les autres ministères du secteur primaire, une Stratégie de Souveraineté Alimentaire du Sénégal (SAS) consensuelle, pragmatique et durable. La vision de cette stratégie est de promouvoir « Un secteur primaire, moteur de la relance économique et sociale durable, afin d'atteindre notre souveraineté alimentaire dans les meilleurs délais ». L'objectif de la stratégie est d'assurer aux populations sénégalaises une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable, de développer une meilleure résilience face aux divers aléas et d'impulser un développement économique et social, à l'horizon 2035.

Au cours des dernières années, la production céréalière a enregistré, sur la période 2010-2022, une croissance de 144% passant de 1 502 517 tonnes en 2010, à 3 663 690 tonnes en 2022. Aussi, comparé à la moyenne des cinq dernières années, la production céréalière a augmenté de 23%, en 2022. La production de riz paddy est en augmentation de 17%, celle du mil de 25%, celle du maïs 35%. Les productions de sorgho et de fonio ont également progressé. Malgré les efforts consentis par l'Etat, les productions ont partiellement couvert nos besoins céréaliers et la compétitivité de l'arachide, notre principale culture de rente, se heurte à l'aflatoxine et à la non-traçabilité des semences certifiées.

Pour l'horticulture, malgré une production excédentaire, les besoins nationaux en oignon et pomme de terre ne sont couverts que pendant 7 à 9 mois, par insuffisance d'infrastructures de stockage et de conservation. La production de tomate industrielle a baissé de 15,8% en 2022. La filière peine à obtenir des rendements optimums pour couvrir nos besoins en double concentré du fait de la bactériose qui détruit 40% à 80% de la production, des difficultés d'accès aux intrants et de facteurs bioclimatiques. Les exportations de mangue, maïs doux, tomate cerise et melon ont connu une nette progression, malgré les risques phytosanitaires.

La production locale de viande rouge et d'abats a progressé de 57% entre 2012 et 2021. Cependant, les cours mondiaux des denrées alimentaires ont connu, en 2022, des niveaux records

pour le maïs, le soja et le blé, notamment. Il s'en est suivi un renchérissement des prix des provendes et par conséquent, ceux des aliments d'origine animale. Malgré la cherté des provendes, la dégradation et la raréfaction des pâturages, la production fourragère reste timide. Le vol de bétail et les conflits agriculteurs-éleveurs constituent une contrainte supplémentaire de cette activité. Par ailleurs, les besoins en moutons de Tabaski sont couverts à hauteur de 83%.

Le secteur des pêches doit son importance à sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création d'emplois et aux recettes d'exportation. Toutefois, ce secteur est confronté à une surexploitation des ressources, amenant les acteurs de la pêche artisanale à fréquenter des zones hors juridiction Sénégalaise où ils subissent diverses exactions. En outre, il a été constaté une pratique de pêche frauduleuse avec de gros navires occasionnant des dégâts importants sur les pirogues et une hausse inconsidérée des exportations de petits pélagiques.

Pour matérialiser la vision globale de la stratégie, la combinaison des objectifs spécifiques retenus dans les différentes Lettres de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture, de l'Élevage et des Pêches a permis de définir quatre orientations stratégiques (OS) :

- Augmenter durablement la disponibilité d'aliments en quantité et en qualité suffisantes ;
- Promouvoir l'accessibilité physique et économique d'une alimentation diversifiée et nutritive ;
- Renforcer le financement, les services de Recherche & Développement et de Conseil ;
- Renforcer le cadre institutionnel.

La démarche de cette stratégie de souveraineté alimentaire consiste à accélérer la réduction des importations et assurer une autosuffisance sur les principaux produits alimentaires. Les principales filières ciblées sont le riz, le blé et le maïs pour les produits céréaliers ; l'oignon, la pomme de terre et la carotte pour les produits horticoles ; la viande, le lait et les œufs au niveau des produits d'élevage ; les petits pélagiques et les espèces nobles de poissons, concernant les produits des pêches et de l'aquaculture.

Au terme du plan quinquennal, le Sénégal devrait atteindre les résultats suivants :

- Une autosuffisance pour les principaux produits importés :
 - Riz : couverture totale ;
 - Maïs : couverture totale à partir de 2025 ;
 - Oignon, pomme de terre, carotte : effectivité de la couverture totale à partir de 2025.
- Blé : couverture à 42% ;
- Huile végétale : taux de couverture de 32% ;

- Une hausse des exportations des produits céréaliers transformés et horticoles ;
- La consommation de viande par habitant passe de 18 kg à 24 kg ;
- La consommation de lait par habitant passe de 35 litres dont 30% de lait local à 44 litres dont 80% de lait local ;
- La consommation d'œufs de consommation par habitant passe de 75 œufs à 128 œufs ;
- Le taux de couverture du disponible en viande par la production locale passe de 95% à 98% ;
- Le taux de couverture de la demande en moutons de Tabaski de production locale passe de 83% à 100% ;
- 90% de la population des zones intérieures ont accès aux produits halieutiques de qualité ;
- Le niveau de consommation de poisson par habitant qui se situe à 29 kg est maintenu.

Pour y arriver et atteindre notre souveraineté alimentaire, les principaux leviers visés se présentent comme suit :

- Une sécurisation de la base productive en faisant de la maîtrise de l'eau une priorité, avec de nouveaux aménagements de près de 160 000 ha ;
- Une mécanisation plus soutenue des exploitations agricoles ;
- Une disponibilité en semences certifiées ;
- Un accompagnement des producteurs ;
- La valorisation des races locales bien adaptées ;
- Le renforcement de la santé animale et de l'alimentation ;
- Le développement des infrastructures de production, de valorisation et de commercialisation ;
- La restauration des ressources halieutiques et des habitats ;
- Une exploitation rationnelle des ressources halieutiques ;
- Le développement de l'aquaculture
- L'amélioration de l'hygiène et de la santé au niveau des systèmes de production aquacoles.

Le coût global de la stratégie est estimé à **5 000** milliards de FRANCS CFA, réparti comme suit :

- Agriculture : **3 930 milliards** de FRANCS CFA
- Elevage : **300 milliards** de FRANCS CFA
- Pêches : **540 milliards** de FRANCS CFA
- Divers et imprévus : **230 milliards** de FRANCS CFA

Le financement sera assuré par l'Etat et ses partenaires, d'une part, et les producteurs (individuels, coopératives et privés), d'autre part.

1. CONTEXTE ET ENJEUX

Les difficultés des systèmes alimentaires se sont aggravées du fait de plusieurs facteurs, la crise sanitaire notamment, les conflits, les phénomènes climatiques extrêmes et les chocs économiques. L'insécurité alimentaire et la faim ont été exacerbées dans le monde, du fait de l'effet conjugué de la pandémie de la COVID-19 et des perturbations créées par la guerre en Ukraine (FAO, 2022). Chaque jour, le monde s'éloigne de son objectif d'éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes, d'ici 2030 (ODD 2). C'est particulièrement le cas du continent africain qui s'est engagé à travers la déclaration de Malabo de 2014 « d'éradiquer la faim d'ici 2025 ».

L'Afrique subsaharienne où les ménages consacrent en moyenne, 40% des dépenses à l'alimentation contre 17% dans les économies avancées, continue d'importer des quantités importantes de produits alimentaires, en dépit d'un grand potentiel hydroagricole et d'immenses terres fertiles. La dépendance est en train de s'aggraver face aux perturbations des systèmes alimentaires, aux mutations des modes d'approvisionnement, de production et de distribution des produits à l'échelle mondiale. Cette situation découle des conséquences de certaines réalités géopolitiques et éco climatiques néfastes. Le changement climatique, notamment, contribue à la dégradation des terres de culture, à l'appauvrissement des pâturages naturels et à la raréfaction des ressources halieutiques. Il s'en suit une accélération de la dégradation de l'environnement. En conséquence, l'insuffisance et le caractère instable des revenus tirés des activités agricoles, lesquelles emploient la majorité des actifs, font que la pauvreté est foncièrement rurale.

Toutefois, il existe une réelle volonté politique de remédier à cette situation. En effet, l'agenda 2063 de l'Union Africaine fait du développement de l'agriculture familiale rurale et de l'agrobusiness l'une de ses priorités.

Ainsi, pour atténuer les effets négatifs des crises, relancer les activités socio-économiques et remettre le pays sur la trajectoire de l'émergence, le Gouvernement du Sénégal a élaboré et adopté le Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré (PAP 2A). Ce plan fait de l'Agriculture, l'Elevage et la Pêche, des secteurs moteurs de la relance économique et sociale, afin d'atteindre la souveraineté alimentaire dans les meilleurs délais. A ce titre, les ministères en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et des Pêches ont élaboré leurs Lettres de Politique Sectorielle de Développement.

Dans cette perspective, sur instruction du Président de la République, M. Macky SALL, le Ministère de l'Agriculture, de l'Equipement Rural et de la Souveraineté Alimentaire (MAERSA) et les autres ministères du secteur primaire élaborent une stratégie de Souveraineté Alimentaire consensuelle, pragmatique et durable, objet du présent document.

2. ANALYSE DE LA SITUATION

2.1. Agriculture

L'agriculture joue un rôle important dans la lutte contre la malnutrition, à travers la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels des personnes et dans la régulation des équilibres macro-économiques et sociaux. En effet, elle a contribué à hauteur de 9,85% au PIB national et de 66,41% au PIB du secteur primaire, en 2021. Elle emploie une part importante de la population¹.

2.1.1. Productions céréalières

La production céréalière a enregistré, sur la période 2010-2022, une croissance de 144% passant de 1 502 517, à 3 663 690 tonnes. Aussi, comparée à la moyenne des cinq dernières années, la production céréalière a augmenté de 23% en 2022 (figure 1). La production de riz paddy est en augmentation de 17%, celle du mil de 25%, celle du maïs de 35%, tout comme les productions de sorgho et de fonio. Ces évolutions notoires relèvent de l'amélioration des rendements et/ou de l'augmentation des superficies cultivées (Figure 2).

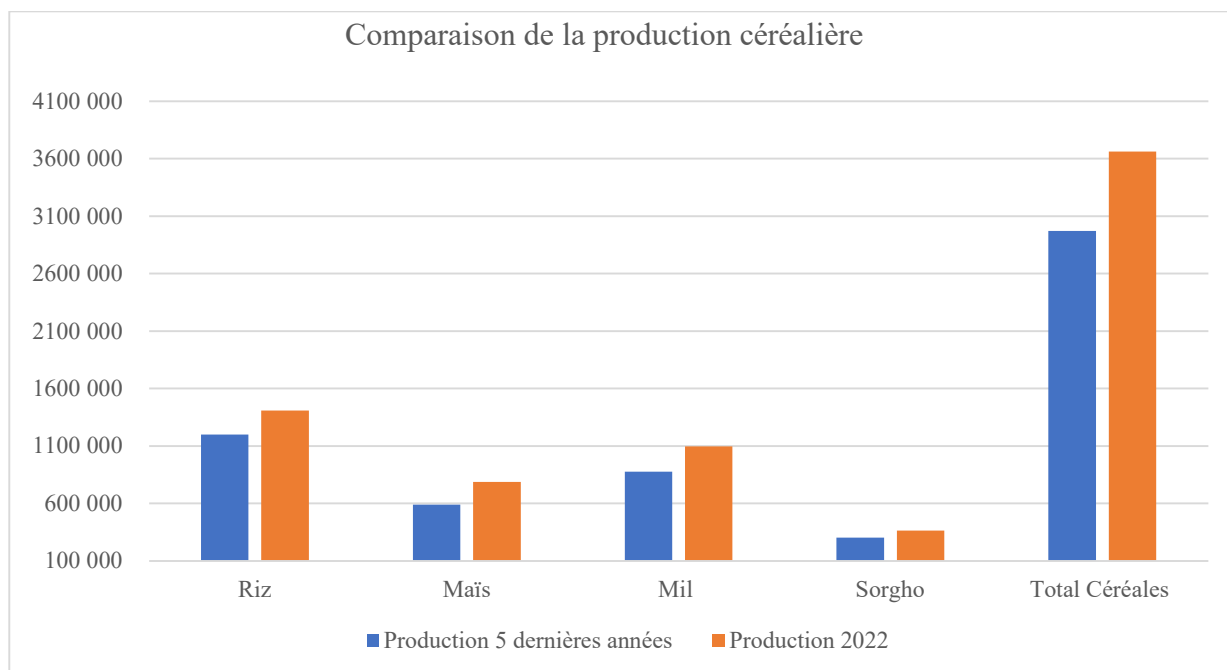


Figure 1 : Comparaison de la production céréalière (T)
Source : DAPSA/MAERSA, 2022

¹ Les activités agricoles constituent les principales occupations et sources de revenus des ménages ruraux.

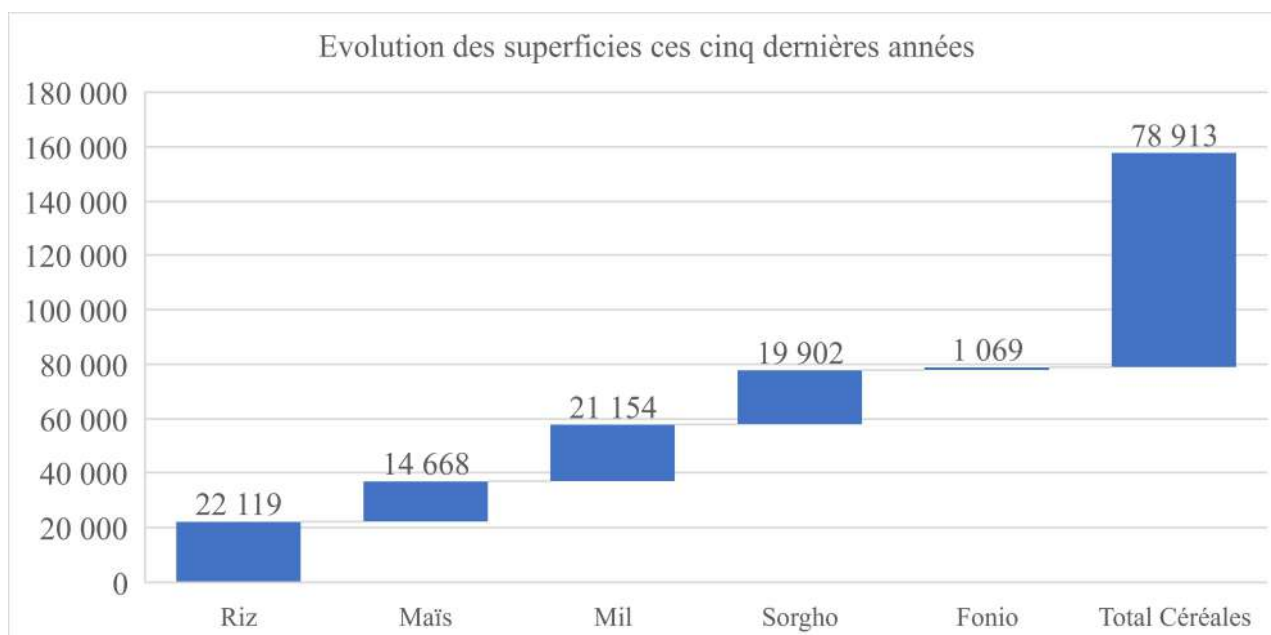


Figure 2 : Evolution des superficies (ha) des cultures céréalières de ces cinq dernières années
 Source : DAPSA/MAERSA, 2022

Concernant la mise en marchés des produits céréaliers, des changements profonds ont été observés à l’aval des principales filières agricoles. Le riz local est maintenant présent sur les marchés urbains.

Des progrès sont notés à l’aval de la filière mil où des investissements conséquents ont été réalisés pour la production de farine de mil, matière première essentielle de plusieurs produits alimentaires locaux.

Pour le maïs, la Fédération des Producteurs de Maïs du Saloum (FEPROMAS) assure les approvisionnements (semences, engrais), la négociation avec les banques, de lignes de crédit de commercialisation pour l’achat de la production de ses membres, le remboursement de leurs crédits et la commercialisation sur le marché de gros.

L’émergence et la mise à l’échelle de nouveaux modèles de contractualisation dans les chaînes de valeur riz, maïs et mil, les progrès réalisés dans la gestion de la qualité (bonnes pratiques agricoles) et la promotion d’un financement intégré ont favorisé une forte hausse des volumes de céréales mis sur le marché. Pour le riz, les financements alloués aux agriculteurs sont issus des lignes de crédit dédiées aux transformateurs industriels, avec une articulation à un nantissement et au contrôle des stocks de céréales. Il s’en est suivi un accroissement considérable du financement, l’amélioration du taux de recouvrement par les banques et la compétitivité du riz local face aux importations.

Cependant, il convient d’améliorer substantiellement les efforts, car tous ces progrès sont encore insuffisants, au regard du poids actuel des importations de produits alimentaires sur la balance commerciale.

2.1.2. Cultures de rente et de diversification

Première culture industrielle au Sénégal, l'**arachide** figure parmi les produits les plus exportés. La production arachidière s'établit à 1 501 498 tonnes en 2022, soit une hausse de 18% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Sur cette même période, cette tendance s'est maintenue sur les rendements qui ont connu une augmentation de 15%. Cette dynamique est également notée au niveau des superficies emblavées : 1 110 934 ha en 2019, contre 1 225 172 ha en 2022. Les niveaux de production de la filière arachide sont favorisés par d'importants soutiens reçus sous forme de subventions (intrants, matériel agricole, soutien au prix producteurs). Cependant, cette filière est marquée par l'instabilité des marchés de l'huile, avec des difficultés de commercialisation récurrentes qui perturbent les différents acteurs, les huiliers, notamment. La présence ou non d'acheteurs étrangers sur le maillon export des graines, conditionne les prix aux producteurs proposés, ainsi que le profil de la campagne de commercialisation. En effet, il est constaté que la présence des étrangers tire les prix à la hausse, tandis que leur absence entraîne une baisse en deçà des prix officiels. Ces incertitudes, préjudiciables aux acteurs privés, n'encouragent les décisions d'investissements conséquents. Le **Nièbé** est cultivé sur tout le territoire national, avec une production en hausse de 38% entre 2010 et 2020, et un accroissement notoire des superficies. Il joue un rôle important dans l'alimentation humaine et animale (élevage), avec une bonne capacité de résilience à la sécheresse. En 2022, les attaques de chenilles d'Amsacta (*Amsacta moloneyi*), parasite redouté, ont infligé des pertes particulièrement lourdes à cette culture et une baisse drastique des disponibilités en semences. En effet, les traitements phytosanitaires appropriés n'ont pas été effectués en temps opportun, du fait d'un déficit en logistique.

2.1.3. Cultures horticoles

Le sous-secteur de l'Horticulture attire de plus en plus le secteur privé national et international. Il joue également un rôle essentiel dans la création d'emplois pour les jeunes, en particulier, et de richesses ainsi que l'autonomisation des femmes. La production de fruits et légumes a connu une tendance haussière, dans la période de 2011 à 2022, avec un accroissement moyen de 5 à 10% par an, pour un chiffre d'affaires de 316 à 395 milliards de Francs CFA.

Production maraîchère

Pour les légumes, la production nationale a connu une nette évolution au cours de la décennie, passant de 640 000 tonnes en 2011 à 1 269 880 tonnes en 2022, soit une augmentation de 98,42% en moyenne. Cette production est tirée, en grande partie, par celle de l'oignon qui représente environ 33% de la production totale en 2022. Les autres légumes de grande consommation

comme la pomme de terre, la carotte, la patate douce et le chou ont enregistré également de hauts niveaux de production marqués par des accroissements compris entre 105 et 218,3%.

En particulier, ces performances ont permis d'assurer un niveau de couverture satisfaisante des besoins nationaux avec un approvisionnement correct du marché national à partir de la production locale.

En effet, l'offre pour ces légumes parvient à couvrir de manière assez satisfaisante les besoins du pays, sur une période de 8 à 10 mois par an. Il est à noter que le niveau de production pour l'oignon et la pomme de terre permet de satisfaire les besoins du marché national 12 mois sur 12 si une gestion/conservation optimale des stocks était assurée avec la réduction des pertes post-récolte. Cependant, le déficit d'infrastructures de stockage (oignon) et de conservation (pomme de terre) constitue un facteur limitant. Cette contrainte explique les pertes post-récoltes estimées entre 25 et 30% en raison du caractère particulièrement périssable des produits horticoles.

Cas de la filière Tomate industrielle

La tomate industrielle a un statut d'aliment de base de la population sénégalaise. L'importation de triple concentré pour juguler le déficit de production locale de tomate fraîche devrait connaître son terme, avec le respect de la contractualisation entre les acteurs sous la supervision du Comité National de Concertation pour la Filière Tomate Industrielle (CNCFTI).

La capacité de transformation annuelle des unités sénégalaises réunies est de 130 000 T, et les besoins en production de tomates fraîches, de 120 000 T. Pour la campagne 2020-2021, cette production était de 76 000T, contre 64 000T en 2021-2022. En réalité, les difficultés actuelles de la filière qui expliquent cette baisse relèveraient, d'abord, d'une bactériose redoutable, détruisant 40 à 80% (voire 100%) de la production, et dans une moindre mesure, des délais de mise en place des fertilisants subventionné par l'Etat. De nos jours, l'utilisation de variétés résistantes à la bactériose et à l'acariose bronzée, notamment, serait le principal remède.

Par ailleurs, l'impact du changement climatique affecte la période de froid requise pour réussir les pépinières qui conditionnent le niveau des rendements.

Production fruitière

La production nationale de fruits régulièrement en hausse, de 5 à 10% environ, reste dominée par celle de la mangue estimée à 262 223 T, soit 50% de la production totale en 2022, contre 52,6%, dans la période 2011-2022. Cette baisse récente est due, en partie, à des problèmes phytosanitaires (surtout aux attaques par la mouche des fruits) mais surtout, à un déficit en capacités de stockage et de conservation. Pour la mangue, le marché européen qui reçoit 60% des volumes exportés offre un créneau unique malgré la menace permanente que constitue la

mouche des fruits, pour la viabilité de cette destination.

En effet, les Niayes fournissent l'essentiel de la mangue Export du Sénégal, alors que la Casamance naturelle assure la plupart de la production des variétés de mangues destinées à la consommation locale. Toutefois, il est à souligner le fort potentiel de production de mangues de la Casamance dont l'exploitation est limitée par la rareté ou l'inexistence de variétés adaptées à la longue conservation.

A côté de la mangue, la banane constitue une filière particulièrement prometteuse comme le révèlent les performances de ces dernières années qui ont permis de porter la production à 36 000 T en 2022, avec de bonnes perspectives pour une autosuffisance en banane au terme de la campagne 2023/2024 grâce au soutien assuré par le Projet de Relance de la Filière Banane.

Exportations de produits horticoles

Depuis plusieurs années, les performances des exportations de légumes et de fruits (mangue, maïs doux, melon, pastèque, haricot vert et tomate cerise) sont très satisfaisantes avec des volumes de 56 778 T en 2012 à 120 939 T en 2021 soit un accroissement de 113%, et en constante hausse (10 à 15% par an en moyenne). Ces exportations constituent une source de rentrées de devises de l'ordre de 75 à 77 milliards de francs CFA par an. Pour les produits sus évoqués, les résultats sont liés, notamment, aux investissements de l'agrobusiness et aux IDE (Investissements Directs Etrangers) dans les régions de Dakar, Thiès, et Saint-Louis notamment. Toutefois, il convient de signaler que les exportations ont connu une baisse de 24,14% en 2022 avec un volume de 91 000 T.

2.2. Elevage

Les produits d'origine animale offrent des compositions en nutriments correspondant aux besoins du corps humain, à différents stades de croissance et de développement. Le lait, la viande et les œufs sont des produits à forte densité nutritionnelle et biodisponibles, fournissant des protéines et des micronutriments de qualité, ainsi que des vitamines A, B12 et D.

L'élevage joue un rôle socio-économique de premier plan au Sénégal, comme source d'aliments, d'emplois et de richesses. Avec des effectifs² de 19,3 millions de têtes de bétail et 88,9 millions de volailles en 2021, il contribue³ à hauteur de 21,2% et de 3,5% à la valeur ajoutée du secteur primaire et au PIB national, respectivement.

² Source : MEPA, 2022

³ Source : DPEE, 2022

Au Sénégal, l'activité d'élevage est pratiquée par près d'un ménage sur trois, soit au total 550 000 ménages⁴ (MEPA, 2019), et leur offre de grandes opportunités, en termes de revenus, d'emplois et de renforcement de la résilience face aux différents chocs et crises. Ce secteur contribue à la couverture des besoins en protéines et autres nutriments d'origine animale et aux dépenses liées, notamment, à la santé, à l'éducation et aux autres besoins domestiques.

Toutefois, le niveau des principales productions locales ne permet toujours pas, de couvrir la demande nationale en produits animaux. La consommation des denrées d'origine animale demeure faible par rapport aux normes internationales ; et fortement tributaire des importations. Cette situation déficitaire des filières animales a été accentuée par les récentes crises internationales, ainsi que l'instabilité politique dans la zone CEDEAO. Les cours mondiaux des denrées alimentaires ont atteint en 2022 des niveaux records, surtout pour le maïs, le soja et le blé, renchérissant les prix des provendes et par conséquent le coût des produits alimentaires d'origine animale, notamment la viande rouge.

2.2.1. Production de viande et d'abats

Cependant, vu les conditions ci-dessus évoquées, cette filière connaît des contre-performances : sa part contributive à la production de viande et d'abats n'a représenté que 51% en 2021 contre 64% en 2012. La production de viande rouge et d'abats est dominée par la viande bovine (59%), suivie de la viande de mouton (28%) et de la viande caprine (13%). Elle est assurée par le système pastoral, le système agropastoral et, accessoirement, le système périurbain.

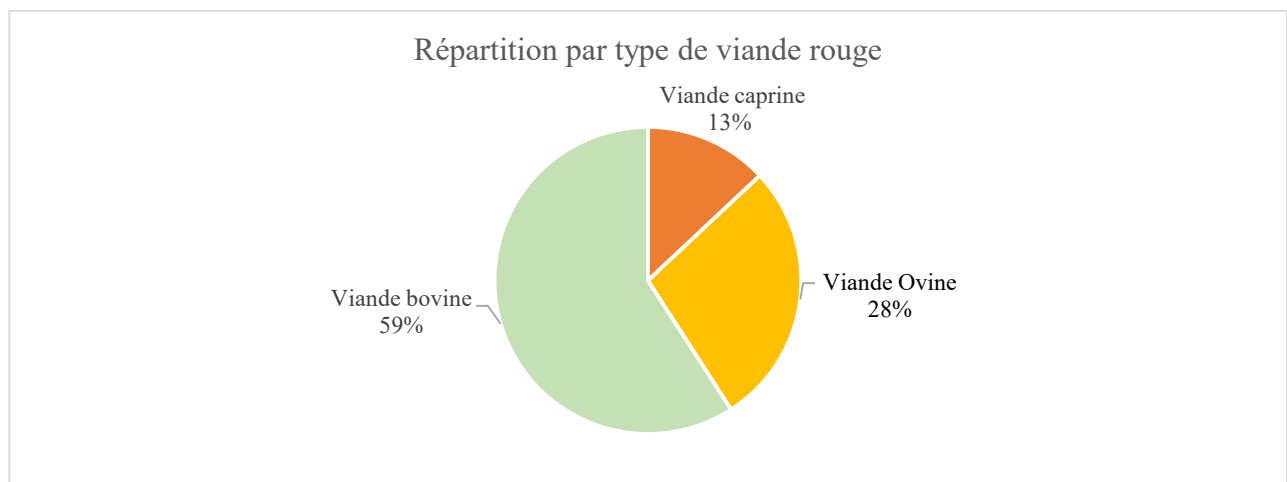


Figure 3 : Répartition par type de viande rouge en 2021
Source : MEPA, 2022

⁴ Source : projections du MEPA sur la base des données de l'ANSD, 2019

En 2020, la consommation de viande, toutes catégories confondues, était de 18 kg/habitant/an, très en deçà de la norme mondiale (42,9 kg/hbt/an), et couverte à 95%, par la production locale.

Toutefois, cette consommation est fortement tributaire de l'importation d'animaux sur pied, du Mali et de la Mauritanie, et d'abats de l'Union Européenne. Pour le développement de cette production, il est important de rendre plus efficace l'application de la législation en vigueur pour l'éradication du vol de bétail, véritable frein au développement des productions animales. En outre, il faudrait améliorer la gestion des parcours naturels et accélérer la promotion des cultures fourragères.

2.2.2. Viande blanche

La production de viande blanche est assurée par la volaille et les porcins. De 2005 à 2021, elle est passée de 39 796 à 149 003 Tonnes, soit une augmentation de 274%. Cette production a été essentiellement portée par l'aviculture industrielle qui représente 61% de la production totale de viande blanche. La volaille, qui fournit 45% de la production de viande et d'abats en 2021, est la viande la plus consommée au Sénégal. L'efficacité de la mesure d'interdiction⁵ des importations de produits et matériels avicoles usagés a permis une progression importante de la production locale. Malgré ces résultats, certaines contraintes ont été notées, au niveau des segments œufs à couvrir et provende, fortement dépendants des importations.

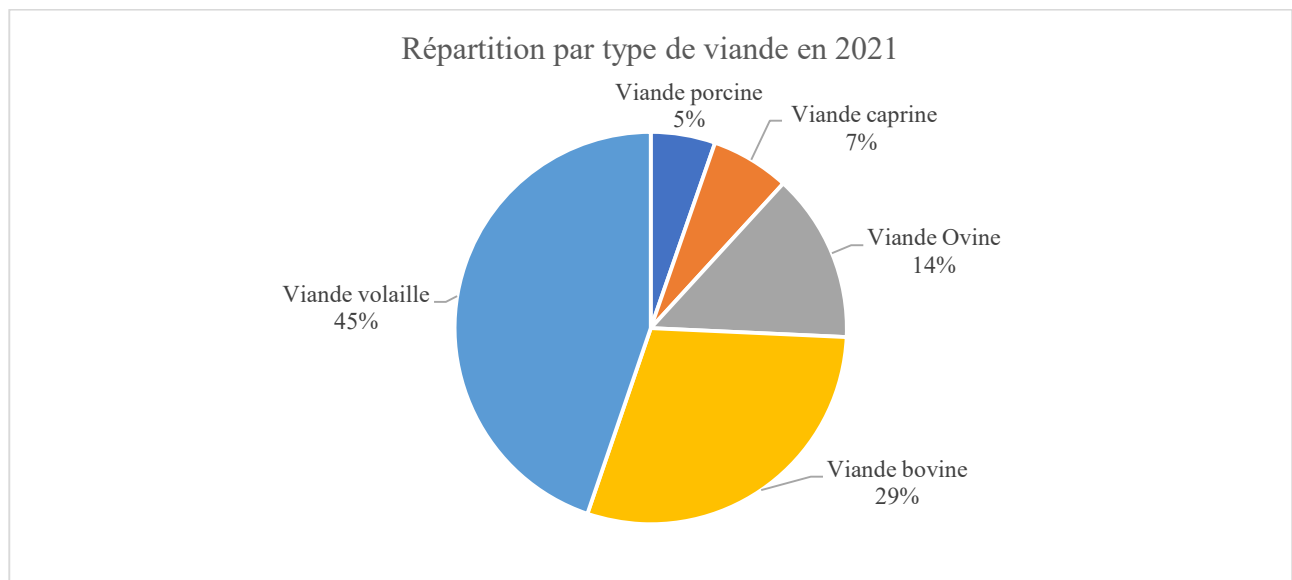


Figure 4 : Répartition par type de viande, en 2021

Source : MEPA, 2022

⁵ Arrêté ministériel n° 7717 en date du 24 novembre 2005 portant interdiction d'importer des produits de l'aviculture et de matériels avicoles usagés

2.2.3. Œufs

La production d'œufs de consommation a quasiment quadruplé entre 2005 et 2021, passant de 349 millions d'unités à 1,3 milliards d'unités. Parallèlement, la consommation est passée de 35 en 2010, à 55 unités/habitant/an en 2019, tout en restant inférieure à celle de la sous-région (67 œufs en Côte d'Ivoire, 70 œufs au Nigéria et 128 œufs au Ghana) et des pays développés (230 dans l'UE et aux Etats Unis).

2.2.4. Lait

La production de lait cru a plus que doublé de 2000 à 2021, passant de 119 millions à 280,8 millions de litres. Cependant, entre 2019 et 2020, elle a légèrement baissé, sans doute, du fait de l'impact négatif de la COVID-19. Les exploitations familiales (systèmes pastoraux et agropastoraux) assurent, à travers la valorisation de races locales à faible potentiel laitier et de parcours naturels, 51% de la production, grâce à l'importance des effectifs. Dans ces exploitations familiales, le lait joue un rôle essentiel en matière de résilience face aux chocs externes, chez les femmes en particulier, chargées de la traite et de la commercialisation du lait. Le lait issu de l'élevage extensif est, avant tout, autoconsommé (30-80%). Les systèmes semi-intensifs basés sur l'exploitation de métisses (36%) et, dans une moindre mesure, les systèmes intensifs exploitant les races à haut rendement de production, assurent le restant de la production de lait cru (9%).

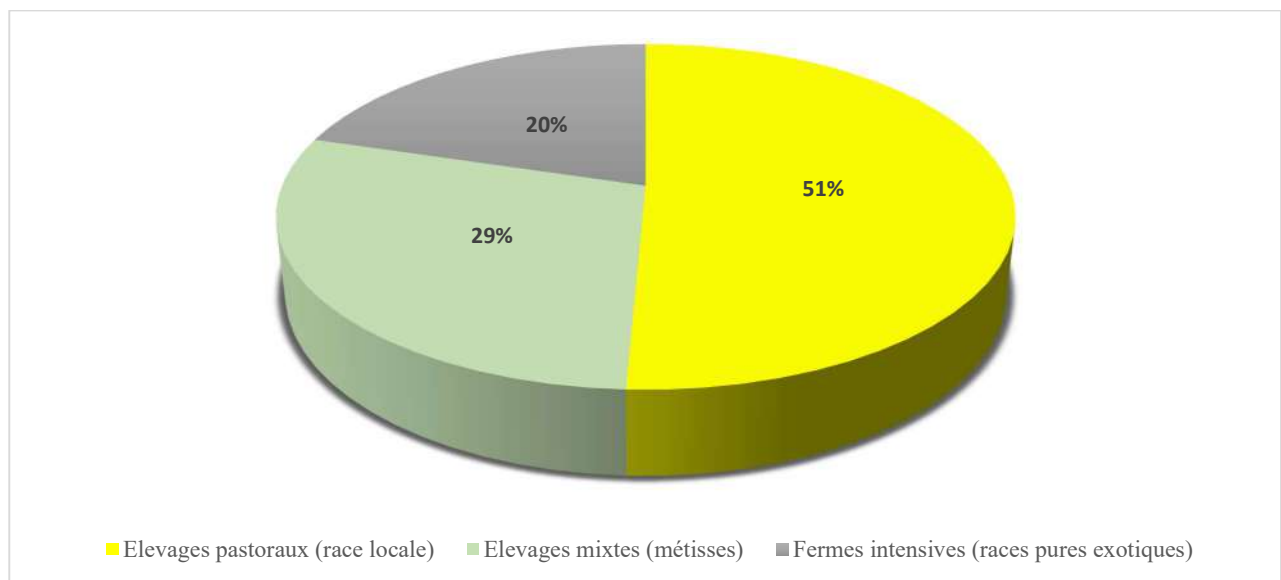


Figure 5 : Répartition de la production de lait selon les systèmes d'élevage en 2021

Source : MEPA, 2022

La consommation totale de lait et de produits laitiers augmente au Sénégal, depuis les années 60 et est actuellement quatre à cinq fois supérieure à celle d'avant l'Indépendance. Toutefois, la

consommation de 42,18 litres par habitant/an en 2020 est stagnante, voire décroissante, tout en étant supérieure, à celle de certains pays de la sous-région (11-12 litres per capita au Nigeria, en Côte d'Ivoire et au Ghana). Cependant, elle est très en deçà des recommandations de la FAO de 90 litres par habitant/an, et de celle de la Mauritanie (150 litres/habitant/an). En 2020, la couverture de la demande en lait et produits laitiers est assurée à 38%, par la production locale et à 62% par les importations qui ont connu une forte hausse pendant la pandémie à COVID-19.

Les contraintes de la filière lait résident, notamment, dans : i) la santé vétérinaire et le potentiel génétique ; ii) la faible productivité des élevages due à l'alimentation ; iii) la problématique du vol de bétail ; iv) l'insuffisance des capacités de collecte, de conservation et de transformation ; v) l'accès difficile au crédit ; vi) la faiblesse de la disponibilité et de la qualité des statistiques de l'élevage. De tout ce qui précède, il résulte une compétitivité altérée du lait local.

2.2.5. Cultures fourragères

Il est noté une nette évolution régressive des pâturages naturels des zones où domine l'élevage extensif, essentiellement dépendant de la biomasse produite dans ces parcours, suite aux impacts drastiques de la variabilité climatique sur les écosystèmes pastoraux. Or, ce mode d'élevage occupe une place prépondérante dans la couverture des besoins nationaux en viandes rouges et abats, d'une part, en lait, d'autre part. En outre, les divers chocs exogènes évoqués plus haut ont eu pour résultante de renchérir le coût des provendes.

Ainsi, le recours aux cultures fourragères devient incontournable pour l'amélioration, voire le simple maintien des performances actuelles des deux types de production sus indiqués, alors que les surfaces emblavées, consacrées à la production fourragère en 2021 restent insignifiantes.

2.2.6. Equidés

En 2020, les effectifs de 579 000 têtes de chevaux et de 455 000 têtes d'ânes sont concentrés à plus de 50% dans le bassin arachidier (Régions de Thiès, de Fatick, Diourbel, de Kaolack, Kaffrine, de Kébémér et de Louga), suivi de la zone sylvo-pastorale (9,3%).

Les équidés jouent un rôle socio-économique important à travers la traction attelée, le transport des personnes et des biens, en particulier, dans les travaux champêtres et dans l'approvisionnement en eau des populations. Pour contribuer au développement équin, le décret n° 2018-489 du 26 février 2018 a été adopté, approuvant le cahier de charges de la Loterie nationale sénégalaise (LONASE) qui instaure un prélèvement de 2% sur les encaissements bruts issus du Pari Mutuel Urbain (PMU), au profit de cette filière. Par ailleurs, des haras régionaux dotés d'étalons de race et de service d'insémination artificielle ont été mis en place, de même

que l'organisation de la traction hippomobile et la formation aux métiers du cheval. Un programme pilote d'identification électronique des chevaux a été expérimenté.

2.3. Pêche

Les produits halieutiques sont une source adéquate et durable de macronutriments et de micronutriments. Même consommés en faible quantité, les produits halieutiques ont un impact positif et déterminant sur le statut nutritionnel, et sont également recommandés pour prévenir la survenue de maladies non transmissibles liées aux régimes alimentaires. Au Sénégal, le secteur des pêches et de l'économie maritime occupe une bonne place dans les politiques et stratégies de développement économique et social, vu sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création de revenus et d'emplois et aux recettes d'exportation. La pêche contribue à hauteur de 3,2% du PIB national et 12% du PIB du secteur primaire, et fait partie des principales activités économiques pourvoyeuses de devises, du pays. En 2021, les exportations de produits de la pêche ont représenté 10,4% des recettes totales d'exportation du Sénégal, soit 299,5 milliards de FCFA (ANSD, 2021). Elle fournit 70% des apports en protéines d'origine animale des populations, à raison de 29kg/habitant/an. La pêche est toutefois confrontée, ces dernières années, à une situation de surexploitation des ressources halieutiques, comme en atteste le tableau ci-après.

Tableau 1 : Etat d'exploitation des ressources halieutiques

Ressources démersales côtières		Ressources démersales profondes	
Espèce	État	Espèce	État
Pagre à PB <i>Pagrus caeruleostictus</i>	Non pleine exploitation	Gamba <i>Parapenaeus longirostris</i>	Non Pleine exploitation
Pageot <i>Pagellus bellottii</i>	Non pleine exploitation		
Seiche <i>Sepia officinalis</i>	Non pleine exploitation	Merlus noirs (SEN)	Stock Surexploité
Denté profond <i>Dentex macrophthamus</i>	Non pleine exploitation	Merlus noirs (MAR-MAU-GAM-SEN)	
Crevette <i>Penaeus notialis</i>	Pleine exploitation		
Thiof <i>Epinephelus aeneus</i>	Surexploitation		
Poulpe <i>Octopus vulgaris</i>	Surexploitation		

Ressources pélagiques côtières		Ressources pélagiques hauturières	
Espèce	État	Espèce	État/Recommandations
Sardinelles ronde et plate <i>Sardinella sp</i>	Surexploitation Situation indésirable en termes de biomasse et de mortalité par pêche → réduire la pression de pêche pour permettre aux stocks de se développer)	Albacore	Sous exploité : TAC de 110 000 t depuis 2016, Interdiction de pêche au moyen d'objets flottants naturels ou artificiels de janvier à mars dans tout l'Atlantique
Chincharde noir <i>Trachurus trecae</i>	Surexploitation	Patudo	Surexploité : TAC de 61 500 t
Ethmalose <i>Ethmalosa fimbriata</i>	Surexploitation	Listao	Pas Surexploité – Réduction de l'effort de pêche
Anchois <i>Engraulis encrasicolus</i> Maquereau <i>Scomber japonicus</i> Chincharde <i>Trachurus trachurus</i>	Pleine exploitation (Pêche fonctionnant dans les limites de la durabilité → pression de pêche actuelle ± durable, peut être maintenue)	Voilier	Surexploité
Sardine <i>sardina pilchardus</i>	Non pleinement exploitée	Espadon	Sous exploité : Quota du Sénégal : 250 t (stock nord) à 300 t (stock sud). Taille minimum 125/119 cm
		Marlin Bleu	Surexploité : Limite de débarquement de 2.000 t

Source : ISRA/CRODT, 2022

Il en découle une baisse des revenus des acteurs du secteur et une menace sur la disponibilité des ressources. Ainsi, plusieurs de nos pêcheurs artisans fréquentent des zones placées sous la

juridiction d'autres pays où ils subissent diverses exactions pouvant déboucher sur des saisies de matériels onéreux, amendes exorbitantes, emprisonnements, voire pertes en vies humaines. La surcapacité, la pêche « illégale non déclarée et non réglementée » (INN) et les pratiques de pêche non respectueuses des règles de gestion, ont dégradé les habitats marins, limitant ainsi le renouvellement des stocks halieutiques. Les travaux réalisés dans ce sens indiquent la nécessité d'instaurer des mesures de gestion des pêcheries adéquates, pour une durabilité du secteur. À cette situation sur l'état des stocks et des habitats, s'ajoute la hausse des exportations de petits pélagiques (yaboy, diay, etc.), qui jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire et la préservation de l'équilibre socio-économique. Selon les études, cette progression s'explique par les diverses mesures de soutien à l'exploitation mises en place par l'État et par la connexion progressive de la pêche artisanale aux marchés extérieurs. Les volumes de produits halieutiques exportés sur la période 2008-2018 (figure 6) sont estimés à près de 170 000 tonnes, représentant près de 38 % du total de la production nationale (2018).

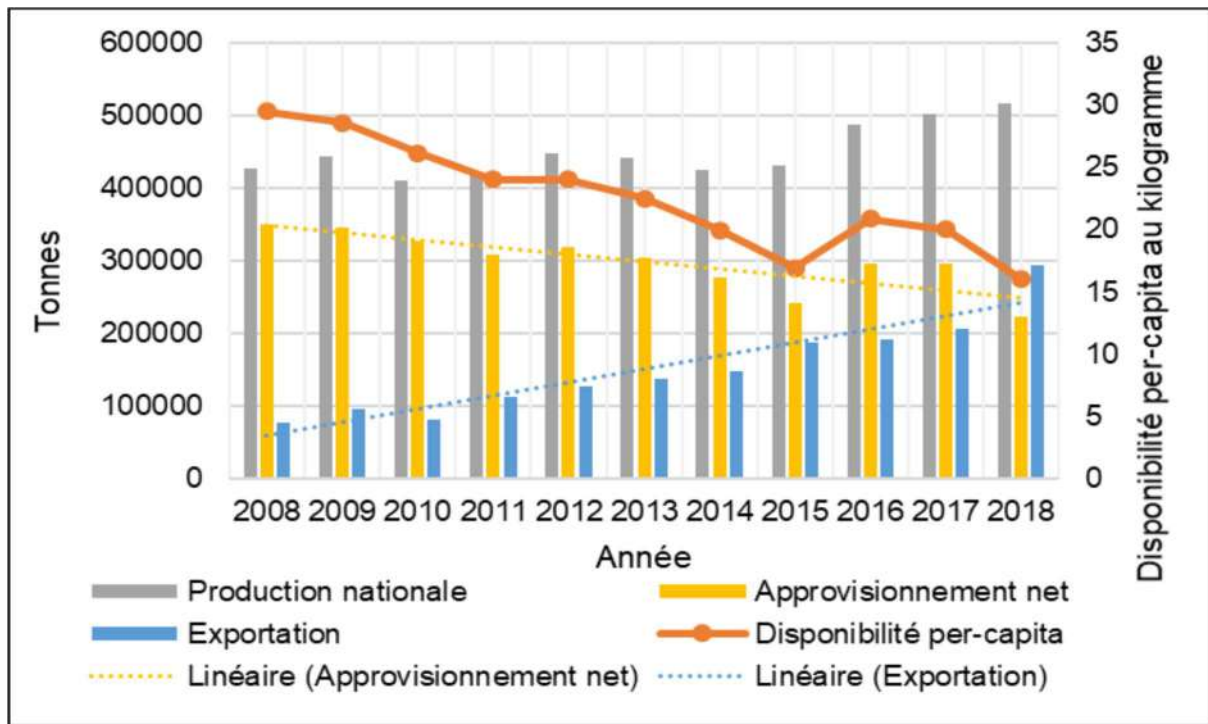


Figure 6 : Evolution de la production et de l'exploitation des stocks
 Source : Dème et al. 2020

Ces exportations pourraient altérer la satisfaction de la demande nationale, dans un contexte de croissance démographique continue. De plus, les données de la Direction des Pêches Maritimes (DPM) disponibles en 2019 (Production : 533 478 T ; Exportation : 285 237 T) confirment cette tendance haussière des exportations dominées par les petits pélagiques (80%). En outre,

l'implication illégale des gros navires dans cette pratique illicite occasionne, parfois, des dégâts matériels et même humains, en heurtant les petites embarcations artisanes.

La pêche continentale, jadis florissante, avec une production qui tournait autour de 30 000 à 50 000 T/an, il y a quatre à cinq décennies, peine, de nos jours, à dépasser 15 000 T/an Direction de la Pêche Continentale (DPC), en 2022. Cette baisse est liée à l'ensablement des cours et plans d'eau, aux mauvaises pratiques de pêche, à la modification des régimes hydrologiques des principaux cours d'eau, etc. Vu les énormes potentialités de la pêche continentale : diversité spécifique, impacts sur la sécurité alimentaire à l'intérieur du pays, entre autres, il convient d'améliorer la productivité des plans d'eaux internes.

Aquaculture

La pisciculture marine qui est un créneau à fort potentiel de développement et une alternative crédible à la surexploitation des pêches (reconversion des pêcheurs), est quasi-inexistante. Pourtant, avec la baisse des captures, l'aquaculture constitue un excellent recours, pour satisfaire les besoins croissants des populations en produits halieutiques. En effet, elle assure 54 % de la consommation de poisson dans le monde et enregistre un taux de croissance annuelle de 5,2 %. Selon la Banque mondiale, 62 % de la consommation humaine en produits halieutiques, proviendra de l'aquaculture, en 2030. L'aquaculture joue des rôles importants en termes de contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de création d'emplois et de richesses, de résilience des populations face au changement climatique, entre autres. Ainsi, le Gouvernement a inscrit, parmi les 27 projets phares du Plan Sénégal Émergent (PSE), le projet « Développement Accéléré de l'Aquaculture ».

Dans cette perspective, un Plan Stratégique de Développement de l'Aquaculture (PSDA) 2022-2026, cible une production aquacole de 12 600 tonnes et un objectif de création de 4658 emplois directs, dans un horizon de 5 ans. La mise en œuvre de ce plan est facilitée par l'adoption de la Loi portant Code de l'aquaculture qui permet un exercice de l'activité aquacole sécurisé, à travers le respect des normes sanitaires et environnementales dans les systèmes de production, tout en favorisant son attractivité. L'aquaculture a connu une certaine évolution, avec le passage du nombre de fermes aquacoles de 45 à 408, entre 2012 et 2022.

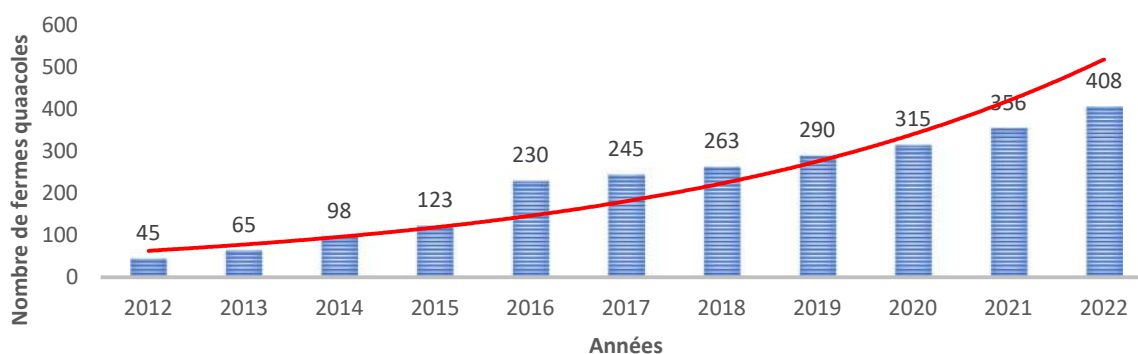


Figure 7 : Évolution du nombre de fermes aquacoles de 2012 à 2022
Source : ANA, 2022

En termes de production aquacole nationale, elle est passée de 371 tonnes, en 2012 à 1500 tonnes en 2022, soit une hausse moyenne annuelle de 27,4%. Elle est dominée par les poissons (*tilapia du Nil*, *Sarotherodon sp* et *clarias sp.*) avec une production de 786 tonnes (57,20 %) suivies des huîtres, pour une production de 442 tonnes (32,17%), des moules (10,11 %) et des macro et micro-algues (7,52 %). Cette production est très en deçà des objectifs fixés dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l’Aquaculture (2016-2023), du fait de deux contraintes majeures : l’accès aux alevins et aux aliments de poissons, ce qui explique la non-fonctionnalité de plusieurs fermes.

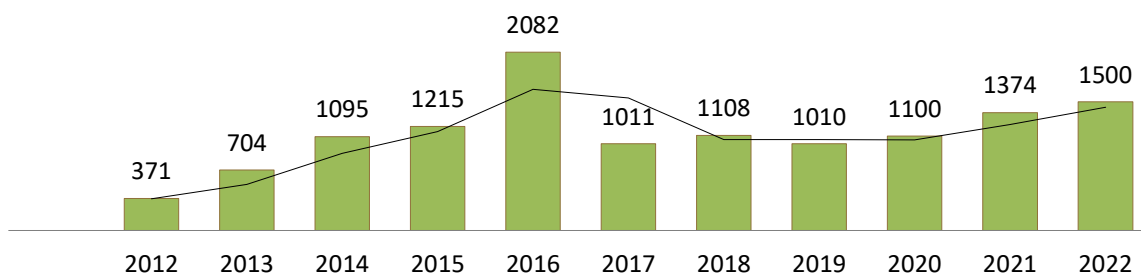


Figure 8 : Évolution de la production (T) aquacole nationale, de 2012 à 2022
Source : ANA, 2022

2.4. Secteurs connexes

L’Environnement constitue un secteur clé dans le développement économique et social. L’objectif global décliné dans la LPSD est de créer une dynamique nationale pour l’amélioration et la gestion des ressources naturelles, l’intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques.

Parmi les objectifs spécifiques, on peut retenir celui de « réduire la dégradation de l’environnement et des ressources naturelles », « lutter contre les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité. » Un des programmes porte sur la lutte contre la

déforestation et la dégradation des terres, en vue d'assurer la restauration et la gestion durable des terres, entre autres.

Les actions retenues dans le programme de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres contribuent à l'atteinte de la souveraineté alimentaire et visent à :

- Assurer la restauration et la gestion durable des terres ;
- Instaurer les initiatives de réhabilitation des terres dans les zones sujettes à la migration ;
- Mettre en place un programme de reboisement et de reverdissement des zones dégradées ;
- Diminuer sensiblement la fréquence et l'ampleur des feux de brousses ;
- Réduire la dégradation des ressources forestières ;
- Promouvoir l'aménagement forestier ;
- Développer les chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux.

Ces actions, outre l'amélioration de la disponibilité de produits alimentaires très nutritifs, permettent aussi, de juguler la salinisation des eaux et des terres, afin de récupérer d'importantes superficies de terres compromises par le sel. Cela contribue à l'accroissement de la disponibilité d'aliments, dans l'optique de la souveraineté alimentaire.

Le secteur du Commerce est déterminant dans la souveraineté alimentaire qui sous-entend, entre autres, la disponibilité physique et économique des produits agricoles de base et la réduction, voire l'annulation de leurs importations et de leurs impacts sur la balance commerciale. Au niveau international, le Ministère du Commerce veille sur le commerce agricole du Sénégal au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce. Au niveau national, il intervient également, grâce à certains instruments de protection et de régulation, dans la facilitation de l'accès aux marchés des différents produits agricoles (riz, oignon, maïs, volaille, pomme de terre, blé, viande, huile, sucre). Comme pour les filières précédentes, on peut citer le cas de la volaille (grippe aviaire, SPS, art 5) dont le gel des importations a permis un envol de la production locale.

L'accès au marché s'appuie sur le développement : i) des plateformes de commercialisation (zone de production et marché de consommation) ; ii) de l'agriculture contractuelle (mise en relation des producteurs, commerçants, stockeurs et financiers...) ; iii) des infrastructures de stockage adaptées et le Système de récépissé des entrepôts (SRE), institué par la Loi n°2017629 du 14 juillet 2017, et qui garantit l'accessibilité des productions agricoles sur toute l'étendue du territoire national.

Le SRE est déjà effectif dans les filières Anacarde, Arachide, et Oignon. Il est prévu la mise en place de centres de stockage froid et sec dans les régions où il sied. D'autres projets en cours portent sur : i) la mise en place de cinq (05) plateformes de commercialisation en 2022-2023 ; ii)

une chambre froide de 1500 Tonnes à Fass Boye ; iii) la mise à niveau de 10 magasins de stockage dans la zone des Niayes.

Le secteur de l'Eau et de l'Assainissement occupe une place stratégique dans le développement du pays. Sa principale mission est de promouvoir, d'une manière durable et équitable, la gestion intégrée des ressources en eau. Il joue un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie nationale de souveraineté alimentaire à travers :

La réalisation de forages agricoles et pastoraux (périmètres maraîchers pour les femmes, abreuvoirs, périmètres pour la culture fourragère, etc.), permettant d'améliorer les conditions de vie des populations et du cheptel, en milieu rural ;

- La réalisation de transferts d'eau vers des zones déficitaires ;
- La mise en valeur des eaux du Lac de Guiers,
- La réalisation de grands projets coordonnés par l'OLAC, tels que : le projet de mobilisation des ressources en eau du Nanija-bolong, le projet de renforcement de la résilience des Ecosystèmes du Ferlo – (PREFERLO), le projet de mobilisation des eaux du bassin versant de Baobolong, le projet de restauration des 3-Marigots, le projet de restauration des lacs de Bakel, le projet de mobilisation des eaux du bassin versant de Djikoye, le projet intégré pour la sécurité de l'eau et de l'assainissement et le projet d'amélioration de la disponibilité des eaux de surface dans les réserves sylvopastorales. Ces projets permettront de disposer de milliers d'hectares de terras irrigables ;
- La mise en place de système de subvention dénommé quota maraîcher en eau qui permet à l'agriculteur de bénéficier d'un tarif préférentiel ;
- Une meilleure concertation pour la prise en charge des besoins en eau des maraîchers des Niayes, en particulier, et des organisations paysannes, en général.

Ces importantes fonctions de mobilisation des ressources en eau productive sont déterminantes pour cette stratégie. En effet, l'insuffisance de la disponibilité des ressources en eau qui sont pourtant importantes, constitue l'une des contraintes majeures au développement des activités du secteur primaire. La variabilité climatique, son aspect pluviométrique, notamment, peut être jugulée par les transferts d'eau, tant pour l'irrigation d'appoint que pour la valorisation de vastes étendues de terres arables en friche, par manque d'eau.

Grâce à ces projets, la culture irriguée du riz et des autres spéculations pourra s'étendre aux plateaux, avec le New Rice for Africa (NERICA, riz pluvial de plateau), le blé, le maïs, etc. En outre, le développement des cultures fourragères, de l'aquaculture et la restauration de certains écosystèmes pourront se faire grâce aux transferts d'eaux de surface.

Le secteur industriel contribue, considérablement, au développement socio-économique du pays. Sa contribution au PIB total du Sénégal oscille, depuis une décennie, entre 20 et 23%. Les actions stratégiques inscrites au PSE portent sur le développement de plateformes et de parcs industriels qui devraient permettre la mise à niveau des chaînes de valeur agricoles et le développement d'une industrie manufacturière performante.

A travers la technologie alimentaire, ce secteur constitue un élément important pour la souveraineté alimentaire sous deux angles, à savoir : la recherche pilotée par la demande et les services offerts. La recherche pilotée par la demande concerne le stockage, la transformation et la conservation des produits de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, la biotechnologie alimentaire, la nutrition et le développement d'équipements de transformation.

Quant aux services offerts, on peut citer la formation sur les techniques de transformation, l'incubation d'entreprises, l'assistance technique aux entreprises (particulièrement micro, petites et moyennes) et industries, le contrôle qualité des produits alimentaires et la mise à niveau de la politique qualité des entreprises.

Le secteur des **infrastructures** joue un rôle crucial pour le développement. La mission assignée au secteur des infrastructures est de veiller à la réalisation et à l'entretien des grandes infrastructures routières et ferroviaires. Il a pour vision de faire du système des transports terrestres "un système accessible, intégré et durable, en soutien à la transformation structurelle de l'économie pour un développement des territoires et l'intégration régionale.

L'objectif global de la politique des infrastructures, de transports terrestres et du désenclavement est de mettre en place des infrastructures et services de transports terrestres adaptés et intégrés, dans des conditions optimales de sûreté, de mobilité durable, et d'équité territoriale et sociale.

Pour mettre en œuvre la vision, trois orientations stratégiques ont été déclinées et parmi lesquelles on peut citer l'orientation stratégique 1 : Le développement d'infrastructures de transports routiers et ferroviaires durables pour un désenclavement interne et externe du pays qui, dans son Programme 1 : Développement, gestion et entretien des infrastructures routières, a mis en exergue plusieurs actions, à savoir : la gestion et l'entretien des infrastructures routières, et la Construction et réhabilitation d'infrastructures routières (pistes de production). En plus des infrastructures routières qui permettent de désenclaver les zones de production, on peut citer l'amélioration, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures de stockage, la construction de nouveaux magasins dans les zones insuffisamment dotées, et la réalisation de nouvelles unités de transformation des produits agricoles.

Toutes ces actions vont favoriser l'atteinte de la souveraineté alimentaire.

3.1 Vision de la stratégie

Le Plan Sénégal Emergent (PSE), dans lequel le volet alimentaire occupe une place de choix, a fixé les grandes orientations économiques et sociales du pays. Ainsi, l'élaboration d'une stratégie nationale de souveraineté alimentaire s'inscrit dans une suite logique des choix politiques antérieurs, pour faire face aux crises et avoir une feuille de route pour une souveraineté alimentaire du Sénégal. La vision de la stratégie est de promouvoir « **Un secteur primaire, moteur de la relance économique et sociale durable, afin d'atteindre notre souveraineté alimentaire à l'horizon 2028** ».

La Souveraineté alimentaire est érigée en priorité du Plan d'Actions Prioritaires ajusté et accéléré du PSE (PAP2A) comme du PAP 3A en orbite, en vue d'une relance économique inclusive et durable. En effet, le Chef de l'Etat, SEM. Macky SALL considère, à juste titre, que le Sénégal a les prédispositions pour atteindre cet objectif prioritaire. La Souveraineté alimentaire pourrait être comprise comme la liberté de concevoir, en toute autonomie, une politique alimentaire et nutritionnelle pour une production suffisante, durable, accessible et de qualité, de sorte à éviter, le plus possible de recourir aux importations alimentaires. Cette production devra être accessible aux populations et conforme aux normes économiques, sociales et culturelles. La souveraineté alimentaire est donc une condition préalable d'une véritable sécurité alimentaire.

3.2 But de la stratégie

Le but est d'assurer aux populations sénégalaises une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable, de développer une meilleure résilience face aux divers aléas, et d'impulser un développement économique et social, à l'horizon 2035. La stratégie cherche à optimiser la productivité et les niveaux de production, au sein du secteur primaire. Cela vise l'augmentation des revenus au sein des filières prioritaires et la mise à disposition d'aliments suffisants et nourrissants à toute la population Sénégalaise, de manière durable, en réduisant au strict minimum, voire en éradiquant les importations de produits alimentaires de grande consommation. En raison des événements aussi récurrents qu'imprévisibles qui ont bouleversé toutes les projections économiques antérieures, cette stratégie est séquencée en quinquennats permettant de faciliter les ajustements éventuels, au bout de chaque occurrence et/ou de cycle.

3.3 Principes généraux

3.1.1. Multisectorialité et secteurs connexes

La Souveraineté alimentaire, requérant la disponibilité d'aliments suffisants en quantité et en qualité, appelle la diversification des sources alimentaires, pour couvrir les besoins humains en glucides, lipides, protides, sels minéraux et vitamines. Ainsi, le Chef de l'Etat a demandé que les ministères chargés de l'Elevage et de la Pêches, impliqués dans la production d'aliments destinés à l'homme, soient directement impliqués dans le processus d'élaboration de la stratégie de souveraineté alimentaire.

La Souveraineté alimentaire suppose, aussi, l'accès aux aliments requis et leur emploi sous des formes appropriées, ce qui nécessite une bonne contribution des ministères en charge du Commerce et de l'Industrie, respectivement, dans ce processus.

La Souveraineté alimentaire doit, aussi, s'appuyer sur des productions qui ne soient limitées par la disponibilité aléatoire de l'eau, et suivant des pratiques qui respectent l'équilibre environnemental. C'est ce qui justifie l'importance des ministères connexes en charge de l'Eau et de l'Environnement.

3.1.2. Approche « One Health »

La Sécurité sanitaire mondiale ne saurait être omise d'une Stratégie de sécurité alimentaire, dès lors que le principe « One Health » « vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des écosystèmes, » laquelle dépend de celle de ses composantes biotiques (êtres vivants végétaux, animaux, et microorganismes) et abiotiques (sols, eau, air, etc.), ainsi que de l'état de leurs relations intrinsèques respectives, et de leurs interactions.

La Souveraineté alimentaire assure son rôle de soutien stratégique à la sécurité sanitaire mondiale, à travers des approches intersectorielles et multidisciplinaires prenant en compte la dimension « santé » dans deux types de relations. Il s'agit de celles existant entre les éléments de la biocénose, d'une part, et entre ces êtres vivants et leur biotope, d'autre part, à travers les activités anthropiques comme l'agriculture, l'élevage et la pêche, notamment.

C'est pourquoi, la dimension « santé » est prise en compte dans les trois activités sus nommées, fournissant la base d'une alimentation abondante, saine et nutritive que la SAS cherche à rendre disponible « démocratiquement » et durablement, ce qui rend incontournable une approche « One Health » de la Stratégie de souveraineté alimentaire.

Pour la santé des sols, les projets et programmes d'élevage de la Stratégie de souveraineté alimentaire vont intégrer le biodigesteur dans les systèmes de production. L'extrait fertilisant qui en proviendra va se substituer progressivement aux engrais chimiques, aux fins de la

préservation de la santé et de la richesse des sols, ainsi que de celle de la flore et de la faune qu'abritent ces supports édaphiques. En outre, l'intérêt est aussi évident pour la santé humaine que pour l'économie du pays. Dans la même veine, le développement de cultures ciblées par la SAS comme l'arachide et le maïs, largement exposées à la contamination par l'aflatoxine, dans le cadre de la stratégie en question, va requérir l'utilisation massive et progressive de produit de lutte biologique. L'impact sanitaire attendu est très important, car la consommation de produits tels que l'arachide (« noflaye » (poudre d'arachide), huile « ségal » (brute), pâte d'arachide), le maïs, contaminés à l'aflatoxine, engendre une prévalence très élevée du cancer du foie au Sénégal, avec 8500 nouveaux cas, chaque année, le bassin arachidier payant le plus lourd tribut de ce fléau.

Quant à la mouche des fruits, elle n'a pas d'impact sanitaire particulier, mais ses dégâts économiques sont très importants, puisque cet insecte freine les exportations de mangues, ce qui est bien ressenti dans la balance commerciale. La relance de la lutte contre cette mouche est prévue dans la stratégie.

L'élevage place, aussi, la santé animale et la santé publique vétérinaire au centre des stratégies de mise en œuvre de ses projets et programmes. Quant à l'aquaculture, la santé constitue, avec l'alevinage et l'alimentation, les trois piliers du développement de cette activité.

3.1.3. Inclusivité

Ce principe découle de la formulation de la directive faisant l'objet du présent document. C'est pourquoi, des concertations ont eu lieu avec les ministères sectoriels (Agriculture, Elevage et Pêche), les ministères connexes sus cités, le secteur privé, les producteurs et leurs organisations. En outre, un atelier national a regroupé les acteurs des différents maillons des filières identifiées pour définir les modalités d'élaboration de ce document. De même, plusieurs consultations ont eu lieu entre les différents acteurs.

3.1.4. Complémentarité et harmonisation des interventions

Pour une mise en œuvre efficiente, les actions prioritaires des secteurs ciblés doivent être menées avec cohérence et synergie. Cela permettrait de rationaliser la distribution et l'utilisation rationnelles des ressources productives. C'est ce qui justifie la mise en place d'un dispositif de pilotage et de coordination.

3.1.5. Actions dans la continuité des programmes entrepris

Les activités de développement économique et social, celles de l'Agriculture, notamment, ont toujours bénéficié d'importantes ressources financières. Cependant, dans chaque secteur, il est

noté que souvent, les impacts positifs des projets et programmes s'estompent avec l'expiration de la durée de vie de ces structures.

C'est la problématique de la durabilité des acquis. Effectivement, les suggestions et recommandations découlant des opérations de suivi et évaluation - si elles existent – ne sont pas corrélées à des actions d'ajustement et de planification. C'est pourquoi, il est souhaitable que dans les stratégies de mise en œuvre de ces projets et programmes, il soit intégré dès le départ, des principes et concepts vecteurs de durabilité, pour assurer la pérennité de leurs résultats positifs et promouvoir leur mise à l'échelle.

3.1.6. Bonne gouvernance et devoir de rendre compte

Vu l'importance des objectifs et du but assignés à la SAS, il est recommandable que les ressources qui lui seront dédiées fassent l'objet d'une gestion rigoureuse, à tout point de vue, de manière à ce que les effets de synergie attendus, entre autres, soient optimisés. Ainsi, des dispositions conservatoires spécifiques devraient être prises, pour exercer avec efficacité, le droit de regard qui sied, et que chaque acteur soit astreint au devoir de justifier le mode d'exercice de ses responsabilités et ses impacts sur le bon déroulement de la SAS.

3.1.7. Transparence

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la stratégie, il sera nécessaire que les personnes responsables de l'exécution des actions à mener aient une bonne compréhension de leurs rôles et responsabilités, et adoptent des attitudes coopératives. Elles doivent être disposées à fournir toutes les informations pertinentes aux dispositifs de pilotage et de coordination mis en place, afin de leur permettre de veiller convenablement au bon déroulement de la SAS.

3.1.8. Equité et genre

Les investissements dédiés à cette stratégie ne seraient efficaces que si les actions prioritaires subséquentes favorisent les opportunités économiques et sociales des citoyens les plus vulnérables. Les stratégies de mise en œuvre desdites actions doivent intégrer des mécanismes et des principes les prenant en charge. Dans le même élan, la réduction des inégalités Homme – Femme constitue une priorité de l'Etat du Sénégal qui a intégré le genre dans les politiques publiques, pour atteindre l'équité recherchée et assurer, à toutes et à tous, une participation quantitative et qualitative appropriée, dans les processus de développement.

Cette prise en compte du genre représente, de ce fait, un enjeu transversal du processus de développement national et c'est dans ce cadre que le PSE a intégré dans son axe 3 « Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité », la Promotion de l'équité et de l'égalité de genre.

Le PSE prend en compte les besoins, les droits et les contributions des femmes dans toutes ses composantes, suivant une approche intégrée. L'objectif stratégique consiste à autonomiser et à

promouvoir la femme, en outillant les institutions et les collectivités locales, pour l'intégration du genre dans les politiques publiques, l'amélioration du dispositif juridique de protection des femmes et de la petite fille, ainsi que le renforcement du leadership des femmes et de leurs capacités entrepreneuriales. L'actualisation de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) a permis de l'articuler au PSE, en vue de donner l'opportunité de prendre en compte le genre dans les projets phares, particulièrement, dans le secteur de l'agriculture considéré comme un domaine prioritaire pour l'emploi et la sécurité alimentaire.

Pour ce secteur, les actions relatives à l'institutionnalisation du genre tournent autour de la mise en place des cellules genre au niveau des ministères sectoriels, la réalisation des audits genre, l'élaboration des plans d'institutionnalisation genre et la prise d'actes (circulaires) allant dans le sens de mieux intégrer les préoccupations des hommes et des femmes au niveau des ressources productives.

4 ORIENTATIONS DE LA STRATEGIE

L'analyse des objectifs stratégiques des différentes Lettres de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, a permis de décliner quatre orientations stratégiques.

4.1. Orientation stratégique 1 : Augmenter durablement la disponibilité d'aliments en quantité et en qualité suffisantes

L'objectif visé par cette orientation stratégique (OS) est d'augmenter durablement la production et la productivité pour une offre variée et de qualité de produits à même de satisfaire les besoins de consommation des populations, de fournir des matières premières à l'industrie nationale de transformation et d'être compétitives sur les marchés. A cet effet, il s'agira, d'abord, de maîtriser les moyens et facteurs de productions clés, comme la disponibilité de pâturages, de fourrage ou d'aliments concentrés pour le bétail⁶. Ensuite, il faudrait mettre en place des moyens adéquats de pratiques de l'aquaculture communautaire, redynamiser la pêche continentale, assurer la gestion durable de la pêche maritime et enfin, permettre l'accès des producteurs et des productrices à des terres suffisamment fertiles, à des intrants de qualité (diverses semences, engrais et produits phytosanitaires), aux matériels et équipements, et aux sources d'eau⁷.

Les axes stratégiques d'interventions prioritaires retenues pour cette OS sont :

- Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales ;
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles ;
- Productions animales et gestion durable des systèmes d'élevage ;
- Amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire ;
- Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats ;
- Développement de l'aquaculture.

⁶ A noter également que la préservation du capital bétail et l'amélioration de la qualité sanitaire et hygiénique des productions et des denrées d'origine animale demeurent des défis incontournables.

⁷ L'amélioration de l'accès aux sources d'eau se fera à travers la valorisation des eaux de surface et souterraines, le développement des aménagements hydroagricoles dans les zones à fort potentiel, les systèmes d'irrigation économes en eau et la valorisation des énergies renouvelables.

4.2. Orientation stratégique 2 : Promouvoir l'accessibilité physique et économique d'une alimentation diversifiée et nutritive aux populations

Cette OS a pour objectif d'accroître la commercialisation des produits diversifiés et de bonne qualité. Ces produits doivent être accessibles, à tout point de vue, et être compétitifs sur les marchés. La promotion d'une économie rurale⁸ avec des conditions de collecte, de conservation, de transformation, de contrôle sanitaire, de transport, de distribution et de commercialisation des produits doit être effective, pour que les productions soient valorisées et mises en marché le long des filières. Cette situation va concourir à satisfaire la demande en produits alimentaires nutritifs de qualité et garantir l'efficacité de la production et de la transformation ainsi que le retour sur investissement.

Par ailleurs, l'amélioration de l'accessibilité économique d'une alimentation diversifiée aux populations passe tout d'abord, par le renforcement des initiatives de protection des moyens d'existence durables des groupes vulnérables, à travers les filets sociaux. En plus de cela, le marché des produits alimentaires devra être mieux structuré, avec le renforcement du système de régulation et de subvention des prix des produits alimentaires. Enfin, le renforcement et l'amélioration des systèmes d'information sur les marchés, avec l'utilisation d'instruments de proximité tels que les radios communautaires, la digitalisation et le téléphone, pour diffuser les informations, sont importants dans la prise de décision des ménages.

Les axes stratégiques d'interventions prioritaires pour cette OS sont :

- Valorisation des produits agricoles ;
- Valorisation et mise en marché des produits animaux ;
- Valorisation de la production halieutique.

4.3. Orientation stratégique 3 : Renforcer le financement, les services de Recherche & Développement et de Conseil

D'une part, l'OS vise le renforcement du financement des services agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et aquacoles et des projets productifs. D'autre part, il cible le développement et la modernisation de la recherche, de la formation, du conseil agricole et rural et de l'appui institutionnel aux organisations de producteurs et de productrices (appui à la structuration des filières, à la création et au renforcement des sociétés coopératives, à la création des chambres d'agriculture...). La réalisation de cet objectif permettra l'émergence d'exploitants agricoles professionnels, formés, qualifiés, organisés et dotés des services nécessaires, pour moderniser

⁸ Les infrastructures et les équipements de support à l'économie rurale doivent être renforcés.

leurs unités économiques créatrices d'emplois et capables de contribuer activement au développement durable du secteur agricole. Il recouvre, aussi, les dimensions transversales de la politique agricole, à savoir : le financement de l'agriculture, la création d'un environnement réglementaire, les problématiques de genre et, plus largement, le climat des affaires propices à l'investissement du secteur privé et la mise à niveau des systèmes d'information.

Les axes stratégiques d'interventions prioritaires se déclinent comme suit :

- Promotion du financement agricole durable et du développement rural ;
- Promotion de la structuration des filières et mutualisation des organisations ;
- Développement de la recherche agro-sylvo-pastorale, halieutique et aquacole ;
- Développement du Conseil ;
- Développement de la formation agricole et rurale.

4.4. Orientation stratégique 4 : Renforcement du cadre institutionnel

Cette OS vise à assurer le pilotage et la gestion des ressources (humaines, matérielles et financières) des ministères du secteur primaire, à travers la coordination et le soutien des politiques respectives, tout en veillant à l'efficacité et à l'efficience des dépenses publiques. L'objectif sous-jacent est l'amélioration du pilotage multisectoriel et le renforcement des capacités d'intervention des services d'agriculture, d'élevage et des pêches, des acteurs des filières et de leurs organisations professionnelles et interprofessionnelles. Il y a également, la facilitation et le dialogue pour instaurer un environnement des affaires et de l'entrepreneuriat propice au développement du secteur primaire et motivant pour les acteurs, le long des filières. L'orientation stratégique accorde une attention particulière aux interventions autour des systèmes d'alerte précoce, (SAP), avec l'appui des Partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, il encourage une action inclusive, pour l'autonomisation des femmes, et des conditions favorables à l'accès des femmes aux marchés des intrants, services et produits.

Les principaux axes stratégiques d'interventions prioritaires concernés sont les suivants :

- Pilotage, coordination et administration ;
- Renforcement des capacités d'intervention des services ;
- Amélioration de l'environnement des affaires et de l'entrepreneuriat ;
- La promotion de l'équité et l'égalité de genre.

Tableau 2 : Récapitulatif des orientations, axes stratégiques et programmes

Orientation Stratégique	Axes stratégiques d'interventions	Programmes
OS 1 Augmenter durablement la disponibilité d'aliments en quantité et en qualité suffisantes	Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	Renforcement des aménagements des terres agricoles Reconstitution du capital semencier
	Augmentation de la production agricole	Intensification des productions agricoles Diversification des cultures Mise en œuvre des projets de développement agricoles maturés par la DGPPE
	Productions animales et gestion durable des systèmes d'élevage	Modernisation et intensification des productions animales
	Amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire	Protection zoo-sanitaire
	Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats	Restauration des écosystèmes marins et des plans d'eau douce Réviser, adapter et respecter la réglementation de la pêche Améliorer le système d'information digital et d'analyse du secteur Renforcer la lutte contre la pêche illégale illicite non règlementée non déclarée (INN)
	Développement de l'aquaculture	Promotion de l'Aquaculture marine Amélioration de l'Aquaculture continentale
OS 2 Promouvoir l'accessibilité physique et économique d'une alimentation diversifiée et nutritive aux populations	Valorisation des produits agricoles	Mise en place d'équipements de transformation de riz Mise en place d'équipements de 4 agropoles Mise en place d'équipements de transformation et de conservation des produits horticoles
	Valorisation et mise en marché des produits animaux	Renforcement des infrastructures et équipements de collecte, de transformation, de distribution et de commercialisation
	Valorisation de la production halieutique	Amélioration des conditions de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture Mise en place des pôles de transformation halieutique, industrielle et artisanale Subvention des moteurs hors bords Subvention des pirogues en fibre de verre pour le remplacement des pirogues en bois Construction de quais de pêche

OS 3 Renforcer le financement, les services de Recherche & Développement et de Conseil	Promotion de la structuration des filières et mutualisation des organisations	Financement des filières animales Mettre en place des mécanismes de financement adaptés Améliorer l'accès des pêcheurs aux fonds existants
	Développement de la recherche agro-sylvo-pastorale, halieutique et aquacole	Mettre en œuvre un programme de recherche souverain portant sur les impacts de la pollution sur la pêche Production de semences de pré-base et plants fruitiers dans le cadre de la SAS Développement de technologies et/ou techniques pour les bonnes pratiques agricoles
	Développement du Conseil	Renforcement du dispositif d'appui-conseil Appui-conseil en riziculture Appui-conseil pour les céréales sèches et cultures de diversification Appui-conseil en horticulture Appui-conseil en aquaculture Appui-conseil pour les filières animales
	Développement de la formation agricole et rurale	Formation en riziculture Formation pour les céréales sèches et cultures de diversification Formation en horticulture Formation en aquaculture Formation pour les filières animales
OS 4 Renforcer le cadre institutionnel	Pilotage et coordination administrative	Pilotage/coordination de la Stratégie de Souveraineté Alimentaire Suivi-Evaluation de la stratégie de Souveraineté Alimentaire Communication
	Renforcement des capacités d'intervention des services	Renforcement du pilotage stratégique Renforcement pilotage stratégique de la DAPSA Reconstitution du capital semencier DA Mettre en place un système de contrôle qualité des produits et de coercition destinée à la consommation locale Maintenir un dialogue politique continu entre les différents acteurs de la pêche Intégrer les professionnels de la pêche artisanale et industrielle dans le cadre de concertation en charge de l'exploitation du gaz et du pétrole (COS-PETROGAZ) Renforcement des compétences techniques des acteurs de la pêche Mettre en place des programmes de formation en entrepreneuriat et de financement des jeunes et des femmes Renforcement de la gouvernance du Secteur de l'Elevage

4.5. Principales filières retenues

Dans l'élaboration de la stratégie de Souveraineté alimentaire, le taux de couverture (Tableau 3) assuré par la production locale est mesuré, d'abord, afin de déterminer les filières prioritaires. Ce taux permet de savoir si les besoins alimentaires sont couverts par les ressources productives nationales et plus ce taux est élevé, plus le pays se rapproche de l'autosuffisance alimentaire⁹.

Selon les données de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD, 2022), le Sénégal importe près de 50% de ses besoins alimentaires, dont principalement des céréales. L'analyse du taux de dépendance des importations des cinq dernières années a permis de choisir les filières prioritaires suivantes :

- Produits végétaux : riz, blé et pour les céréales traditionnelles, : maïs, mil, sorgho, et fonio ; pour les cultures de rente et de diversification : arachide, niébé et huile de palme et de tournesol ; pour les produits horticoles : oignons, carotte, pomme de terre, manioc, patate douce et banane ;
- Produits animaux : lait, viande (rouge et blanche) et œufs ;
- Produits de la pêche et de l'aquaculture : petits pélagiques et espèces nobles de poissons

Tableau 3 : Niveaux de production et de couverture des besoins des principaux produits céréaliers

Filière	Importation Moyenne (T)	Production actuelle (2022)	Besoin actuel	Taux de couverture des besoins par la production locale
Riz	1 300 000	838 000	2 138 000	39%
Blé	700 000	0	700 000	0%
Maïs	380 000	670 000	1 050 000	64%

Source : Division de la Consommation et de la Sécurité des Consommateurs de la Direction du Commerce Intérieur et DAPSA

Les données sur le niveau d'importation proviennent de la Direction du Commerce Intérieur (DCI), la DAPSA a fourni celles de production sur une période de référence¹⁰.

⁹ Dans le cas où le pays exporte une part significative de certaines productions, ses taux d'autosuffisance spécifiques peuvent être élevés et que ce pays reste dépendant des importations alimentaires, globalement.

¹⁰ La période de référence concerne la moyenne de 2017 à 2022.

4.6. La démarche de la stratégie et les objectifs de production

Il s'agit d'accélérer la réduction des importations et donc, de diminuer la dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Pour les produits céréaliers, le riz notamment, puis le blé, et dans une moindre mesure le maïs, pour lesquels la dépendance est très élevée, la démarche adoptée est de combler le gap des importations à partir des ressources productives nationales et de l'amélioration de certains paramètres d'accroissement de la productivité.

Pour ces filières, le Sénégal dispose de conditions agro-météorologiques favorables et de ressources édaphiques et hydrologiques suffisantes pour leur développement. Pour toutes ces raisons, un programme important de maîtrise d'eau par la création de nouveaux aménagements et la réhabilitation se fera dans les Vallées du Fleuve Sénégal et de l'Anambé. Il en sera de même, dans les zones où seule l'agriculture pluviale est pratiquée. Cela permettrait de développer les cultures du riz, du maïs et du blé. Les cultures du palmier à huile et du tournesol seront introduites dans les zones agro-écologiques adaptées afin de réduire les importations en huile végétale

Pour couvrir les besoins en produits d'origine animale, la stratégie sera axée sur : l'amélioration du cadre réglementaire des chaînes de valeur animales, de l'alimentation ainsi que de la santé animale et santé publique vétérinaire, l'optimisation des paramètres zootechniques et la structuration des filières animales.

Une bonne contribution des produits halieutiques et aquacoles dans l'atteinte de la Souveraineté alimentaire pourrait s'appuyer sur une régulation et/ou une interdiction des exportations des petits pélagiques, l'amélioration de l'accès à l'aliment de poisson avec l'acquisition d'unités industrielles, d'une part, et la maîtrise de la production d'alevins avec la création et la réhabilitation d'écloseries, ainsi que de l'hygiène et de la santé, d'autre part.

Le besoin est calculé pour chaque année et par spéculation sur les prochaines années. Ce besoin tient compte des importations actuelles et du taux d'accroissement de la population. Les objectifs de production sont présentés dans les tableaux et graphiques suivants :

Tableau 4 : Projections pour la Filière Riz

Année	Référence	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Superficie en irriguée (ha)	86 163	100 300	102 300	136 100	194 200	246 400	288 250
Rendement-irrigué (T/ha)	5,0	6,0	6,5	7,0	7,5	8,0	8,5
Production-irrigué (T)	430 815,0	601 800	651 950	952 700	1 456 500	1 971 200	2 450 125
Superficie en pluvial (ha)	280 000,0	298 854	298 854	318 854	338 854	358 854	378 854
Rendement-pluvial (T/ha)	2,8	3,0	3,5	3,5	4,0	4,5	4,5
Production-pluvial (T)	784 000,0	896 562	1 045 989	1 115 989	1 355 416	1 614 843	1 704 843
Paddy-total	1 234 818	1 498 362	1 697 939	2 068 689	2 811 916	3 586 043	4 154 968
Riz blanc (T)	734 717	891 525	1 010 274	1 230 870	1 673 090	2 133 696	2 472 206
Besoins (T)	2 034 717	2 085 585	2 137 725	2 191 168	2 245 947	2 302 095	2 359 648
Taux de couverture	36%	43%	47%	56%	74%	93%	105%

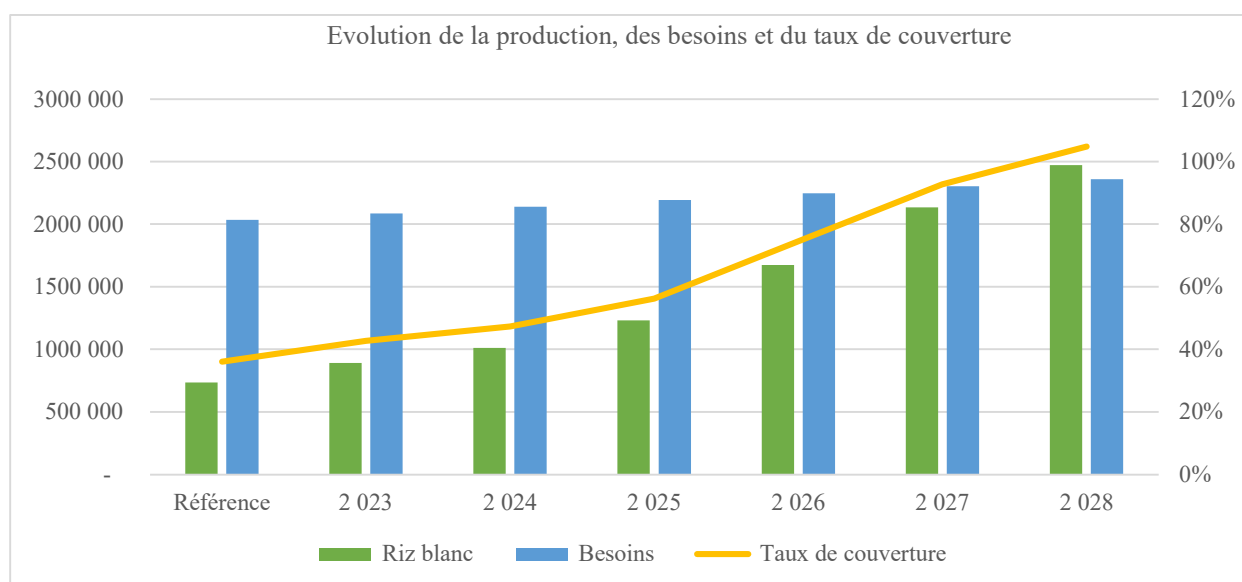


Figure 9 : Evolution de la production (T), des besoins et du taux de couverture des besoins nationaux en riz blanc

Tableau 5 : Projections pour la Filière Maïs

Année	Référence	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Superficie totale (ha)	265 019	265 019	275 019	285 019	295 019	305 019	315 019
Rendement moyen (T/ha)	2,342	3,5	4	4,2	4,5	4,8	4,8
Production brute totale (T)	620 611	927 567	1 100 077	1 197 081	1 327 587	1 464 092	1 512 092
Production nette totale (T)	527 519	788 432	935 065	1 017 519	1 128 449	1 244 479	1 285 279
Besoins (T)	909 648	932 390	955 699	979 592	1 004 082	1 029 184	1 054 913
Taux de couverture	58%	85%	98%	104%	112%	121%	122%

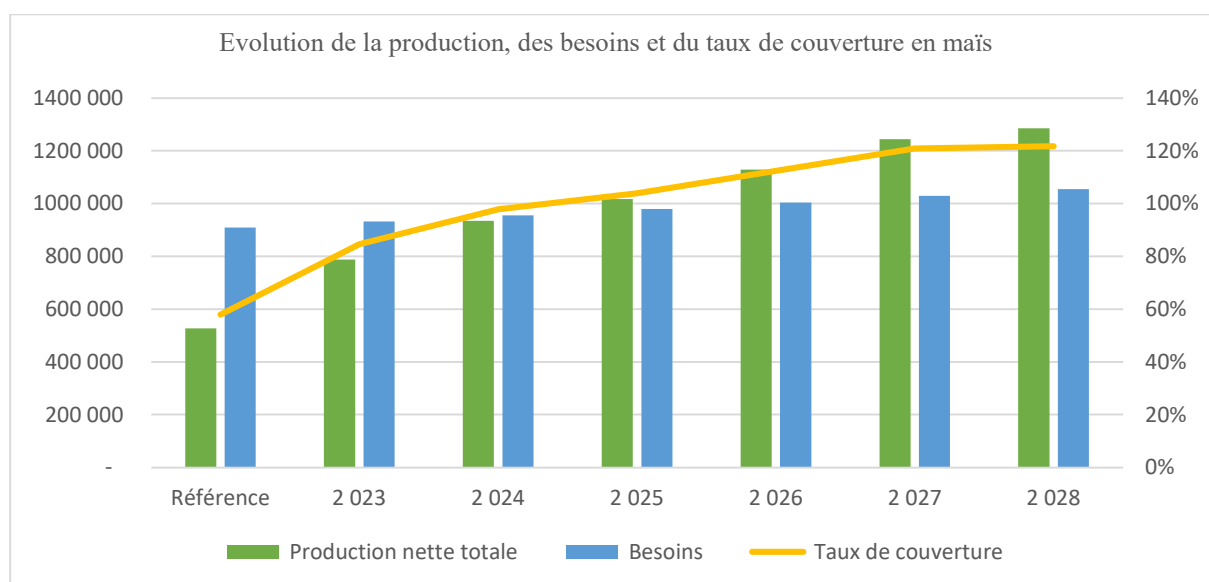


Figure 10 : Evolution de la production (T), des besoins et du taux de couverture des besoins nationaux en maïs

Tableau 6 : Projections pour la Filière Blé

Année	Référence	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Superficie (ha)	-	-	1 000	21 000	41 000	61 000	81 000
Rendement (T/ha)	-	-	3,0	3,5	4,0	4,5	5,0
Production brute (T)	-	-	3 500	84 000	184 500	305 000	405 000
Production nette (T)	-	-	2 975	71 400	156 825	259 250	344 250
Besoins (T)	700 000	717 500	735 438	753 823	772 669	791 986	811 785
Taux de couverture	0%	-	0,40%	9%	20%	33%	42%

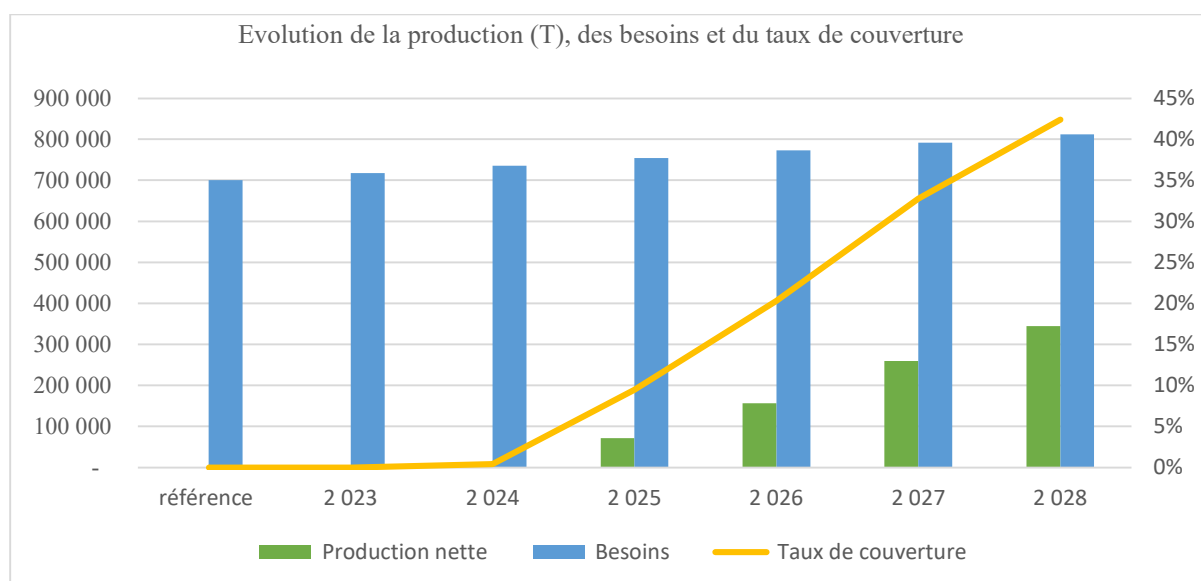


Figure 11 : Evolution de la production (T), des besoins et du taux de couverture des besoins nationaux en Blé

Les autres céréales traditionnelles

Tableau 7 : Projections pour la Filière Mil

Année	Référence	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Superficie (ha)	952 064	952 064	952 064	952 064	952 064	952 064	952 064
Rendement (T/ha)	0,963	1,3	1,4	1,5	1,6	1,6	1,8
Production brute (T)	916 719	1 237 684	1 332 890	1 428 096	1 523 303	1 523 303	1 713 716
Production nette(T)	779 211	1 052 031	1 132 957	1 213 882	1 294 807	1 294 807	1 456 658
Besoins (T)	779 211	798 691	818 659	839 125	860 103	881 606	903 646
Taux de couverture	100%	132%	138%	145%	151%	147%	161%

Tableau 8 : Projections pour la Filière Sorgho

Année	Référence	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Superficie (ha)	253 582	253 582	253 582	253 582	253 582	253 582	253 582
Rendement (T/ha)	1,2	1,5	2,0	2,5	2,8	3,0	3,1
Production brute(T)	311 969	380 374	507 165	633 956	710 031	760 747	786 106
Production nette(T)	265 174	323 318	431 090	538 863	603 526	646 635	668 190
Besoins (T)	265 174	271 803	278 598	285 563	292 702	300 020	307 520
Taux de couverture	100%	119%	155%	189%	206%	216%	217%

Tableau 9 : Projections pour la Filière Fonio

Année	Référence	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Superficie (ha)	6 003	6 003	7 003	8 003	9 003	10 003	11 003
Rendement (T/ha)	0,9	1,0	1,2	1,4	1,5	1,8	1,8
Production brute (T)	5 490	6 003	8 403	11 204	13 504	18 005	19 805
Production nette (T)	4 667	5 102	7 143	9 523	11 479	15 304	16 834
Besoins (T)	4 667	4 784	4 903	5 026	5 151	5 280	5 412
Taux de couverture	100%	107%	146%	189%	223%	290%	311%

Tableau 10 : Projections pour les Filières horticoles

INTITULE	Référence	2024	2025	2026	2027	2028
Production d'oignon (T)	420 000	440 000	460 000	474 000	485 000	500 000
Rendement de l'oignon (T/ha)	21	23	24	25	26	26
Superficie en oignon (ha)	20 000	19 130	19 167	18 960	18 654	19 231
Production de pomme de terre (T)	140 500	145 000	155 000	160 000	165 000	170 000
Rendement de la pomme de terre (T/ha)	20	23	24	25	26	26
Superficie en pomme de terre (ha)	7 025	6 304	6 458	6 400	6 346	6 538
Production de carotte (T)	28 500	50 000	55 000	58 000	60 000	65 000
Rendement de la carotte (T/ha)	19	20	21	22	23	24
Superficie en carotte (ha)	1 500	2 500	2 619	2 636	2 609	2 708
Production de patate douce (T)	110 000	87 500	95 000	100 000	110 000	120 000
Rendement de la patate douce (T/ha)	30	35	36	37	38	39
Superficie en patate douce (ha)	3 666	2 500	2 639	2 703	2 895	3 077
Production de manioc (T)	1 328 889	1 535 780	1 731 592	1 952 370	2 201 297	2 481 963
Rendement du manioc (T/ha)	14	14	15	16	17	18
Superficie en manioc (ha)	96 203	109 699	115 439	122 023	129 488	137 887
Production de banane (T)	36 000	55 000	65 000	70 000	73 000	75 000
Rendement de la banane (T/ha)	20	25	26	26	27	28
Superficie en banane (ha)	1 800	1 664	1 804	2 034	2 209	2 401

Les produits de rente et de diversification

Tableau 11 : Projections pour la Filière Arachide

Année	Référence	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Superficie (ha)	1 193 980	1 193 980	1 193 980	1 193 980	1 193 980	1 193 980	1 193 980
Rendement (T/ha)	1,2	1,23	1,32	1,46	1,60	1,76	1,94
Production brute (T)	1 436 528	1 468 595	1 576 054	1 743 211	1 910 368	2 101 405	2 316 321
Production nette (T)	1 221 049	1 248 306	1 339 646	1 481 729	1 623 813	1 786 194	1 968 873
Besoins (T)	1 221 049	1 251 575	1 282 865	1 314 936	1 347 810	1 381 505	1 416 043
Taux de couverture	100%	100%	104%	113%	120%	129%	139%

Tableau 12 : Projections pour la Filière Niébé

Année	Référence	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Superficie (ha)	289 203	289 203	299 203	309 203	319 203	329 203	339 203
Rendement (T/ha)	0,675	0,69	0,750	0,885	1,044	1,232	1,500
Production brute (T)	195 087	199 550	224 402	273 645	333 344	405 669	508 805
Production nette (T)	165 824	169 618	190 742	232 598	283 342	344 818	432 484
Besoins (T)	165 824	169 970	174 219	178 575	183 039	187 615	192 305
Taux de couverture	100%	100%	109%	130%	155%	184%	225%

Tableau 13 : Projections pour la Filière Huile végétale

Année	Référence	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Superficie effective Huile de Palme (ha)			-	-	1 000	11 000	21 000
Rendement Huile de Palme(T/ha)			-	0	3,5	3,5	3,5
Production Huile de Palme (T)			0	0	3500	38500	73500
Superficie Huile de Tournesol (ha)			100	500	1000	1500	2000
Rendement Huile de Tournesol (T/ha)		1,8	2	2	2,1	2,2	2,2
Production Huile de Tournesol (T)		0	200	1000	2100	3300	4400
Production totale d'huile végétale (T)		-	200	1 000	5 600	41 800	77 900
Besoins (T)	211 593	216 883	222 305	227 863	233 559	239 398	245 383
Taux de couverture			-	-	2%	17%	32%

Tableau 14 : Projections pour les produits de l'élevage

Produits prioritaires	Indicateurs	Référence	2024	2025	2026	2027	2028
Viande	Consommation par habitant par an	18	19	20	21	23	24
	Production de viande et d'abats par an en milliers de tonnes (kg)	271,4	329,0	368,6	408,3	448,0	487,7
	Taux de couverture par an	95%	95%	97%	98%	98%	98%
Moutons de Tabaski	Besoins par an	780 000	860 000	903 000	948 150	995 558	1 045 335
	Nombre d'ovins issus de la production locale disponibles sur le marché par an (Têtes)	673 122	688 000	812 700	881 780	975 646	1 045 335
	Taux de couverture par an	83%	85%	90%	93%	98%	100%
Lait	Consommation par habitant par an (Litres)	34	41	40	40	41	44
	Production de lait par an en millions de litres	261,2	298,0	376,4	465,4	557,7	655,9
	Taux de couverture par an	38%	40%	50%	60%	68%	73%
Œufs de consommation	Consommation par habitant par an (Unités)	58	90,5	99,5	109,5	120,4	126,4
	Production d'œufs de consommation par an en millions d'unités	955,1	1 653,6	1 869,8	2 086,0	2 302,2	2 518,4
	Taux de couverture par an	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 15 : Projections pour les produits de la pêche et de l'aquaculture

ANNEE	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Production (T)	551 978	586 702	621 4 04	655 617	691 420
Pêche maritime	533 478	560 152	588 159	617 567	648 446
Pêche continentale	14 000	17 200	20 400	23 600	26 800
Aquaculture	4 500	9 350	12 845	14 450	16 174
Exportation totale sans interdiction (T)	311 882	330 595	350 431	371 456	393 744
Exportation si interdiction des petits pélagiques(T)	62 376	66 119	70 086	74 291	78 749
Disponible (T)	240 096	520 583	551 318	581 326	612 672
Besoin (T)	529 997	545 728	562 331	562 331	577 576
Gap/Surplus (T)	- 289 901	- 25 145	- 11013	18 995	35 096

5. PROGRAMME PRIORITAIRE QUINQUENNAL (2024-2028)

STRATEGIE NATIONALE DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE DU SENEGAL (SNAS)		4 771 500 297 350
PROGRAMME PRIORITAIRE QUINQUENNAL (2024 - 2028)		F CFA
ORIENTATION STRATEGIQUE 1 :	AUGMENTER DURABLEMENT LA DISPONIBILITE D'ALIMENTS EN QUANTITE ET EN QUALITE SUFFISANTES	BUDGET (F CFA) 4 089 520 354 476
OBJECTIFS DE PERFORMANCE		
L'objectif de performance est de :		
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les moyens et facteurs de productions - Faciliter l'accès aux intrants de qualité, aux matériels et équipements et aux sources d'eau 		
Axe Stratégique 1.1	Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	1 469 835 823 758
RÉSULTATS ATTENDUS		
100% des besoins en riz couverts		
100% des besoins en maïs couverts		
Augmentation de 87% de la production de mil		
Augmentation de 152% de la production de sorgho		
42% des besoins en blé couverts		
Augmentation de 61% de la production d'arachide		
Augmentation de 161% de la production de niébé		
38% des besoins en huile végétale couverts		
100% des besoins en oignons couverts		
100% des besoins en pommes de terre couverts		
100% des besoins en carottes couverts		

Augmentation de 189% de la production de manioc
 Augmentation de 108% de la production de bananes

PROGR. PRIORITAIRES	ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	1 469 835 823 758
---------------------	-----------------------	-------------------

Programme 1 : Renforcement des aménagements hydroagricoles

Aménagements hydroagricoles pour le riz irrigué dans la VFS	580 000 000 000
Aménagements hydroagricoles pour le riz irrigué dans l'Anambé	16 000 000 000

Il s'agit de réaliser des périmètres agricoles aménagés avec maîtrise de l'eau dans le cadre de Partenariats Public-Privé

Aménagements hydroagricoles pour le riz irrigué en plateau	560 000 000 000
Aménagements hydroagricoles pour le riz pluvial	250 000 000 000
Entretien des aménagements	15 156 250 000
Aménagements hydroagricoles pour l'horticulture	40 152 604 000

Programme 2 : Reconstitution du capital semencier

Reconstitution du capital semencier en riz	673 446 395
Reconstitution du capital semencier de l'horticulture	5 355 760 004

L'ISRA mettra à la disposition des multiplicateurs de semences les quantités nécessaires de semences de pré-base en vue de la production de semences certifiées pour toutes les spéculations.

Reconstitution du capital semencier des Grandes cultures	2 497 763 358
--	---------------

Axe Stratégique 1.2	Augmentation de la production et de la productivité	2 072 613 146 321
----------------------------	--	--------------------------

RÉSULTATS ATTENDUS

- 50 000 Bacs de micro-jardinage simple réalisés
- 41 900 Bacs de micro-jardinage poulailler réalisés
- 13 300 Kits micro-irrigation 500 m2
- 1 300 hectares de palmiers à huile plantés
- Augmentation de 27% des rendements du riz

Augmentation de 23% des rendements de l'oignon, de la carotte et de la pomme de terre

Augmentation de 40% des rendements du mil

Augmentation de 40% des rendements du sorgho

Augmentation de 40% des rendements du maïs

Augmentation de 28% des rendements de l'arachide

Augmentation de 25% des rendements du niébé

Augmentation de 5% des rendements de patate douce

Augmentation de 4% des rendements de la banane

PROGR. PRIORITAIRES	ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	2 072 613 146 321
Programme 1 : Intensification des productions agricoles Il consiste à : i) améliorer la productivité et la production par l'utilisation de semences certifiées et une fertilisation adéquate, ii) augmenter les superficies exploitées	Augmentation de production de riz	383 246 640 000
	Augmentation de production de céréales (mil, maïs, sorgho)	749 178 677 624
	Augmentation de production de blé	38 258 125 000
	Augmentation de production horticole	404 451 987 117
	Augmentation de production d'arachide	223 871 244 985
	Mécanisation	156 082 000 000
	Protection phytosanitaire	9 971 000 000
Programme 2: Diversification des cultures Il s'agit de promouvoir la culture de légumes à l'intérieur des concessions avec des substrats autres que le sol	Micro-jardinage	4 050 000 000
	Production d'huile de palme	7 165 750 000
	Production de tournesol	358 275 000
	Production de niébé	64 463 081 010
	Production de sésame	4 422 080 000

	Programme 3 : Mise en œuvre des Projets de développement agricole maturés par la Direction de la Planification de la DGPPE	Programme d'amélioration de la production et de la productivité agricole (PAP-PA) (ANCAR)	13 012 240 586
		Programme de soutien à l'émergence des exploitations familiales (PSE-EF) (ANCAR)	2 031 025 000
		Projet d'appui à la chaîne de valeur horticole dans la zone Niayes (ANCAR)	6 202 020 000
		Projet de modernisation et d'intensification céréalière en Casamance (ANCAR)	4 790 000 000
		Projet de résilience des femmes et des jeunes aux changements climatiques et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la Vallée du Fleuve Sénégal (ANCAR)	1 059 000 000
Axe Stratégique 1.3	Productions animales et gestion durable des systèmes d'élevage		192 163 908 034
	RÉSULTATS ATTENDUS		
	98% de la consommation de viande est couverture par la production locale		
	100% de la demande en moutons de tabaski est couverte par la production locale		
	73% de la consommation de lait est couverte par la production locale		
	120 œufs de table sont consommés par habitant par an		
	60 plateformes d'embouche bovine réalisées		
	30 centres de production ovine réalisés		
	500 fermes laitières mises en place		
	5 000 bergeries individuelles pour femmes et jeunes mises en place		
	1 000 mini-fermes réalisées		
	30 fermes de reproducteurs volaille mises en place		
	1 232 341 hectares de terres où des pratiques de gestion durable des paysages ont été adoptées		
	25 000 ha emblavés en cultures fourragères		
	PROGR. PRIORITAIRES	ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	192 163 908 034
		1.1 Renforcement de la sécurité alimentaire du cheptel	34 583 709 041

	Programme 1: Modernisation et intensification des productions animales	1.2 Renforcement de la Chaîne de Valeur lait	68 764 379 000
		1.3. Autosuffisance en Moutons	21 641 549 994
		1.4. Développement de la sous-filière Equidés de trait	1 150 000 000
		1.5. Renforcement de l'Aviculture	66 024 269 999
Axe Stratégique 1.4	Amélioration de la santé animale et santé publique vétérinaire		12 406 330 738
	RÉSULTATS ATTENDUS		
	Le taux de couverture vaccinal pour la Peste des petits ruminants atteint 80%		
	Le taux de couverture vaccinal pour la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB) atteint 80%		
	Le taux de couverture vaccinal pour la Péripleurite Contagieuse Bovine (PPCB) atteint 80%		
	Le taux de couverture vaccinal pour la Peste équine atteint 65%		
	Le taux de couverture vaccinal pour la Maladie de Newcastle atteint 50%		
	PROGR. PRIORITAIRES	ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	12 406 330 738
	Programme 1: Protection zoo sanitaire	Renforcement de la Protection zoo sanitaire	12 406 330 738
Axe Stratégique 1.5	Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats		305 406 000 000
	RÉSULTATS ATTENDUS		
	Taux de couverture de la consommation de produits halieutiques		
	Code de la pêche maritime révisé pour prendre en compte l'interdiction de l'exportation des petits pélagiques		
	Décret d'application de l'interdiction d'exportation des petits pélagiques signé		
	15 000 filets mono-filaments remplacés par des filets en coton		
	1 rapport d'audit de la flotte maritime disponible		
	2 rapports d'audit de la pêche artisanale disponibles		
	5 programmes de recherche sur les petits pélagiques mis en œuvre et valorisés		

100% des pêcheurs ont adhéré au FITI

3 Plans d'aménagement poulpe, cymbium et crevette côtière mis en œuvre

Statuts de surveillant-pêcheur reconnus

PROGR. PRIORITAIRES	ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	280 261 145 000
	Réserver prioritairement les petits pélagiques au marché local	140 000 000
	Programme de remplacement des filets mono-filaments par des filets en coton/interdire l'importation	2 650 000 000
	Réviser les codes de la pêche maritime, de la pêche continentale et de l'aquaculture et leurs décrets d'application	180 000 000
	Vulgariser les différents textes juridiques de la pêche et de l'aquaculture	225 000 000
Programme 2 : Améliorer le système d'information digitale et de d'analyse du secteur	Contrôle et audit de la flotte industrielle	100 000 000
	Recensement général de la pêche artisanale (maritime et continentale)	2 000 000 000
	Mettre en œuvre un programme d'évaluation des stocks	37 500 000 000
	Finaliser le processus d'adhésion à l'Initiative pour la Transparence des Pêches (FITI)	50 000 000
	Renforcement de capacités techniques en collecte de données statistiques	250 000 000
	Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement	20 000 000 000
Programme 3 : Renforcer la lutte contre la pêche illégale illicite non réglementée non déclarée (INN)	Renforcement des capacités de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) des pêcheries, en appui à l'aménagement	6 000 000 000
	Finaliser le processus de reconnaissance des statuts de surveillant-pêcheurs/appui à la mise en place dans les 41 CLPA	270 000 000
	Equipements de surveillance des pêches	79 480 000 000
	Mettre en place un dispositif électronique pour le journal de bord et la certification des captures (pêche industrielle)	256 000 000

		Hébergement et entretien du journal de bord électronique	125 000 000
		Géolocalisation des embarcations de la pêche artisanale	31 500 000 000
		Système électronique de traçabilité des produits de la pêche	1 200 000 000
	Programme 4: Restauration des écosystèmes aquatiques dégradés	Nettoyage des fonds marins	70 000 000 000
		Repos biologique/Concertations pêche industrielle	15 000 000
		Repos biologique/Concertations pêche artisanale	40 000 000
		Aménagement et Repeuplement des plans d'eaux intérieurs	50 000 000 000
		Création de récifs artificiels et immersion (artisanaux et pots à poulpes)	725 000 000
		Poursuivre a création des ZPP (maritime et continentale)	700 000 000
		Poursuivre la création des AMP/APAC (maritime et continentale)	2 000 000 000
Axe Stratégique 1.6		Développement de l'aquaculture	
	RÉSULTATS ATTENDUS		
	Amélioration de l'accès aux alevins de poissons de qualité		
	Amélioration de l'accès à un aliment de poissons de qualité en quantité suffisante		
	Renforcement de la maîtrise des techniques d'élevage piscicoles à travers des sessions de formation et de mise à niveau		
	Initiation à la mariculture		
	PROGR. PRIORITAIRES	ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	37 095 145 625
	Programme 1: aquaculture continentale Les actions proposées viseront à lever les contraintes au développement de la	Mise en place de pôles aquacoles dans les 46 départements	13 800 000 000
		Mise en place de 3 écloseseries	900 000 000

	pisciculture et à améliorer la productivité des fermes piscicoles	Renforcement de 5 écloseries existantes	500 000 000
		Subvention aliment poissons	17 995 145 625
	Programme 2: aquaculture marine	Mise en place d'une écloserie marine	1 500 000 000
	Il s'agira d'établir les bases du développement de la mariculture à travers la domestication et la maîtrise des techniques d'élevage en mer.	Mise en place de fermes piscicoles marines	2 400 000 000
ORIENTATION STRATEGIQUE 2 :	PROMOUVOIR L'ACCESSIBILITE PHYSIQUE ET ECONOMIQUE D'UNE ALIMENTATION DIVERSIFIEE ET NUTRITIVE AUX POPULATIONS		BUDGET (F CFA) 428 243 427 942
<p>OBJECTIFS DE PERFORMANCE</p> <p>L'objectif de performance est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter et diversifier l'offre de produits et d'intrants de bonne qualité pour satisfaire les besoins de consommation des populations et des industries de transformation afin d'être compétitifs sur les marchés - Renforcer et améliorer les systèmes d'information sur les marchés - Mettre en place des mesures d'accompagnement (fonds de commercialisation, organisation des marchés) - Renforcer les filets sociaux - Promouvoir une économie rurale bâtie autour d'infrastructures et d'équipements de soutien aux activités de transport, de transformation, de conservation et de distribution des produits 			
Axe Stratégique 2.1	Valorisation des produits agricoles		217 379 677 942
<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> 500 décortiqueuses à riz mises en place et opérationnelles 17 mini- rizeries mises en place et opérationnelles 11 rizeries mises en place et opérationnelles 1000 magasins de stockage de riz mis en place et opérationnels 1000 GMP mis en place et opérationnels 26 Cable-ways (convoyeur) + Station pour la banane 			

60 Chambres froides de 15000 Tonnes mises en place et opérationnelles
 30 Magasins de stockage de 25000 Tonnes mis en place et opérationnels
 250 unités de transformation mises en place et opérationnelles
 500 sessions de formations des acteurs de la transformation sur les procédés de transformation organisées
 1 015 sessions de formation des OP à travers l'approche SHEP organisées

PROGR. PRIORITAIRES	ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	217 379 677 942
----------------------------	------------------------------	------------------------

Programme 1 : Mise en place d'équipements de transformation de riz		8 760 000 000
---	--	---------------

Programme 2 : Mise en place de 4 Agropoles		120 000 000 000
---	--	-----------------

Programme 3 : Mise en place d'équipements de transformation et de conservation des produits horticoles		88 619 677 942
---	--	----------------

Axe Stratégique 2.2	Valorisation et amélioration des conditions de mise en marché des produits animaux	32 661 450 000
----------------------------	---	-----------------------

RÉSULTATS ATTENDUS		
20% du lait local est collecté et transformé		
873 739 tonnes de produits laitiers commercialisés		
451 414 tonnes de produits carnés commercialisés		
Abattoir de Dakar réalisé		
8 abattoirs régionaux réalisés		
6 mini-unités de plumaison mises en place		
3 unités de fabriques de mayonnaise mises en place		
72 centres de collecte de lait opérationnels		

PROGR. PRIORITAIRES	ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	32 661 450 000
----------------------------	------------------------------	-----------------------

	Programme 1 : Renforcement des infrastructures et équipements de collecte, de transformation, de distribution et de commercialisation	Amélioration de la valorisation des produits animaux	32 661 450 000
Axe Stratégique 2.3	Valorisation de la production halieutique et aquacole		160 909 000 000
RÉSULTATS ATTENDUS			
Au moins 90% de la population des zones intérieures ont accès aux produits halieutiques de qualité			
Les normes de qualité d'entreposage et de transport des produits sont respectées			
La mise à terre et l'écoulement des produits halieutiques au niveau des ports de pêche répondent aux normes de qualité			
PROGR. PRIORITAIRES		ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	160 909 000 000
Programme 1 : Amélioration des conditions de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture	Construction de marchés aux poissons à l'intérieur du pays		7 000 000 000
	Actualiser et mettre en œuvre le programme froid		23 200 000 000
	Installation d'entrepôts frigorifiques au niveau des marchés aux poissons		11 250 000 000
	Mise aux normes du transport/dotation de camions frigorifiques		6 810 000 000
	Mise aux normes des quais de pêche (réhabilitation, mise à niveau, équipements)		4 000 000 000
Programme 2 : Mise en place des pôles de transformation halieutique industrielle et artisanale			19 449 000 000
Programme 3 : Subvention des moteurs hors bords			12 000 000 000
Programme 4 : Subvention des pirogues en fibre de verre pour le remplacement des pirogues en bois			45 000 000 000
Programme 5 : Construction de quais de pêche			32 200 000 000

	Il s'agira d'améliorer les débarquements des produits halieutiques et leur écoulement sur le territoire national	
Axe Stratégique 2.4	Renforcement des capacités des services d'accompagnement	17 293 300 000
	RÉSULTATS ATTENDUS	
	Améliorer la coordination des actions des différents acteurs de la pêche	
	Implication totale des pêcheurs et organismes de pêches dans les politiques de gestion de la ressource	
	Adoption et respect des mesures de gestion par les pêcheurs et acteurs de la pêche	
	PROGR. PRIORITAIRES	ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES
		17 293 300 000
	Programme 1 : Institutionnalisation du volet sensibilisation des pêcheurs dans les programmes projet du ministère	
	Renforcer les effectifs et les moyens matériels et logistiques des agents et améliorer les méthodes de travail	6 403 300 000
	Mise à niveau des institutions d'accompagnement (ITA, DPM)	10 000 000 000
	Implication de toutes les organisations (CLPA, OP, GIE, Fédérations) de pêche dans l'élaboration du programme sensibilisation et les doter de moyens pour la mise en œuvre	500 000 000
	Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation de la sensibilisation sur la nécessité de la sauvegarde et la gestion durable des ressources halieutiques	390 000 000
ORIENTATION STRATEGIQUE 3:	RENFORCER LE FINANCEMENT, LES SERVICES DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT ET DE CONSEIL	BUDGET (F CFA)
		100 697 994 932
	OBJECTIFS DE PERFORMANCE	
	L'objectif de performance est de :	
	- Renforcer le financement des services et des projets productifs	
	- Développer et moderniser la recherche, la formation et l'appui-conseil	
	- Appuyer la professionnalisation des filières	

Axe Stratégique 3.1	Promotion de la structuration des filières et mutualisation des organisations	64 312 862 803
	RÉSULTATS ATTENDUS 9 327 promoteurs en élevage financés Plan de formation des OPE mis en œuvre Un fonds est disponible pour financer les activités des pêcheurs Les pêcheurs ont un accès à 15% des fonds existants	
	14 coopératives semencières créées	
	Amélioration de 50 % de la production agricole	
	PROGR. PRIORITAIRES	ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES
		64 312 862 803
	Programme 1 : Financement des filières animales	Fonds d'Appui à la Stabulation
		51 792 862 803
	Programme 2 : Mettre en place des mécanismes de financement adaptés (fonds spécifiques à la pêche et à l'aquaculture) Il s'agira, dans ce programme, d'améliorer l'accès des pêcheurs au fonds et de rendre l'action de la recherche plus efficace afin de mieux gérer les pêcheries	
		12 500 000 000
	Programme 3 : Améliorer l'accès des pêcheurs aux fonds existants (FNDASP, FONGIP, DER, PROMISE.)	
		20 000 000
Axe Stratégique 3.2	Développement de la recherche agro-sylvo-pastorale, halieutique et aquacole	15 322 665 029
	RÉSULTATS ATTENDUS Des technologies et/ou techniques en mesure de booster la productivité et la qualité nutritionnelle des produits agricoles sont disponibles	
	PROGR. PRIORITAIRES	ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES
		15 322 665 029

	Programme 1 : Mettre en œuvre un programme de recherche souverain portant sur les impacts de la pollution sur la pêche (CERES-Locustox)		500 000 000
	Programme 2 : Production de semences de pré-base et plants fruitiers dans le cadre de la Stratégie Nationale de Souveraineté Alimentaire	Production de semences de pré-base pour les céréales sèches (mil, sorgho, maïs, fonio)	424 126 966
		Production de semences de pré-base pour le riz et le blé	1 759 870 000
		Production de semences de pré-base pour les légumineuses (arachide et niébé)	1 556 415 000
		Production de plants fruitiers	1 260 000 000
		Production de semences des fruitiers forestiers	497 306 813
		Production de semences d'oignon	690 316 250
		Production de semences de pomme de terre	1 290 900 000
	Programme 3 : Développement de technologies et/ou techniques pour les bonnes pratiques agricoles	Développement et valorisation des variétés productives à haute valeur nutritive	3 916 656 000
		Élaboration des itinéraires techniques performants et des technologies de gestion intégrée de la fertilité de sols, des bioagresseurs et de l'irrigation	3 427 074 000
Axe Stratégique 3.3	Développement du Conseil		18 608 167 100
	RÉSULTATS ATTENDUS		
	Le dispositif de conseil agricole et rural est renforcé		
	La base productive est améliorée		
	La productivité et la production est amélioré		
	La production est valorisée et les marchés maîtrisés		
	PROGR. PRIORITAIRES	ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	18 608 167 100

<p>Programme 1 : Renforcement du dispositif d'appui-conseil</p> <p>Renforcer l'offre de conseil par : (i) une augmentation du dispositif de ressource humaine et (ii) une modernisation avec l'utilisation des outils numériques qui permettent de toucher un grand nombre de producteurs, de délivrer des conseils techniques de proximité, un suivi de précision à distance et le e-commerce à temps réelle sur l'étendue du territoire national</p>	Formulation du programme de digitalisation	15 375 000
	Construction et équipement du centre E Conseil	1 000 000 000
	Déploiement des applications existantes (SAIDA, SENLOUMA, Suivi des cultures) et développement de nouvelles application (Aar Sa Tool et Journal du CAR)	1 450 000 000
	Mise en place d'une base de données sur la digitalisation	30 000 000
	Mise en œuvre du processus de recrutement (renforcement du personnel d'appui-conseil)	4 251 792 100
	Construction de sièges des DZ et de la DG	850 000 000
	Formation du personnel de l'ANCAR	200 000 000
	Renforcement en moyens logistiques	1 327 000 000
<p>Programme 2 : Appui-conseil en riziculture</p> <p>Mettre en œuvre des outils d'accompagnement sur toute la chaine de valeur depuis : (i) l'aménagement des parcelles (ii) l'introduction des technologies et les BPA, (iii) l'amélioration de la base productive, (iv) la valorisation et (v) la mise en marché</p>	Remembrement des vallées de la Casamance	3 000 000 000
	Mise en place d'un schéma de production de semences communautaires	3 000 000
	Redynamisation des comités de gestion des ouvrages hydroagricoles	20 000 000
	Réalisation de cordons pierreux	9 000 000
	Amendement de terres au phosphogypse	80 000 000
	Vitrines variétales et parcelles de démonstration pour diffusion de technologies	112 000 000
	Bonnes pratiques rizicoles (SRI ; PPU ; récolte, stockage et conservation)	588 000 000
	Matériel de modernisation des opérations culturales, de récolte et post récolte	537 500 000
	Étuvage du riz	56 000 000

	Mises-en place de petites unités de transformation du paddy	620 000 000	
	Contractualisation à travers les approches SHEP et OP/OM	20 000 000	
Programme 2 : Appui-conseil pour les céréales sèches et cultures de diversification	Mise en place d'un schéma de production de semences communautaires	15 000 000	
	Technologies GDT (cultures en courbes de niveau, cordons pierreux, RNA, paillage, etc.)	500 000 000	
	Mettre en œuvre des outils d'accompagnement sur toute la chaîne de valeur depuis: (i) l'aménagement des parcelles (ii) l'introduction des technologies et les BPA, (iii) l'amélioration de la base productive, (iv) la valorisation et (v) la mise en marché	Vitrines variétales et parcelles de démonstration pour diffusion de technologies	42 000 000
	Bonnes pratiques agricoles (MD; récolte, stockage et conservation)	15 000 000	
	Mises-en place de petites unités de transformation (céréales et légumineuses)	692 500 000	
	Contractualisation à travers les approches SHEP et OP/OM	20 000 000	
		Technologies GDT (compostage/bokashi, brise vent, paillage, etc.)	15 000 000
Programme 3 : Appui-conseil en horticulture	Mise à l'échelle des citernes de collecte d'eau pluviale pour l'irrigation d'appoint	500 000 000	
	Promotion des systèmes d'irrigation économes en eau et utilisant les énergies renouvelables	300 000 000	
	Bonnes pratiques horticoles (PPU, MD, tailles, irrigation, récolte, stockage et conservation)	15 000 000	
	Amélioration du matériel végétal de la mangue (parc fruitier, greffage)	1 340 000 000	
	Contractualisation à travers les approches SHEP et OP/OM	87 500 000	
		Information/sensibilisation sur les opportunités en aquaculture (pisciculture, ostréiculture, etc.)	4 000 000
Programme 3 : Appui-conseil en aquaculture	Inciter à l'entrepreneuriat aquacole et accompagnement de la production à la commercialisation	Mise en relation des promoteurs avec l'Agence Nationale de l'Aquaculture	-
		Suivi des promoteurs piscicoles	30 000 000

	<p>Programme 4 : Appui-conseil pour les filières animales (lait, bétail/viande, aviculture)</p> <p>Il s'agira de diffusion à grande échelle de paquets de technologies résilientes et améliorantes de la productivité, et une valorisation de la production et la mise en marché</p>	Introduction de géniteurs et coqs raceurs	862 500 000
Axe Stratégique 3.4	Développement de la formation agricole et rurale		2 454 300 000
<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p> <p>Les producteurs et transformateurs maîtrisent la technique, la valorisation et la commercialisation de leurs activités</p> <p>Les acteurs des différentes filières sont professionnalisés</p> <p>Les acteurs des différentes filières sont autonomes</p>			
PROGR. PRIORITAIRES		ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	2 454 300 000
	<p>Programme 1: Formation en riziculture</p> <p>L'ANCAR mettra à la disposition des riziculteurs toutes les techniques et outils nécessaires au développement de leurs activités</p>	<p>Formation des techniciens formateurs sur les techniques d'aménagements secondaires au niveau des parcelles (digues, diguettes, planage)</p> <p>Formation des producteurs relais sur les techniques d'aménagements secondaires au niveau des parcelles (digues, diguettes, planage)</p> <p>Renforcement des capacités et professionnalisation des producteurs de semences</p> <p>Formation des membres des comités sur la gestion des ouvrages hydroagricoles</p> <p>Formation des acteurs et des producteurs dans les CEP</p> <p>Renforcement des capacités et professionnalisation des producteurs de semences</p>	<p>2 400 000</p> <p>4 000 000</p> <p>15 000 000</p> <p>6 000 000</p> <p>527 500 000</p> <p>787 500 000</p>

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 :	Programme 2 : Formation pour les céréales sèches et cultures de diversification	Formation à la production de Biofertilisants et bio-pesticides	15 000 000
	Il s'agira de mettre à la disposition des riziculteurs toutes les techniques et outils nécessaires au développement de leurs activités	Formation des acteurs et des producteurs dans les CEP.	527 500 000
	Programme 3 : Formation en l'horticulture	Formation des acteurs et des producteurs dans les CEP et VEP	6 400 000
	L'ANCAR mettra à la disposition des riziculteurs toutes les techniques et outils nécessaires au développement de leurs activités	Formation sur les techniques de transformation	7 500 000
		Formation à la production de Biofertilisants et bio-pesticides	15 000 000
	Programme 4 : Formation pour les filières animales (lait, bétail/viande, aviculture)	Renforcement des capacités et professionnalisation des producteurs de semences fourragères	38 000 000
	L'ANCAR mettra à la disposition des riziculteurs toutes les techniques et outils nécessaires au développement de leurs activités de production animale	Formation sur les bonnes pratiques d'élevage (alimentation, habitat, prophylaxie)	17 500 000
		Formation des acteurs et des producteurs dans les CEAP	245 000 000
		Formation sur les Techniques de cultures fourragères	52 500 000
		Formation sur les approches de contractualisation (SHEP et OP/OM)	87 500 000
	Programme 5 : Formation en aquaculture	Formation des techniciens sur l'aquaculture	10 000 000
	L'ANCAR mettra à la disposition des riziculteurs toutes les techniques et outils nécessaires au développement de leurs activités de production aquacole	Formation et appui aux promoteurs	30 000 000
		Formation sur les techniques de transformation (séchage, fumage, stockage conservation)	30 000 000
		Formation sur les approches de contractualisation OP/OM pour produits transformés	30 000 000
	RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL	BUDGET (F CFA)	
	OBJECTIFS DE PERFORMANCE	153 038 520 000	

L'objectif de performance est de :

- Renforcer les capacités d'interventions, garantir le pilotage et la gestion des ressources
- Veiller à l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques du secteur primaire
- Accorder une attention particulière aux Systèmes d'Alerte Précoce (SAP) avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers.

Axe Stratégique 4.1	Pilotage et coordination administrative	2 000 000 000
RÉSULTATS ATTENDUS		
La coordination entre les secteurs impliqués dans la Souveraineté alimentaire assurée		
Les ressources destinées aux programmes de Souveraineté alimentaire mutualisées		
Au moins 10 réunions du Comité de Pilotage SA organisées		
5 revues annuelles conjointes organisées		
5 rapports annuels de performance disponibles		
PROGR. PRIORITAIRES		ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES
		2 000 000 000
Programme 1: Pilotage/Coordination de la Stratégie de Souveraineté Alimentaire	Réunion du Comité de Pilotage	100 000 000
	Revue Annuelle Conjointe	150 000 000
	Visites de terrain du CoPil	250 000 000
	Fonctionnement de la Cellule Souveraineté Alimentaire	
	Equipements de la Cellule Souveraineté Alimentaire	
	Amélioration de la gouvernance du secteur de l'Elevage	1 500 000 000
Programme 2: Suivi-Evaluation de la Stratégie de Souveraineté Alimentaire	Dispositif de S&E	
	Missions de supervision de terrain	
	Evaluation du Programme prioritaire de la SAS	
	Dispositif de S&E	
	Missions de supervision terrain de la Cellule SAS	
	Evaluation du Programme prioritaire de la SAS	
Programme 3 : Communication		

Axe Stratégique 4.2	Renforcement des capacités d'intervention des services	151 038 520 000
<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p> <p>Capacités d'intervention des services d'élevage renforcées</p> <p>Plan de formation des agents mis en œuvre</p> <p>Le niveau d'implication et la capacité des jeunes et des femmes dans le secteur de la pêche sont améliorés</p>		
<p>PROGR. PRIORITAIRES</p>		<p>ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES</p>
		<p>151 038 520 000</p>
<p>Programme 1 : Renforcement du pilotage stratégique</p> <p>Il s'agira de mettre en place un dispositif opérationnel de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation des différents programmes dans un cadre multisectoriel harmonisé qui implique le secteur privé</p>	<p>Mise en place d'un système permanent de statistiques horticoles</p> <p>Suivi des campagnes, mise à jour et production permanente de données statistiques</p> <p>Appui institutionnel à la DHORT</p> <p>Organisation et participation à des initiatives de promotion de l'origine Sénégal pour les filières ciblées</p> <p>Relance du Réseau africain pour le développement de l'Horticulture (RADHORT)</p>	<p>1 500 000 000</p> <p>2 000 000 000</p> <p>2 500 000 000</p> <p>1 000 000 000</p> <p>500 000 000</p>
<p>Programme 2 : Renforcement pilotage stratégique DAPSA</p>		<p>16 981 560 000</p>
<p>Programme 3 : Reconstruction du capital semencier</p>		<p>110 250 000 000</p>
<p>Programme 4 : Mettre en place un système de contrôle de la qualité des produits de la pêche et de coercition destinés à la consommation locale</p>		<p>4 000 000 000</p>
<p>Programme 5 : Maintenir un dialogue politique continu entre les différents acteurs de la pêche</p>		<p>62 000 000</p>

<p>Programme 6 : Intégrer les professionnels de la pêche artisanale et industrielle dans le cadre de concertation en charge de l'exploitation du gaz et du pétrole (COS-PETROGAZ, ...)</p>		30 000 000
<p>Programme 7 : Renforcement des compétences techniques des acteurs de la pêche</p>		1 254 960 000
<p>Programme 8 : Mettre en place des programmes de formation en entrepreneuriat et de financement des jeunes et des femmes (pêche)</p> <p>Il s'agira d'appuyer sur le plan technique et financier les jeunes et femmes pour la création d'entreprises dans le secteur de la pêche</p>		90 000 000
<p>Programme 9 : Renforcement de la gouvernance du secteur de l'élevage</p>	Renforcement des capacités d'Intervention des Services d'Elevage	10 870 000 000

6. CADRE DE RESULTATS

La mise en œuvre de la SAS permettra de contribuer durablement à la couverture des besoins alimentaires des ménages et ainsi d'atteindre les objectifs suivants :

- Une autosuffisance pour les principaux produits importés :
 - Riz : couverture totale à partir de 2028 ;
 - Blé : couverture à 42% en 2028 ;
 - Maïs : couverture totale à partir de 2025 ;
 - Huile végétale : taux de couverture de 42% en 2028 ;
 - Oignon, pomme de terre, carotte : couverture totale à partir de 2025.
- Une hausse des exportations des produits céréaliers transformés ;
- La consommation de viande par habitant passe de 18 kg à 24 kg en 2028 ;
- La consommation de lait par habitant passe de 35 litres dont 30% de lait local à 44 litres dont 80% de lait local en 2028 ;
- La consommation d'œufs de consommation par habitant passe de 75 œufs à 128 œufs en 2028 ;
- Le taux de couverture du disponible en viande par la production locale passe de 95% à 98% ;
- Le taux de couverture de la demande en moutons de Tabaski de production locale passe de 83% à 100% ;
- Une gestion rationnelle des ressources ;
- Une disponibilité accrue et diversifiée des productions agricoles, halieutiques, animales et forestières à haute valeur nutritive ;
- Un meilleur accès au marché permettant aux producteurs et aux non-producteurs de vendre et d'acheter des aliments nutritifs ;
- Une augmentation de la production agricole de subsistance familiale à travers, notamment, le micro-jardinage, pouvant améliorer l'apport alimentaire, en encourageant les ménages à produire tout au long de l'année ;
- Une amélioration de la sécurité sanitaire des aliments ;
- Une distribution équitable des produits agricoles, halieutiques, animales et forestiers, sur toute l'étendue du territoire ;
- La transformation saine et la valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, tout en maintenant leurs valeurs nutritives ;
- La promotion de la consommation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques sains et satisfaire la demande pour les régimes alimentaires sains et durables ;

- Une meilleure maîtrise des prix ;
- Une économie de devises ;
- Une augmentation du revenu des producteurs et des productrices ;
- Une hausse du nombre d'emplois directs et indirects ;
- Une amélioration du solde de la balance commerciale.

STRATEGIE NATIONALE DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE DU SENEGAL (SAS)

CADRE DE RESULTATS

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DE LA STRATEGIE (ODS) : LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DES MENAGES EST AMELIOREE

Indicateurs de résultats au niveau de l'ODS	Indicateurs de résultats	Unité	Objectifs				
			2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Indicateur 1	Augmentation du Taux de croissance	%					
Indicateur 2	Réduction du solde de la balance commerciale	XOF					
Indicateur 3	Contribution du secteur primaire au PIB	%					
Indicateur 4	Augmentation du revenu agricole	XOF					
Indicateur 5	Augmentation des emplois créés par le secteur agricole	Nombre					

RESULTATS INTERMEDIAIRES

Indicateurs de résultats intermédiaires	Indicateurs de résultats	Unité	Objectifs				
			2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Résultats intermédiaires OS1 (Augmenter durablement la disponibilité d'aliments en quantité et en qualité suffisantes)							
<i>Augmentation de la production</i>							
Indicateur 1.1.1.	100% des besoins en riz couverts	%	48%	56%	74%	93%	105%
Indicateur 1.1.2.	100% des besoins en maïs couverts	%	98%	104%	112%	121%	122%
Indicateur 1.1.3.	Taux de couverture des besoins en mil	%	138%	145%	151%	147%	161%

Indicateurs de résultats au niveau de l'ODS	Indicateurs de résultats	Unité	Objectifs				
			2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Indicateur 1.1.4	Taux de couverture des besoins en sorgho	%	155%	189%	206%	216%	217%
Indicateur 1.1.5	Taux de couverture des besoins en blé	%	0%	9%	20%	33%	42%
Indicateur 1.1.6	Taux de couverture des besoins en arachide	%	104%	113%	120%	129%	139%
Indicateur 1.1.7	Taux de couverture des besoins en niébé	%	109%	130%	155%	184%	225%
Indicateur 1.1.8	32% des besoins en huile végétale couverts	%	0%	0%	2%	17%	32%
Indicateur 1.1.9	100% des besoins en oignons couverts	%	100%	100%	100%	100%	100%
Indicateur 1.1.10	100% des besoins en pommes de terre couverts	%	100%	100%	100%	100%	100%
Indicateur 1.1.11	100% des besoins en carottes couverts	%	100%	100%	100%	100%	100%
Indicateur 1.1.12	Augmentation de 87% de la production de manioc	%	16%	30%	47%	66%	87%
Indicateur 1.1.13	Augmentation de 87% de la production de bananes	%	16%	30%	47%	66%	87%
<i>Diversification et augmentation de la productivité</i>							
Indicateur 1.2.1	50 000 Bacs de micro-jardinage simple réalisés	Unité	11 200	15 000	10 000	10 000	10 000
Indicateur 1.2.2	41 900 Bacs de micro-jardinage poulailler réalisés	Unité	1 900	60 000	10 000	10 000	10 000
Indicateur 1.2.3	13 300 Kits micro-irrigation 500 m2	Unité	1 300	20 000	3 000	3 000	3 000
Indicateur 1.2.4	41 000 hectares de palmiers à huile plantés	Unité	1 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Indicateur 1.2.5	Augmentation du rendement du riz irrigué à 8,5 t/ha	Tonnes/ha	6,5	7,0	7,5	8,0	8,5
Indicateur 1.2.6	Augmentation des rendements de l'oignon à 26 t/ha	Tonnes/ha	23	24	25	26	26
Indicateur 1.2.7	Augmentation des rendements de la pomme de terre à 26 t/ha	Tonnes/ha	23	24	25	26	26
Indicateur 1.2.8	Augmentation des rendements de la carotte à 24 t/ha	Tonnes/ha	20	21	22	23	24

Indicateurs de résultats au niveau de l'ODS	Indicateurs de résultats	Unité	Objectifs				
			2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Indicateur 1.2.9	Augmentation des rendements du mil à 1,8 t/ha	Tonnes/ha	1,4	1,5	1,6	1,6	1,8
Indicateur 1.2.10	Augmentation des rendements du sorgho à 3 t/ha	Tonnes/ha	2,0	2,5	2,8	3,0	3,1
Indicateur 1.2.11	Augmentation des rendements du maïs à 4,8 t/ha	Tonnes/ha	4,0	4,2	4,5	4,8	4,8
Indicateur 1.2.12	Augmentation des rendements de l'arachide à 1,9 t/ha	Tonnes/ha	1,3	1,5	1,6	1,8	1,9
Indicateur 1.2.13	Augmentation des rendements du niébé à 1,5 t/ha	Tonnes/ha	0,8	0,9	1,0	1,2	1,5
Indicateur 1.2.14	Augmentation des rendements de la patate douce à 39 t/ha	Tonnes/ha	35	36	37	38	39
Indicateur 1.2.15	Augmentation des rendements de la banane à 28 t/ha	Tonnes/ha	25	26	26	27	28
<i>Productions animales et gestion durable des systèmes d'élevage</i>							
Indicateur 1.3.1	98% de la consommation de viande est couverte par la production locale	%	95%	97%	98%	98%	98%
Indicateur 1.3.2	100% de la demande en moutons de tabaski est couverte par la production locale	%	75%	80%	90%	93%	98%
Indicateur 1.3.3	73% de la consommation de lait est couverte par la production locale	%	38%	40%	50%	60%	68%
Indicateur 1.3.4	120 œufs de table sont consommés par habitant par an	Nombre/hb t	75	90	100	109	120
Indicateur 1.3.5	60 plateformes d'embouche bovine réalisées	Nombre	12	12	12	12	12
Indicateur 1.3.6	30 centres de production ovine réalisés	Nombre	10	10	10	0	0
Indicateur 1.3.7	500 fermes laitières mises en place	Nombre	100	100	100	100	100

Indicateurs de résultats au niveau de l'ODS	Indicateurs de résultats	Unité	Objectifs				
			2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Indicateur 1.3.8	5 000 bergeries individuelles pour femmes et jeunes mises en place	Nombre	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Indicateur 1.3.9	1 000 mini-fermes réalisées	Nombre	200	200	200	200	200
Indicateur 1.3.10	30 fermes de reproducteurs volaille mises en place	Nombre	10	10	10	0	0
Indicateur 1.3.11	1 232 341 hectares de terres où des pratiques de gestion durable des paysages ont été adoptées	Nombre	842 341	992 341	1 232 341	0	0
Indicateur 1.3.12	25 000 ha emblavés en cultures fourragères	Nombre	2 000	5 000	10 000	15 000	25 000
<i>Amélioration de la santé animale et santé publique vétérinaire</i>							
Indicateur 1.4.1	Le taux de couverture vaccinale pour la Peste des petits ruminants atteint 80%	%	42%	55%	67%	80%	0%
Indicateur 1.4.2	Le taux de couverture vaccinale pour la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB) atteint 80%	%	50%	60%	70%	80%	0%
Indicateur 1.4.3	Le taux de couverture vaccinale pour la Péripleurite Contagieuse Bovine (PPCB) atteint 80%	%	41%	55%	65%	80%	80%
Indicateur 1.4.4	Le taux de couverture vaccinal pour la Peste équine atteint 65%	%	35%	35%	40%	55%	65%
Indicateur 1.4.5	Le taux de couverture vaccinal pour la Maladie de Newcastle atteint 50%	%	20%	10%	30%	40%	50%
<i>Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats</i>							
<i>Réviser, Adapter et respecter la réglementation de la pêche (réformes et mesures)</i>							
Indicateur 1.5.1.1	Code de la pêche maritime révisé pour prendre en compte la réservation des petits pélagiques au marché local	Code	1				
Indicateur 1.5.1.2	Décret d'application de la réservation des petits pélagiques au marché local signé	Décret	1				

Indicateurs de résultats au niveau de l'ODS	Indicateurs de résultats	Unité	Objectifs				
			2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Indicateur 1.5.1.3	2 505 994 tonnes de poissons récupérées avec l'arrêt des exportations de petits pélagiques	Tonnes	240 096	520 583	551 318	581 326	612 672
Indicateur 1.5.1.4	Proportion des filets mono-filaments remplacés par des filets en coton	%		100%			
<i>Améliorer le système d'information digitale et de d'analyse du secteur (DPM/CRODT/CEP/ANA/ANAM/DPSP)</i>							
Indicateur 1.5.2.1	1 rapport d'audit de la flotte maritime, 1 atelier de restitution de l'audit de la flotte organisé	Nombre	1				
Indicateur 1.5.2.2	1 rapport d'audit de la flotte artisanale, 1 atelier de restitution de l'audit de la flotte organisé	Nombre	1				
Indicateur 1.5.2.3	1 Programme de recherche basé sur les petits pélagiques mis en œuvre/Rapport sur l'état des stocks	Nombre	1	1	1	1	1
Indicateur 1.5.2.4	1 Convention d'adhésion au FITI signée par l'Etat du Sénégal	Nombre	1				
Indicateur 1.5.2.5	5 nouveaux Plans d'aménagement élaborés		1	1	1	1	1
Indicateur 1.5.2.6	5 Plans d'aménagement mis en œuvre	Nombre	1	2	3	4	5
<i>Renforcer la lutte contre la pêche illégale illicite non réglementée non déclarée (INN)</i>							
Indicateur 1.5.3.1	240 missions de surveillance en mer	Nombre	48	48	48	48	48
Indicateur 1.5.3.2	1 arrêté de reconnaissance du Statut de Surveillant-pêcheur signé	Arrêté	1				
Indicateur 1.5.3.3	% de navires disposant d'un Journal de bord électronique	%	25%	50%	75%	100%	100%

Indicateurs de résultats au niveau de l'ODS	Indicateurs de résultats	Unité	Objectifs				
			2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Indicateur 1.5.3.4	% de pirogues disposant d'un Journal de bord électronique	%	20%	40%	60%	80%	100%
Indicateur 1.5.3.5	Proportion de brigades dotées de moyens logistiques (2 pirogues motorisées, carburant, drones)	%	50%	75%	100%	100%	100%
<i>Restauration des écosystèmes aquatiques dégradés</i>							
Indicateur 1.5.4.1	30 tonnes de déchets récupérés des fonds marins	Tonnes	6	6	6	6	6
Indicateur 1.5.4.2	3 repos biologiques annuels mis en œuvre pour la pêche industrielle	Nombre	3	3	3	3	3
Indicateur 1.5.4.3	3 de repos biologiques annuels mis en œuvre pour la pêche artisanale	Nombre	3	3	3	3	3
<i>Repeuplement des plans d'eaux internes</i>							
Indicateur 1.5.5.1	25 plans d'eau aménagés et repeuplés	Nombre	10	10	10	10	10
Indicateur 1.5.5.2	125 000 pots à poulpes installés	Nombre	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Indicateur 1.5.5.3	10 récifs installés	Nombre	2	2	2	2	2
Indicateur 1.5.5.4	10 ZPP créées	Nombre	4	2	2	2	2
Indicateur 1.5.5.5	5 AMP créées	Nombre	1	1	1	1	1
Développement de l'aquaculture							
<i>Aquaculture continentale</i>							
Indicateur 1.6.1.1	57 319 tonnes de produits aquacoles réalisées dans les fermes aquacoles	Tonnes	4 500	9 350	12 845	14 450	16 174
Indicateur 1.6.1.2	- dont 42 989 tonnes de poissons	Tonnes	3 375	7 013	9 634	10 837	12 131
Indicateur 1.6.1.3	- dont 14 330 tonnes d'autres espèces (huîtres, moules et algues)	Tonnes	1 125	2 338	3 211	3 612	4 044

Indicateurs de résultats au niveau de l'ODS	Indicateurs de résultats	Unité	Objectifs				
			2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Indicateur 1.6.1.4	3 nouvelles écloseries opérationnelles	Nombre	3				
Indicateur 1.6.1.5	5 écloseries renforcées	Nombre	5				
Indicateur 1.6.1.6	112 millions d'alevins produits dans 3 écloseries	Millions d'alevins	8,1	17,2	23,8	29,0	33,6
Indicateur 1.6.1.7	46 fermes aquacoles continentales mises en place dans les 46 départements	Nombre	15	20	11		
Indicateur 1.6.1.8	1 écloserie marie mise en place	Nombre	1				
Indicateur 1.6.1.9	4 fermes aquacoles marines mises en place (reconversion des pêcheurs)	Nombre		1	1	1	1
Indicateur 1.6.1.10	3 unités de fabriques d'aliment de poissons mises en place	Nombre	3				
Indicateur 1.6.1.11	59 984 tonnes d'aliments de poissons subventionnés	Tonnes	5 063	10 069	13 551	14 906	16 396
Résultats intermédiaires OS2 (Promouvoir l'accessibilité physique et économique d'une alimentation diversifiée et nutritive aux populations)							
<i>Valorisation des produits agricoles</i>							
Indicateur 2.1.1	500 décortiqueuses à riz mises en place et opérationnelles	Nombre	100	100	100	100	100
Indicateur 2.1.2	17 mini-rizeries mises en place et opérationnelles	Nombre	3	4	3	4	3
Indicateur 2.1.3	11 rizeries mises en place et opérationnelles	Nombre	3	2	2	2	2
Indicateur 2.1.4	1000 magasins de stockage de riz mis en place et opérationnels	Nombre	200	200	200	200	200
Indicateur 2.1.5	1000 GMP mis en place et opérationnels	Nombre	200	200	200	200	200
Indicateur 2.1.6	26 Cable ways (convoyeur) + Station pour la banane	Nombre	8	8			10

Indicateurs de résultats au niveau de l'ODS	Indicateurs de résultats	Unité	Objectifs				
			2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Indicateur 2.1.7	60 Chambres froides de 15000 Tonnes mises en place et opérationnelles	Nombre	0	20	20	20	
Indicateur 2.1.8	30 Magasins de stockage de 25000 Tonnes mis en place et opérationnels	Nombre	0	10	10	10	
Indicateur 2.1.9	250 unités de transformation mises en place et opérationnelles	Nombre	50	50	50	50	50
Indicateur 2.1.10	500 sessions de formations des acteurs de la transformation sur les procédés de transformation organisées	Nombre	100	100	100	100	100
Indicateur 2.1.11	1 015 sessions de formation des OP à travers l'approche SHEP organisées	Nombre	203	203	203	203	203
<i>Valorisation et amélioration des conditions de mise en marché des produits animaux</i>							
Indicateur 2.2.1	20% du lait local est collecté et transformé	%	5	10	14	17	20
Indicateur 2.2.2	873 739 tonnes de produits laitiers commercialisés	Tonnes	57 518	92 235	141 885	176 909	192 872
Indicateur 2.2.3	451 414 tonnes de produits carnés commercialisés	Tonnes	51 450	67 307	83 164	83 164	83 164
Indicateur 2.2.4	Abattoir de Dakar réalisé	Nombre		1	0		
Indicateur 2.2.5	8 abattoirs régionaux réalisés	Nombre		5	3		
Indicateur 2.2.6	6 mini-unités de plumaison mises en place	Nombre		4	2		
Indicateur 2.2.7	3 unités de fabriques de mayonnaise mises en place	Nombre		2	1		
Indicateur 2.2.8	72 centres de collecte de lait opérationnels	Nombre	42	57	72		
<i>Valorisation de la production halieutique</i>							
Indicateur 2.3.1	Au moins 90% de la population des zones intérieures ont accès aux produits halieutiques de qualité	%	50%	60%	70%	80%	90%

Indicateurs de résultats au niveau de l'ODS	Indicateurs de résultats	Unité	Objectifs				
			2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Indicateur 2.3.2	90% des quais de pêches et des sites de débarquement répondent aux normes de qualité d'entreposage et de transport des produits	%	50%	60%	70%	80%	90%
Indicateur 2.3.3	90% des ports de pêche répondent aux normes de qualité pour la mise à terre et l'écoulement des produits halieutiques	%	50%	60%	70%	80%	90%
Indicateur 2.3.4	25 marchés aux poissons construits et opérationnels	Nombre	5	5	5	5	5
Indicateur 2.3.5	5 complexes frigorifiques mis en place et opérationnels	Nombre	1	1	1	1	1
Indicateur 2.3.6	4 entrepôts frigorifiques installés au niveau des marchés aux poissons	Nombre	5	5	5	5	5
Indicateur 2.3.7	200 camions frigorifiques subventionnés	Nombre	40	40	40	40	40
Indicateur 2.3.8	10 quais de pêche réhabilités, mis à niveau et équipés	Nombre	6	2	2	0	0
Indicateur 2.3.9	12 pôles de transformation halieutique industrielle et artisanale mis en place	Nombre	6	1	1	1	3
Indicateur 2.3.10	12 000 moteurs hors bords subventionnés	Nombre	3 000	3 000	3 000	3 000	
Indicateur 2.3.11	30 000 pirogues en fibre de verre remplacées	Nombre	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Indicateur 2.3.12	28 ports de pêche construits	Nombre	10	8		10	
Résultats intermédiaires OS3 (Renforcer le financement, les services de R&D et de conseil)							
<i>Promotion de la structuration des filières et mutualisation des organisations</i>							
Indicateur 3.1.1	9 327 promoteurs en élevage financés à travers le Fonds d'appui à la stabulation	Nombre	1 498	2 021	1 985	1 911	1 913
Indicateur 3.1.2	1 Fonds de calamité du secteur de la pêche mis en place	Nombre		1			
Indicateur 3.1.3	Proportion des pêcheurs ayant accès aux fonds existants (FNDASP, FONGIP, DER, PROMISE)	%		2%	5%	8%	11%

Indicateurs de résultats au niveau de l'ODS	Indicateurs de résultats	Unité	Objectifs				
			2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Indicateur 3.1.4	14 coopératives semencières créées	Nombre					
Indicateur 3.1.5	Amélioration de 50 % de la production agricole	%					
<i>Développement de la recherche agro-sylvo-pastorale, halieutique et aquacole</i>							
Développement de technologies et/ou techniques en mesure de booster la productivité et la qualité nutritionnelle des produits agricoles sont disponibles							
Indicateur 3.2.1	100% de plan d'investissement pour les sites de production et de recherche	%	100				
Indicateur 3.2.2	50 chercheurs, assistants, techniciens, administratifs et chauffeurs recrutés	Nombre	10	10	10	10	10
Indicateur 3.2.3	425 agents formés	Nombre	50	50	75	100	150
Indicateur 3.2.4	80 technologies validées et mises à l'échelle	Nombre	10	10	20	20	20
Indicateur 3.2.5	40 innovations technologiques en agriculture face au climat diffusées et adoptées (unité)	Nombre	5	5	10	10	10
Indicateur 3.2.6	59,5 tonnes de semences pré-base pour les céréales sèches (mil, sorgho, maïs et fonio) (tonnes)	Tonnes	10	10	11	14	14
Indicateur 3.2.7	733 tonnes de semences pré-base pour les cultures de légumineuses (niébé et arachide) (tonnes)	Tonnes	120	128	157	164	164
Indicateur 3.2.8	229 tonnes de semences pré-base pour les cultures irriguées (riz et blé) (tonnes)	Tonnes	101	158	217	229	229
Indicateur 3.2.9	116 tonnes de semences pré-bases graines d'oignon (kg)	Tonnes	100	100	105	110	116
Indicateur 3.2.10	2 000 000 mini et micro-tubercules (semences pré-bases) de pomme de terre	Nombre	80 000	240 000	400 000	560 000	720 000
Indicateur 3.2.11	840 000 plants fruitiers produits et distribués	Nombre	70 000	110 000	220 000	220 000	220 000

Indicateurs de résultats au niveau de l'ODS	Indicateurs de résultats	Unité	Objectifs				
			2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
<i>Développement du Conseil</i>							
Indicateur 3.3.1	5 documents de programme de digitalisation produits	Nombre	1	1	1	1	1
Indicateur 3.3.2	5 Centres E-conseil construits	Nombre	1	1	1	1	1
Indicateur 3.3.3	23 applications E-conseil déployées	Nombre	3	5	5	5	5
Indicateur 3.3.4	600 000 acteurs touchés	Nombre	50 000	100 000	150 000	150 000	150 000
Indicateur 3.3.5	5 bases de données mises en place	Nombre	1	1	1	1	1
Indicateur 3.3.6	225 CAEF recrutés	Nombre	25	50	50	50	50
Indicateur 3.3.7	45 TS recrutés	Nombre	5	10	10	10	10
Indicateur 3.3.8	20 CSCARI recrutés	Nombre	4	4	4	4	4
Indicateur 3.3.9	70 CDCAR recrutés	Nombre	10	15	15	15	15
Indicateur 3.3.10	5 Chefs Pool TS recrutés	Nombre	1	1	1	1	1
Indicateur 3.3.11	10 Chefs services recrutés	Nombre	2	2	2	2	2
Indicateur 3.3.12	5 Assistants Suivi Evaluation recrutés	Nombre	1	1	1	1	1
Indicateur 3.3.13	5 chefs cellule communication recrutés	Nombre	1	1	1	1	1
Développement de la formation agricole et rurale							
Indicateur 3.4.1	216 techniciens formés en aménagements secondaires rizicoles	Nombre	24	48	48	48	48
Indicateur 3.4.2	1 400 producteurs relais formés en aménagements secondaires rizicoles	Nombre	100	200	300	400	400

Indicateurs de résultats au niveau de l'ODS	Indicateurs de résultats	Unité	Objectifs				
			2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Indicateur 3.4.3	1400 producteurs de semences de riz formés	Nombre	100	200	300	400	400
Indicateur 3.4.4	140 comités de gestion des ouvrages hydroagricoles rizicoles formés	Nombre	10	20	30	40	40
Indicateur 3.4.5	1 500 producteurs de riz formés et professionnalisés en producteurs de semences fourragères	Nombre	250	300	350	350	250
Indicateur 3.4.6	67 200 producteurs de riz formés sur SRI et PPU dans les CEP	Nombre	4 800	9 600	14 400	19 200	19 200
Indicateur 3.4.7	1 400 producteurs relais formés sur les techniques de récolte de riz	Nombre	100	200	300	400	400
Indicateur 3.4.8	1 400 producteurs relais formés sur les méthodes de stockage et conservation du riz	Nombre	100	200	300	400	400
Indicateur 3.4.9	350 techniciens riz formés en CEP	Nombre	25	50	75	100	100
Indicateur 3.4.10	18 750 acteurs et producteurs de riz formés dans les CEP	Nombre	1 250	5 500	5 500	5 250	1 250
Indicateur 3.4.11	4 500 producteurs formés en production de semences de céréales sèches	Nombre	300	600	900	1 200	1 500
Indicateur 3.4.12	100 techniciens formés sur les CEP céréales sèches	Nombre	50	50	-	-	-
Indicateur 3.4.13	18 750 acteurs et producteurs de céréales sèches formés dans les CEP	Nombre	1 250	5 500	5 500	5 250	1 250
Indicateur 3.4.14	1 500 producteurs de céréales sèches formés et professionnalisés en semences	Nombre	250	300	350	350	250
Indicateur 3.4.15	4 500 producteurs de céréales sèches formés en biofertilisants et bio-pesticides	Nombre	300	600	900	1 200	1 500
Indicateur 3.4.16	4 500 producteurs de céréales sèches formés en BPA	Nombre	300	600	900	1 200	1 500
Indicateur 3.4.17	4 500 producteurs horticoles formés sur les technologies GDT	Nombre	300	600	900	1 200	1 500

Indicateurs de résultats au niveau de l'ODS	Indicateurs de résultats	Unité	Objectifs				
			2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Indicateur 3.4.18	4 500 producteurs horticoles formés en BPA en arboriculture	Nombre	300	600	900	1 200	1 500
Indicateur 3.4.19	1 500 producteurs horticoles formés en amélioration végétale	Nombre	100	200	300	400	500
Indicateur 3.4.20	4 500 producteurs horticoles formés sur les bio-pesticides	Nombre	300	600	900	1 200	1 500
Indicateur 3.4.21	216 techniciens horticoles formés sur les CEP et VEP	Nombre	24	48	48	48	48
Indicateur 3.4.22	1 400 relais horticoles formés sur les CEP et VEP	Nombre	100	200	300	400	400
Indicateur 3.4.23	1 500 producteurs horticoles formés en techniques de transformation	Nombre	100	200	300	400	500
Indicateur 3.4.24	350 éleveurs formés sur les bonnes pratiques d'élevage (alimentation, habitat, prophylaxie)	Nombre	50	100	100	50	50
Indicateur 3.4.25	17 500 acteurs et éleveurs formés dans les CEAP	Nombre	1 250	5 000	5 000	5 000	1 250
Indicateur 3.4.26	3 500 éleveurs formés sur les Techniques de cultures fourragères	Nombre	250	1 000	1 000	1 000	250
Indicateur 3.4.27	5 000 éleveurs formés les approches de contractualisation (SHEP et OP/OM)	Nombre	500	1 000	1 500	1 500	500
Indicateur 3.4.28	200 techniciens formés en aquaculture	Nombre	100	100	-	-	-
Indicateur 3.4.29	2 000 aquaculteurs appuyés	Nombre	250	500	500	500	250
Indicateur 3.4.30	2 000 aquaculteurs formés sur les techniques de transformation (séchage, fumage, stockage conservation)	Nombre	250	500	500	500	250
Indicateur 3.4.31	2 000 aquaculteurs formés sur les approches de contractualisation OP/OM pour produits transformés	Nombre	250	500	500	500	250
Indicateur 3.4.32	1 350 personnes formées en entrepreneuriat	Nombre	225	225	225	225	225

Indicateurs de résultats au niveau de l'ODS	Indicateurs de résultats	Unité	Objectifs				
			2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Résultats intermédiaires OS4 (Renforcer le cadre institutionnel)							
<i>Renforcement des capacités d'intervention des services</i>							
Indicateur 4.1.1	4 500 échantillons collectés et analysés par an dont 96% de résultats conformes à la norme en vigueur (pêche)	Nombre	500	500	750	750	1 000
Indicateur 4.1.2	6 rencontres entre acteurs de la pêche organisées	Nombre	1	1	1	1	1
Indicateur 4.1.3	18 rencontres entre acteurs de la pêche organisées avec cadre de concertation en charge de l'exploitation du gaz et du pétrole (COS-PETROGAZ, ...)	Nombre	3	3	3	3	3
Indicateur 4.1.4	2 publications de résultats de recherche effectuées dans le cadre du programme de recherche souverain sur les impacts de la pollution sur la pêche	Nombre			1		
Indicateur 4.1.5	Taux d'exécution du Plan de formation des agents du MEPA	%	0,1	0,3	0,5	0,8	1
Indicateur 4.1.6	116 services d'élevage construits ou réhabilités	Nombre		32	32	26	26
Indicateur 4.1.7	120 véhicules acquis (Elevage)	Nombre		40			35
Indicateur 4.1.8	265 motos acquises (Elevage)	Nombre		50			100
Indicateur 4.1.9	100 véhicules acquis (Pêche)	Nombre	50		50		
Indicateur 4.1.10	300 motos acquises (Pêche)	Nombre	150		150		
Indicateur 4.1.11	200 ordinateurs acquis (Pêche)	Nombre	200				
Indicateur 4.1.12	300 tablettes acquises (Pêche)	Nombre	300				
<i>Renforcement des compétences techniques des acteurs</i>							

Indicateurs de résultats au niveau de l'ODS	Indicateurs de résultats	Unité	Objectifs				
			2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Indicateur 4.2.1	1050 acteurs en aquaculture formés	Nombre	350		350		350
Indicateur 4.2.2	46 relais techniques de suivi départementaux recrutés (aquaculture)	Nombre	15	20	11		
Indicateur 4.2.3	14 véhicules acquis pour la coordination et le SE dans les 14 régions (aquaculture)	Nombre	14				
Indicateur 4.2.4	46 motos acquis pour la coordination et le SE dans les 46 départements (aquaculture)	Nombre	46				
Indicateur 4.2.5	202 missions de terrain de Suivi-évaluation (aquaculture)	Nombre	18	46	46	46	46

7. INVESTISSEMENTS PRE-REQUIS

Tableau 16 : Classification du budget du secteur agricole entre investissements et exploitations

Nature des dépenses	Classes fonctionnelles	2024	2025	2026	2027	2028	COÛT TOTAL
Investissements	Aménagements hydroagricoles	259 556 684 000	303 644 835 000	277 656 250 000	305 563 585 000	295 687 500 000	1 442 108 854 000
	Aménagements riziculture (VFS/Anambe)	126 031 250 000	126 031 250 000	106 656 250 000	127 750 000 000	124 687 500 000	611 156 250 000
	Aménagement plateaux & bas-fonds	130 000 000 000	170 000 000 000	170 000 000 000	170 000 000 000	170 000 000 000	810 000 000 000
	Aménagements et forages horticulture	3 525 434 000	7 613 585 000	1 000 000 000	7 813 585 000	1 000 000 000	20 952 604 000
	Equipements et infrastructures agricoles	87 980 059 314	144 700 059 314	39 540 000 000	76 643 000 000	39 026 059 314	387 889 177 942
	Matériels légers	6 305 000 000	6 305 000 000	6 305 000 000	6 305 000 000	6 305 000 000	31 525 000 000
	Tracteurs et motopompes	8 540 000 000	14 808 000 000	16 616 000 000	10 952 000 000	11 060 000 000	61 976 000 000
	Matériels d'irrigation	4 200 000 000	3 300 000 000	3 300 000 000	4 200 000 000	4 200 000 000	19 200 000 000
	Décortiqueuses & batteuses	111 000 000	111 000 000	111 000 000	111 000 000	111 000 000	555 000 000
	Moissonneuses	5 598 000 000	16 495 000 000	10 976 000 000	12 343 000 000	14 169 000 000	59 581 000 000
	Rizeries & mini-rizeries	177 000 000	132 000 000	132 000 000	132 000 000	132 000 000	705 000 000
	Magasins de stockage	1 500 000 000	19 500 000 000	1 500 000 000	19 500 000 000	1 500 000 000	43 500 000 000
	Chambre froide	0	22 500 000 000	0	22 500 000 000	0	45 000 000 000
	Station condit. bananes	949 059 314	949 059 314	0	0	949 059 314	2 847 177 942
	Serres	600 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000	3 000 000 000
	Mise en place des agropoles	60 000 000 000	60 000 000 000	0	0	0	120 000 000 000
		TOTAL	347 536 743 314	448 344 894 314	317 196 250 000	382 206 585 000	334 713 559 314

Exploitation	Semences	38 708 903 254	39 809 277 978	43 663 426 680	48 972 976 542	53 714 882 271	224 869 466 724
	Semences de première génération	2 077 277 697	1 093 117 698	1 692 131 024	1 257 467 560	2 406 975 779	8 526 969 758
	Semences de production	36 631 625 557	38 716 160 279	41 971 295 657	47 715 508 981	51 307 906 492	216 342 496 967
	Engrais	283 495 991 440	300 806 872 129	324 631 302 631	347 288 118 507	354 158 742 400	1 610 381 027 107
	NPK	132 180 572 301	137 763 815 615	144 673 395 598	151 426 467 702	151 237 917 544	717 282 168 760
	Urée	122 955 909 336	133 417 734 300	149 006 620 163	163 421 618 384	168 552 300 255	737 354 182 438
	Engrais organique	28 359 509 803	29 625 322 213	30 951 286 870	32 440 032 422	34 368 524 601	155 744 675 909
	Diversification	992 775 000	2 592 625 000	2 627 750 000	2 662 875 000	2 698 000 000	11 574 025 000
	Micro-jardinage	810 000 000	810 000 000	810 000 000	810 000 000	810 000 000	4 050 000 000
	Palmeraie	175 750 000	1 747 500 000	1 747 500 000	1 747 500 000	1 747 500 000	7 165 750 000
	Tournesol	7 025 000	35 125 000	70 250 000	105 375 000	140 500 000	358 275 000
	Produits phytosanitaires	7 203 853 996	6 950 341 683	6 579 921 305	6 358 493 487	6 200 701 191	33 293 311 661
	Lutte contre l'aflatoxine	500 000 000	1 000 000 000	1 625 000 000	2 125 000 000	2 625 000 000	7 875 000 000
	Traitement phytosanitaire	2 675 375 000	1 799 375 000	1 913 875 000	2 035 500 000	1 546 875 000	9 971 000 000
	Renforcement de capacités (services & producteurs)	42 373 939 503	38 706 872 537	39 001 412 537	40 093 188 787	42 308 064 350	202 483 477 715
	TOTAL	375 950 838 193	391 665 364 326	420 042 688 153	449 536 152 324	463 252 265 211	2 100 447 308 208
	TOTAL GENERAL	723 487 581 507	840 010 258 640	737 238 938 153	831 742 737 324	797 965 824 525	3 930 445 340 150

Tableau 17 : Classification du budget du secteur de l'élevage entre investissements et exploitations

Nature des dépenses	Classes fonctionnelles	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Investissements	Amélioration génétique	3 545 000 000	4 900 500 000	4 718 833 333	4 715 666 667	3 877 500 000	21 757 500 000
	Construction/Réhabilitation des services d'élevage		-	1 500 000 000	1 500 000 000	1 075 000 000	4 075 000 000
	Equipements	47 000 000	8 774 588 765	9 619 786 200	4 079 058 700	3 031 053 500	25 511 487 165
	Infrastructures de production animale	-	10 432 200 000	10 552 150 000	10 477 150 000	10 146 000 000	41 607 500 000
	Infrastructures de soutien aux productions animales	-	30 418 527 930	25 123 552 808	24 150 000 000	5 350 000 000	85 042 080 738
	Infrastructures de valorisation, d'abattage, de distribution et de commercialisation des produits animaux		180 000 000	23 784 000 000	7 850 000 000	1 490 000 000	33 304 000 000
	Infrastructures hydro-agricoles	-	1 390 000 000	1 489 790 500	1 439 790 500	-	4 319 581 000
	Total		3 592 000 000	56 095 816 695	76 788 112 841	54 211 665 867	24 969 553 500
Exploitation	Alimentation du cheptel	77 400 000	1 201 660 000	1 327 160 000	1 294 160 000	144 260 000	4 044 640 000
	Autres frais de fonctionnement	40 978 000	1 765 853 000	1 010 644 667	1 240 728 000	1 024 936 333	5 083 140 000
	Etudes, Suivi évaluation	197 000 000	999 000 000	854 649 994	756 250 000	464 000 000	3 270 899 994
	Financement, crédits		10 912 891 508	11 009 282 478	12 802 830 227	12 653 154 316	47 378 158 529
	Personnel	8 400 000	194 100 000	193 840 000	190 200 000	17 400 000	603 940 000
	Renforcement de capacités	733 000 000	4 767 436 667	2 627 981 667	2 126 931 667	1 574 640 000	11 829 990 000
	Santé animale	250 000 000	3 451 933 333	2 465 333 333	3 617 158 333	2 223 825 000	12 008 249 999
	TOTAL		891 160 000	31 605 637 576	27 840 655 207	29 350 171 295	26 893 368 718
TOTAL GENERAL		6 536 129 235	63 441 139 736	82 384 508 048	59 895 338 962	48 477 922 218	299 426 167 425

Tableau 18 : Classification du budget du secteur des pêches entre investissements et exploitations

Nature des dépenses	Classes fonctionnelles	2024	2025	2026	2027	2028	COÛT TOTAL
Investissements	Augmenter durablement la disponibilité d'aliments en quantité et en qualité suffisantes	80 370 900 000	36 674 500 000	16 084 500 000	33 578 500 000	45 113 500 000	211 821 900 000
	Promouvoir l'accessibilité physique et économique d'une alimentation diversifiée et nutritive aux populations	48 070 000 000	31 910 000 000	25 620 000 000	30720000000	24869000000	161 189 000 000
	Renforcer le financement les services de R&D et de conseil						
	Renforcer le cadre institutionnel	426 400 000	0	0	0	0	426400000
	TOTAL	128 867 300 000	68 584 500 000	41 704 500 000	64 298 500 000	69 982 500 000	373 437 300 000
Exploitation	Augmenter durablement la disponibilité d'aliments en quantité et en qualité suffisantes	23 859 850 000	33 082 125 000	24 686 687 500	24694206250	24356376875	130 679 245 625
	Promouvoir l'accessibilité physique et économique d'une alimentation diversifiée et nutritive aux populations	6 865 700 000	2 589 400 000	2 219 400 000	2519400000	2819400000	17 013 300 000
	Renforcer le financement, les services de R&D et de conseil	2 520 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000	12 520 000 000
	Renforcer le cadre institutionnel	1 144 160 000	1 037 720 000	1 137 560 000	1053560000	1137560000	5 510 560 000
	TOTAL	34 389 710 000	39 209 245 000	30 543 647 500	30 767 166 250	30 813 336 875	165 723 105 625
TOTAL GENERAL		163 257 010 000	107 793 745 000	72 248 147 500	95 065 666 250	100 795 836 875	539 160 405 625

Tableau 19 : Répartition du budget par secteur

Rubriques	Montant (milliards)
AGRICULTURE	3930
PÊCHE	540
ELEVAGE	300
DIVERS ET IMPREVUS	230
BUDGET TOTAL DE LA STRATEGIE	5000

Tableau 20 : Répartition du budget par orientations et axes stratégiques

Références	ORIENTATIONS/AXES STRATEGIQUES	BUDGET (FCFA)	% DU TOTAL
1	ORIENTATION STRATEGIQUE 1 :		
1.1	Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	1 469 835 823 758	29,4%
1.2	Augmentation de la production et de la productivité	2 072 613 146 321	41,5%
1.3	Productions animales et gestion durable des systèmes d'élevage	192 163 908 034	3,8%
1.4	Amélioration de la santé animale et santé publique vétérinaire	12 406 330 738	0,2%
1.5	Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats	305 406 000 000	6,1%
1.6	Développement de l'aquaculture	37 095 145 625	0,7%
Sous-total OS1		4 089 375 499 476	81,8%
2	ORIENTATION STRATEGIQUE 2 :		
2.1	Valorisation des produits agricoles	217 379 677 942	4,3%
2.2	Valorisation et amélioration des conditions de mise en marché des produits animaux	32 661 450 000	0,7%
2.3	Valorisation de la production halieutique et aquacole	160 909 000 000	3,2%
2.4	Renforcement des capacités des services d'accompagnement	17 293 300 000	0,3%
Sous-total OS2		428 243 427 942	9,0%
3	ORIENTATION STRATEGIQUE 3 :		
3.1	Promotion de la structuration des filières et mutualisation des organisations	64 312 862 803	1,29%
3.2	Développement de la recherche agro-sylvo-pastorale, halieutique et aquacole	15 322 665 029	0,31%
3.3	Développement du Conseil	18 608 167 100	0,37%
3.4	Développement de la formation agricole et rurale	2 454 300 000	0,05%
Sous-total OS3		100 697 994 932	2,1%
4	ORIENTATION STRATEGIQUE 4 :		
4.1	Pilotage et coordination administrative	2 000 000 000	0,04%
4.2	Renforcement des capacités d'intervention des services	151 038 520 000	3,02%
Sous-total OS4		153 038 520 000	3,06%
TOTAL		4 771 500 297 350	
	Divers et imprévus	228 499 702 650	5%
TOTAL GENERAL		5 000 000 000 000	100%

8. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

Pour l'atteinte des objectifs sus-évoqués, le Gouvernement compte mettre en place une stratégie cohérente et intégrée. Elle se décompose en : (i) une stratégie d'amélioration et de sécurisation de la base productive, (ii) une stratégie d'augmentation de la production et de la productivité agricoles et de valorisation des produits agricoles (iii) une stratégie de renforcement des services agricoles, (iv) une stratégie d'amélioration de la gouvernance du secteur agricole.

Certains éléments fondamentaux et transversaux pouvant être considérés comme clés, et essentiels pour la mise en œuvre de la stratégie sont, au plan macro-budgétaire, les projets structurants et réformes clés à mettre en œuvre dans le cadre du PAP2A. Ils permettront de stimuler davantage l'investissement privé national et étranger, de diversifier les moteurs de la croissance et de renforcer la résilience de l'économie.

8.1. Stratégie d'amélioration et de sécurisation de la base productive

Au plan agricole, il s'agit de renforcer les aménagements des terres agricoles avec une bonne gestion équitable du foncier et d'assurer une disponibilité des semences de premières générations jusqu'au niveau des Pré-base, en quantités suffisantes et de qualités irréprochables.

Aménagements hydroagricoles

Le système agricole du pays est dominé par une agriculture pluviale à plus de 95%, avec seulement 130 000 ha de surfaces aménagées, sur un potentiel irrigable de 375 000 ha. Les efforts en maîtrise de l'eau vont se poursuivre et s'intensifier avec un rythme soutenu dans les Vallées du Fleuve Sénégal (VFS) et de l'Anambé, mais aussi et surtout, dans la Basse Vallée du Ferlo et dans les zones où seule l'agriculture sous pluie était pratiquée.

Dans cette perspective, les interventions pour la maîtrise de l'eau porteront sur :

- La réfection de périmètres rizicoles dans la VFS et dans le Bassin de l'Anambé, pour maintenir leur niveau de productivité ;
- La réhabilitation de **25 000 ha** dans la VFS et **5 000 ha** dans la Vallée de l'Anambé ;
- L'aménagement de nouveaux périmètres rizicoles dans la VFS de l'ordre de **10 000 ha par an** ;
- L'aménagement de nouveaux périmètres de l'ordre de **15 000 ha par an** dans les zones pluviales (plateaux), les Niayes ou dans la Basse Vallée du Ferlo, avec le concours du PREFERLO ;

- L'aménagement de nouveaux périmètres dans la Basse Vallée du Ferlo avec le concours du PREFERLO, pour une superficie de **43 000 ha** en juin 2024 ;
- La réfection et l'aménagement des vallées et bas-fonds, au rythme de **20 000 ha par an** pour la riziculture pluviale ;
- Le développement de systèmes d'exhaure solaire dans les fermes agricoles pour favoriser le mixte énergétique dans l'irrigation et accroître les marges aux producteurs ;
- Le renforcement du réseau de drainage dans les périmètres rizicoles inondés ;
- La facilitation (système de cofinancement) de l'acquisition des matériels d'irrigation ;
- La réalisation de forages et de puits à hauts débits dans la zone des Niayes et dans la Zone Economique Spéciale
- Le renforcement de capacités des Organisations de Producteurs (OP) sur l'utilisation et la maintenance des ouvrages hydroagricoles ;
- La mise en place d'un cadre de concertation pour la gouvernance de l'eau productive.

Sécurisation du foncier

Il s'agira de mettre en place des mécanismes et des outils destinés à améliorer la gouvernance foncière dans les territoires, gage de cohésion sociale entre acteurs et actrices. Ainsi, les actions envisagées sont les suivantes :

- Extension et consolidation d'outils fonciers (POAS, SIF) éprouvés ailleurs ;
- Appui à l'application de la Charte du Domaine Irrigué (CDI) dans les zones irriguées (SAED, SODAGRI, Basse vallée du FERLO) ;
- Mise en place de cadre de partenariat entre acteurs pour échanger sur les retours d'expériences en matière de gestion foncière ;
- Mise en place de mécanismes pour faciliter l'accès à la terre aux femmes et aux jeunes ;
- Promotion de partenariat public-privé pour un accès sécurisé des investisseurs au foncier.

Le modèle promu dans le cadre des projets 3PRD, au PDIDAS ou ailleurs (diplomatie agricole), est celui du Partenariat Public Privé, à savoir un mode de financement par lequel l'Etat du Sénégal fait appel aux contributions des producteurs et du secteur privé. Il s'agirait de cofinancer et gérer, en partie, un périmètre irrigué contribuant à l'intérêt public (i.e. le développement de la VFS par l'accroissement des productions). Cela constituerait une stratégie

d'intervention basée sur l'expérimentation d'un partage des coûts entre l'État et les opérateurs privés, pour accélérer la croissance de la production agricole.

Dans le cadre de la diplomatie agricole, il existe d'autres modèles réussis entre privés et communautés ou personnes physiques (ou morales) détentrices de droits d'usage fonciers reconnus, à l'image des « agrégations équitables » dans les cas de démarches similaires de Stratégie de souveraineté alimentaire réussies.

En raison de la sensibilité de la question foncière, il s'agira de mobiliser les citoyens déjà détenteurs de droits d'usage reconnus sur des terres cultivables, dans les zones à moindre couts d'aménagement, surtout. Cette mobilisation sera fondée sur la mise en place de mesures d'accompagnement suffisamment incitatives, avec une communication de masse appropriée. Quel qu'en soit le modèle, il serait primordial de le stabiliser par des conditions de mise en marché rassurantes et sécurisantes, grâce à l'instauration systématique de contrats de commercialisation strictement formalisés et suivis, garantissant les intérêts de chaque partie.

Les actions d'amplification de la gestion durable des terres et l'amélioration de la fertilité des sols vont se poursuivre, pour faire face aux défis relatifs à la dégradation des terres (physique et chimique) et au faible niveau de mise en valeur de terres aménagées.

Reconstitution du capital semencier

La disponibilité et l'accessibilité physique et financière aux semences, en temps opportun, en quantité et en qualité suffisantes, constituent un défi majeur pour l'intensification des cultures retenues.

La mise en œuvre de cet axe nécessitera la reconstitution et le renforcement du capital semencier (semences, plants, boutures, ...) en particulier pour le riz, l'arachide, les cultures vivrières, l'oignon, la pomme de terre, la carotte, la patate douce, la banane et les autres fruits et légumes de contre-saison.

En matière de production semencière, l'objectif consiste à assurer, du niveau de la recherche qui fournit les semences de première génération jusqu'aux pré-bases, une sécurité dans l'approvisionnement des multiplicateurs, aux fins de satisfaire les besoins en semences certifiées de toutes les spéculations.

A cet effet, il faudrait : (i) renforcer les capacités techniques des différents acteurs impliqués dans la chaîne de valeur « semences », (ii) améliorer le système de production, de contrôle et de certification, (iii) améliorer le système de stockage, de conditionnement et de

commercialisation et enfin, (iv) développer la constitution des réserves personnelles de semences de qualité par les producteurs.

Une bonne réussite de ce processus devrait conduire à l'émergence d'entreprises privées semencières viables et dont les principaux acteurs qui constituent les piliers de la mise en œuvre de cette stratégie sont la recherche, les opérateurs privés semenciers et le service officiel de contrôle et de certification. Le seul but est de garantir à l'agriculteur la bonne qualité technologique de la semence proposée à la vente.

Au vu de la situation actuelle du secteur, il est urgent d'élaborer et d'adopter une stratégie nationale de développement des semences, en définissant les mesures à mettre en œuvre et en distribuant les rôles entre les différents acteurs de la chaîne de valeur.

Pour le secteur de l'élevage, le développement, la réhabilitation et la mise à niveau des bases productives matérielles sont retenus comme leviers nécessaires, pour augmenter de manière durable les productions animales, en valorisant les races locales bien adaptées aux conditions des différentes zones agroécologiques du pays malgré des limites au plan génétique en termes de productivité, pour la production laitière. Dans les différentes zones agro-écologiques et périurbaines, il s'agira également d'actionner les savoirs endogènes, les savoir-faire et les compétences, pratiques, techniques et technologies permettant de mieux exploiter et valoriser les bases productives, grâce à un capital humain dont les capacités sont renforcées. La gestion durable devra se traduire par des actions de renforcement de la résilience des systèmes d'élevage.

Concernant le secteur de la pêche, cet axe vise à inscrire définitivement la gestion de la pêche maritime et continentale dans la durabilité. Il met en place les conditions nécessaires à une gestion durable et à la restauration des ressources halieutiques et des habitats. Ceci va permettre de recréer la rente halieutique et d'améliorer la gouvernance du secteur, de contribuer à la Souveraineté alimentaire des populations et au développement local. Les résultats attendus de la mise en œuvre dudit axe sont :

- Les capacités de capture de la pêche artisanale maritime sont stabilisées ;
- L'effort de pêche est contrôlé et régulé en fonction des potentiels de capture admissibles au niveau de la pêche artisanale maritime ;
- Les principaux stocks de ressources halieutiques sont à un niveau d'exploitation optimal leur permettant d'améliorer les revenus et de générer des bénéfices pour les acteurs et pour l'économie nationale ;
- La pêche continentale contribue de manière significative à l'offre de poisson et à la sécurité

alimentaire des populations.

Pour la mise en œuvre de cet axe, les principales actions suivantes sont nécessaires :

- L'aménagement durable des pêcheries maritimes ;
- L'aménagement des pêcheries continentales ;
- L'amélioration du système d'information et d'analyse du secteur ;
- Le renforcement des capacités de SCS des pêcheries en appui à l'aménagement ;
- La restauration des écosystèmes aquatiques dégradés.

8.2. Stratégie d'augmentation de la productivité et de la production, et de valorisation des produits agricoles

Il consiste à assurer de façon durable une production agricole diversifiée et suffisante pour satisfaire les besoins d'alimentation des populations en produits agricoles, animaux ou halieutiques. Ainsi, l'enjeu au cours des prochaines années sera de mettre en place des systèmes de culture, de production et d'exploitation à même de soutenir de façon durable l'amélioration quantitative et qualitative de la productivité et de la production agricole, tout en préservant la nature. En plus, il faudrait mettre en place un dispositif d'infrastructures de conditionnement, de stockage et de conservation de nos produits agricoles pour les rendre disponibles toute l'année.

8.2.1. Mise en place des agropoles

Le concept des agropoles intègre, en parfaite complémentarité, l'Agriculture et l'Industrie, selon une démarche de structuration et de développement des chaînes de valeur, et d'intensification de la transformation agro-industrielle des produits agricoles par le biais de la promotion de l'investissement privé dans les différentes zones agroécologiques, pour atteindre l'émergence économique du Sénégal. Les agropoles du Centre et du Nord vont jouer un rôle déterminant pour les filières céréalière (mil, maïs, sorgho), rizicole, arachidière, oléicole, horticole, halieutique et aquacole et les produits de l'élevage.

Ces produits seront utilisés comme intrants pour le développement de la chaîne de valeur et leur transformation en sous-produits créer de la valeur ajoutée ainsi que des emplois décents pour les jeunes et les femmes.

Dans ce cadre, les priorités quinquennales portent sur (1) la sécurisation de l'approvisionnement local en matières premières pour l'industrie de transformation ; (2) la mise à disposition d'infrastructures de transformation industrielle aux standards internationaux ; et (3) l'appui aux

initiatives privées dans l'industrie de transformation des matières premières agricoles, sylvo-pastorales et halieutiques.

Pour la sécurisation de l'approvisionnement local en matières premières pour l'industrie de transformation, l'accent sera mis sur le renforcement de la coordination intersectorielle et la professionnalisation des chaînes de valeur à travers la mise en place d'un cadre de programmation intersectorielle de production de matières premières pour les unités industrielles conformément à la mise en œuvre des programmes de la Stratégie de Souveraineté alimentaire.

L'amélioration de la production et de la productivité dans les chaînes de valeur ciblées, comme orientation stratégique de la Souveraineté alimentaire, constitue une condition indispensable de la viabilité des agropoles. L'objectif visé pour ces filières est d'augmenter considérablement la production d'ici les cinq prochaines années.

A ce titre, la collaboration étroite avec les services des ministères sectoriels sera un impératif, pour l'atteinte des objectifs fixés.

8.2.2. Renforcement de la diversification agricole de façon inclusive

Cette stratégie vise à relever les défis liés à la faible performance des systèmes de culture, de production et d'exploitation, tout en garantissant une bonne gestion des ressources naturelles. Elle consistera à apporter des améliorations significatives aux pratiques agricoles qui caractérisent les systèmes de production, pour augmenter significativement leurs performances. A ce titre, de nouvelles cultures comme **le palmier à huile** seront introduites au sein des exploitations, en vue de diversifier les sources de revenus et les apports nutritifs nécessaires aux populations. Elle se fera à travers la modernisation des exploitations agricoles et l'amélioration de la productivité par la promotion de la mécanisation, la restauration et l'amélioration de la fertilité des sols, la lutte contre les ravageurs et la promotion de la petite irrigation locale.

8.2.3. Intensification des productions agricoles

Ce programme consistera à pallier la faiblesse des rendements observés des différentes spéculations qui sont en deçà des potentialités qu'offrent ces spéculations dans des conditions agro écologiques similaires, mais aussi, aux fluctuations du volume des productions d'une année à une autre.

Après analyse, on constate que les facteurs en cause peuvent se résumer par (i) la non-maîtrise des aléas climatiques, (ii) l'application insuffisante des innovations technologiques éprouvées, (irrigation, semences de variétés améliorées, faible mécanisation et motorisation, etc.), (iii) la

faible utilisation d'engrais et (iv) la dégradation des bases productives. Ces phénomènes sont parfois amplifiés par des pertes post-récolte qui demeurent assez importantes, même pour des spéculations qui bénéficient d'une attention particulière de la part des politiques publiques (riz, arachide, oignon et tomate, entre autres).

La stratégie d'intensification des spéculations reposera sur l'amélioration de la productivité et de la production des filières stratégiques. Il s'agira d'optimiser l'utilisation des facteurs de production de qualité et la mécanisation adaptée, tout en renforçant les services agricoles et, en particulier, le conseil agricole pour les filières ci-après :

La filière riz. L'objectif stratégique d'assurer l'autosuffisance en riz repose sur les actions suivantes : (i) le renforcement des aménagements hydroagricoles, (ii) la promotion du système de riziculture intensive, (iii) la facilité de l'accès aux intrants, (iv) la désalinisation des terres, (v) la lutte contre les pertes de production, (vi) la promotion des infrastructures de stockage et de transformation, (vii) la promotion du conseil agricole et rural, (viii) la facilitation de la commercialisation, (ix) la construction, l'entretien et la maintenance des ouvrages de retenue d'eau et des digues anti-sel (x) le renforcement des actions de mécanisation.

La filière des céréales sèches (maïs, mil, sorgho, fonio). Elle consiste à promouvoir le développement des céréales sèches en facilitant l'accès aux intrants (semences de variétés améliorées et résilientes, engrais adapté), la lutte contre l'aflatoxine sur maïs, le renforcement des infrastructures post récolte et de transformation, et la structuration des filières.

Le blé. L'objectif est de réduire graduellement les importations, subséquentes à la forte consommation de blé au Sénégal qui a gagné beaucoup de terrain, allant de 515 000 tonnes en 2013 à 954 773 tonnes en 2020, soit une hausse de 85 %. La possibilité de production de blé au Sénégal a été prouvée par l'ISRA avec l'homologation de huit variétés adaptées, dont quatre de blé tendre destinées à la fabrication du pain et autant de variétés de blé dur utilisées dans la fabrication des semoules et pâtes alimentaires. Ainsi, à travers cette stratégie, l'accompagnement alloué, un partenariat entre le privé et l'ISRA à travers la recherche et l'appui-conseil un programme national sera mis en place et devrait permettre l'organisation des acteurs sous forme de filière professionnelle, de la production à la consommation, ce qui est un facteur important pour booster la culture de cette céréale au Sénégal, pendant les cinq prochaines années.

La filière arachidière. Le développement de cette filière va s'appuyer (i) sur la promotion de l'arachide de bouche, (ii) le développement de l'arachide d'huilerie avec la promotion et la modernisation de petites unités artisanales de trituration, (iii) la lutte contre l'aflatoxine, et (iv)

la mise en place d'un réseau de collecte de l'huile brute pour l'approvisionnement des industries de transformation. Le développement de l'arachide de bouche se fera par le biais de la multiplication des semences d'arachide de bouche et le respect des normes sanitaires conformes au marché international, par la formation et la sensibilisation des acteurs sur les itinéraires techniques et les opérations post production (récolte, battage et transformation).

L'horticulture. L'accent sera mis sur l'équipement des horticulteurs pour mécaniser l'essentiel des opérations culturales et post-production (introduction des technologies les plus modernes) et le développement des techniques d'irrigation à haute efficacité (goutte à goutte et micro-aspiration). Dans les zones urbaines et péri-urbaines le développement du micro-jardin contribue à l'amélioration des conditions nutritionnelles et économiques des ménages.

Le développement de l'énergie solaire dans les exploitations agricoles familiales et privées, la réalisation d'infrastructures de stockage et de conservation et la transformation des produits horticoles pour apporter de la valeur ajoutée grâce à la pratique de l'approche d'une agriculture orientée vers le marché (approche SHEP) seront aussi privilégiés.

Les cultures à racines et tubercules (manioc, pomme de terre et patate douce). La stratégie repose sur le renforcement de la recherche sur les semences de variétés améliorées (vitro plants), la facilitation de l'accès aux facteurs de production et l'appui à la promotion de la conservation, du conditionnement et de la transformation.

La filière Banane. Elle vise à améliorer la compétitivité de la banane locale pour permettre aux acteurs de contribuer efficacement à la croissance économique du pays en augmentant la production et la productivité des parcelles par l'amélioration de la qualité de la banane, en vue de faciliter l'accès aux marchés domestiques et progressivement à l'exportation.

La filière huile de palme. Conformément à notre objectif de diversifier les spéculations et les systèmes de production agricole, la production d'huile de palme va être prise en compte dans le cadre de cette stratégie de Souveraineté alimentaire à travers l'approche communautaire essentiellement, mais aussi, avec la mise en place de périmètres au niveau des DAC de SEFA et ITATO pour environ **1000 hectares**, dès 2024.

Le sésame. Il vise à promouvoir la filière en facilitant l'accès aux intrants, l'installation d'ateliers de traitement et de transformation primaire et les exportations.

L'élevage, qui est un pourvoyeur par excellence de protéines nobles et de micronutriments, est un secteur clé pour lutter contre les carences et améliorer la situation nutritionnelle des groupes vulnérables. Il s'agira, également, de promouvoir l'inclusion et la prise en compte de la

coordination multisectorielle de la nutrition, le renforcement de capacités en nutrition et l'affermissement de la résilience des communautés, en soutenant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la promotion des productions à haute valeur nutritive et la consommation des produits locaux.

Les actions consistent à :

a. **renforcer la santé animale et la santé publique vétérinaire** par (i) la lutte active contre les maladies animales prioritaires et leurs vecteurs, (ii) le renforcement du système national de surveillance épidémiologique des maladies animales, (iii) la mise en place et l'exécution des plans de surveillance des troupeaux, fermes, exploitation d'animaux et de produits animaux, (iv) la systématisation de l'inspection des animaux vifs et des viandes aux abattoirs et aires d'abattage, (v) la promotion de l'approche « *One Health* - une seule santé » en collaboration avec les acteurs concernés, (vi) de prévenir et lutter contre les zoonoses et les résistances aux antibiotiques, (vii) le renforcement des mesures d'inspection, de contrôle et de suivi de l'assainissement du marché des médicaments vétérinaires, (viii) l'élaboration et la vulgarisation des normes sanitaires pour les denrées d'origine animale (ix) la mise à niveau de la législation sur la surveillance des aliments et (x) la sensibilisation et la vulgarisation du respect et des bonnes pratiques relatives au bien-être animal et à la bien-traitance des animaux.

b. **améliorer la disponibilité et l'accès du cheptel à une alimentation de qualité et en quantité suffisante** : il s'agira (i) de mettre à l'échelle le programme de développement des cultures fourragères, de renforcer la promotion de la valorisation des sous-produits agricoles et agro-industriels, (ii) d'accroître la disponibilité et l'accès à des provendes de qualité et à coût réduit par une réduction de la dépendance des industries aux matières premières importées, (iii) de généraliser la pratique des réserves fourragères et du traitement de fourrages grossiers, (iv) de renforcer les points d'eau (forages pastoraux, puits...), (v) d'améliorer la gestion et la qualité des pâturages, (vi) de prévenir et de lutter contre les feux de brousse en réhabilitant, aménageant et entretenant les pare-feux, (vii) de renforcer les conventions locales (UP, POAS).

c. **Renforcer les infrastructures et équipements de production** en facilitant l'équipement des producteurs de base, en accompagnant la construction, la mise à disposition, la réhabilitation et la gestion durable des infrastructures et des équipements d'élevage. Il s'agit, aussi, d'appuyer la mise en place de modèles améliorés d'habitat, de soutenir l'artisanat rural pour la fourniture des matériels et équipements d'élevage et de traction animale. En outre, il sera question de promouvoir l'installation de fournisseurs de services et de fabricants locaux

d'intrants notamment les fermes de reproducteurs, pour réduire la dépendance sur les importations d'intrants, pour les fournisseurs de service.

d. **améliorer le potentiel et l'utilisation des ressources génétiques animales** à travers (i) la valorisation des ressources génétiques locales grâce à des modèles d'amélioration, de sélection et de croisement qui soient durables, économiques et transférables au niveau local, (ii) la mise en oeuvre d'un plan national d'amélioration génétique, (iii) la conservation des races locales et la préservation de la biodiversité de la volaille rurale et des petits ruminants, (iv) la promotion de l'insémination artificielle, (v) l'amélioration de l'accès à des géniteurs, reproducteurs et produits à haut potentiel génétique, (vi) le renforcement des élevages d'espèces à cycle court avec les ressources génétiques animales locales.

Pour le développement de **l'aquaculture**, le présent axe a pour objectif global d'assurer un développement durable de l'aquaculture afin, de créer un substitut significatif et pérenne à la pêche maritime, en termes d'offre de poisson sur les marchés nationaux, de création de valeur ajoutée, d'apport en devises et de développement local.

Les résultats attendus de la mise en oeuvre dudit axe sont notamment : (i) un environnement propice aux investissements privés est mis en place (mesures incitatives fiscales et réglementaires), (ii) les compétences managériales et techniques des acteurs publics et privés sont renforcées et (iii) des infrastructures et services de soutien fonctionnels sont implantés dans les différents pôles de développement aquacole.

A cet effet, le développement de l'aquaculture va s'appuyer sur les trois principales actions suivantes : (i) la mise en place de pôles de développement aquacole, (ii) le renforcement des compétences techniques des acteurs et (iii) le développement accéléré de l'aquaculture.

8.2.4. Valorisation des produits agricoles

Le programme reposera sur l'amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles dans le cadre d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, afin de renforcer la résilience des communautés vulnérables par la mise en place de mesures de réduction de la précarité des activités agricoles. Il s'agira, aussi, de mettre en place des investissements structurants qui vont réduire la dépendance de l'agriculture aux aléas climatiques et ainsi, permettre aux marchés d'être redynamisés à travers leur fonctionnement physique et commercial. Les principales mesures prévues portent sur :

- L'appui à la gestion de la qualité des produits agricoles (de consommation et d'exportation) et au suivi de l'impact environnemental des traitements phytosanitaires ;

- La réfection et la création de pistes de production ;
- La construction d'infrastructures de stockage, de transformation, de conditionnement et de conservation des produits ;
- La promotion de la valorisation des produits du terroir et leur labellisation ;
- L'adoption d'une stratégie de commercialisation basée sur une approche chaîne de valeur et systèmes alimentaires ;
- L'amélioration de la transformation artisanale des produits agricoles en appuyant, en particulier, les groupements de femmes et de jeunes ;
- La facilitation de la contractualisation entre les Organisations Paysannes et les industriels, semi-industriels et commerçants ;
- L'établissement de liens avec les agropoles pour la commercialisation et la mise en valeur des produits agricoles.

Pour le secteur de l'élevage, la commercialisation des produits animaux est indispensable pour prolonger les acquis obtenus par l'amélioration de la production et la sécurisation de l'élevage. Tout ce qui est produit, une fois les besoins d'autoconsommation satisfaits, doit être mis en marché pour satisfaire la demande en produits animaux.

Les conditions de collecte, de conservation, de transformation, de transport et de distribution des produits animaux doivent être améliorées, pour que les productions animales soient valorisées et mises en marché le long des filières animales de manière efficace, pour satisfaire la demande en produits animaux sains, nutritifs et de qualité, et garantir l'efficacité de la production et de la transformation, ainsi que le retour sur investissement.

L'évolution des marchés doit être accompagnée par la diversification des produits et services offerts pour être en phase avec l'évolution des besoins. L'innovation est également un facteur de croissance pour améliorer la productivité et la satisfaction des consommateurs, voire conquérir des niches au niveau national et des parts de marchés au niveau Sous-Régional.

Ainsi, les actions prioritaires à mettre en œuvre consistent à :

- Renforcer les infrastructures et équipements de commercialisation, en accompagnant la construction, la mise à disposition, la réhabilitation des infrastructures commerciales structurantes (chambres froides, unités de transformation et de conditionnement, foirails, marchés à bestiaux) ;
- Mettre en place un système durable de gestion des infrastructures et des équipements de commercialisation aux différents échelons des filières animales ;

- Augmenter les capacités de transformation des produits animaux (abattoirs, unités de traitement et de transformation) ;
- Améliorer les conditions de collecte, de conservation, de transformation, de transport et de distribution des produits animaux ;
- Améliorer la sécurité sanitaire et la traçabilité des denrées d'origine animale ;
- Appuyer la valorisation et la promotion de produits animaux sains, nutritifs et de qualité ;
- Appuyer la création et la promotion de produits innovants, adaptés à la demande courante et celle de niche ;
- Assainir les circuits de commercialisation du bétail et de la viande ;
- Promouvoir des produits animaux de label « national » et le « consommer local ».

La valorisation de la **production halieutique et aquacole** vise un accroissement de la valeur ajoutée créée dans la filière pêche, à travers une meilleure valorisation des produits halieutiques et aquacoles, ainsi que le développement des chaînes de valeur à la fois sur les segments industriel et artisanal. A travers cet axe, il sera mis en place des conditions permettant aux professionnels de la pêche artisanale : pêcheurs, mareyeurs, transformateurs, d'exercer leurs activités dans des conditions optimales de qualité et le développement des filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée.

Les résultats attendus de sa mise en œuvre sont, notamment :

- De nouveaux quais et aires de transformation sont aménagés ;
- Les quais de débarquement agréés, les aires de transformation, les équipements de pêche sont réhabilités. Les conditions d'hygiène et de salubrité des sites de débarquement et des aires de transformation ainsi que de leur environnement répondent aux normes sanitaires requises, ce qui est de nature à améliorer la qualité des produits halieutiques vendus sur les marchés domestiques et extérieurs ;
- Des marchés au poisson transformé à vocation sous-régionale sont créés dans les régions de Ziguinchor et Dakar, et d'autres marchés centraux de vente de poisson frais sont réalisés au profit des consommateurs et des mareyeurs ;
- Les activités de vente en gros de poisson transformé ne sont plus pratiquées sur les points de débarquement ;
- Les pertes post capture sont réduites de manière significative ;
- Une interprofession halieutique est mise en place et travaille pour la compétitivité de la filière ;

- La valeur ajoutée des produits halieutiques est accrue ;
- Des pôles de transformation halieutique industrielle et artisanale sont réalisés.

Les principales actions nécessaires pour la mise en œuvre de cet axe sont :

- L'amélioration des conditions de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- La restructuration de l'industrie halieutique ;
- Le développement des chaînes de valeur halieutique et aquacole ;
- La mise en place des pôles de transformation halieutique industrielle et artisanale.

8.2.5. Résilience face aux changements climatiques

Un des phénomènes majeurs qui affecte la productivité et la production agricole et accentue les pertes liées à la production, est la variabilité et le changement climatique. Les températures excessives, les inondations, les déficits pluviométriques, la mauvaise répartition temporelle et spatiale des précipitations créent des préjudices importants à la production. Il s'agit, dans ce cadre, de développer un ensemble d'actions visant la prévention et l'atténuation du phénomène pour renforcer la résilience des exploitations familiales et autres systèmes de production, aux chocs que provoque ce phénomène. Ces actions comprennent :

- La promotion de l'agroécologie (approche systémique basée sur les cycles biologiques) et de systèmes de cultures intégrées pour prendre en compte les effets de l'environnement. Il s'agit, aussi, de promouvoir des systèmes de production résilients aux effets de changements climatiques, à partir de pratiques techniques et de technologies pleinement internalisées par les exploitants agricoles familiaux ;
- La promotion de l'utilisation d'engrais bio-organiques en diminuant progressivement et substantiellement l'utilisation de l'engrais chimique ;
- La promotion de l'utilisation d'unités de compostage familiales installées et accessibles par les petits producteurs ;
- La mise en place de villages ou champs pilotes où on pourra tester les méthodologies de l'agroécologie et de l'agriculture conservatoire qui permettent de maintenir et d'accroître la fertilité du sol et sa capacité de rétention d'eau, en favorisant une bonne couverture des besoins en eau et une bonne utilisation des engrais ;
- La prévention et la gestion des risques climatiques : utilisation des services climatiques (information climatique) et l'assurance agricole ;

- Le renforcement de la résilience des systèmes d'élevage à travers (i) la prévention et la lutte contre le vol de bétail, (ii) la promotion de l'assurance en élevage, (iii) la mise en place et le renforcement de mesures de protection sociale des pasteurs et des agropasteurs, (iv) la mise en place des structures sanitaires et scolaires adaptées au mode de vie pastoral et (v) de promouvoir l'éducation nutritionnelle auprès des ménages dans les territoires agro-sylvo-pastoraux ;
- La promotion de la gestion de l'impact environnemental de l'élevage par la mise aux normes des élevages périurbains conformément au Code de l'environnement et à la réglementation sur l'hygiène publique, par la promotion des métiers et industries spécialisées en gestion des effluents d'élevage, par la promotion des pratiques climato intelligentes.

Dans ce contexte de variabilité climatique récurrente, l'information climatique constitue une des solutions pour faire face aux risques climatiques. Elle permet de prendre des dispositions pour un bon déroulement de l'activité agricole, avec entre autres : des actions sur le choix de la culture, la période de semis et de re-semis, ainsi que la période de préparation du sol et celle d'épandage des engrais.

L'assurance agricole, aussi, constitue une bonne option pour atténuer les effets des chocs climatiques qui peuvent avoir des conséquences désastreuses sur la production agricole et les revenus des producteurs. Elle mérite d'être vulgarisée davantage et devrait, aussi, mieux s'adapter à toute la panoplie de risques pouvant fragiliser les systèmes de production.

8.2.6. Réduction des pertes de productions agricoles

Les pertes de productions agricoles constituent un important manque à gagner pour le pays pour satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels des populations. Selon les estimations, elles peuvent dépasser 15 % pour les céréales et atteindre plus de 40 % pour les fruits et légumes comme la tomate. Les pertes post-récolte sont pour une large part dues à l'inadéquation des activités après récolte (récolte, battage, transport, stockage, transformation, etc.), à la bio détérioration attribuable aux organismes nuisibles (insectes, moisissures et champignons microscopiques, rongeurs etc.) et à l'action aviaire. Ainsi, il s'agira de mettre en place un cadre performant de protection des végétaux pour réduire les pertes liées à la production tout en préservant la santé des producteurs et des consommateurs, et leur environnement. Ce cadre passe par une bonne surveillance des nuisibles sur les cultures et une lutte efficace contre ces derniers.

8.3. Stratégie de renforcement des services agricoles

8.3.1. Promotion du financement agricole durable et développement rural

Dans l'optique d'appuyer un secteur agricole en plein développement avec des mutations et des innovations à opérer pour faire face à un contexte caractérisé par la rareté des ressources, différents instruments existants permettront d'assurer le financement du développement agricole et rural. Il s'agira de renforcer, entre autres, les différents fonds pour le financement du développement agricole et rural, la banque agricole et l'assurance agricole.

Au-delà du fonctionnement des institutions et structures chargées du financement des services agricoles et de celles responsables de la mise en œuvre, il s'agira d'allouer des ressources pour le financement de la mise en œuvre ou l'exécution des activités de services agricoles. La stratégie de financement impliquera l'ensemble de ces institutions et prendra en charge le financement et le soutien des activités agro-sylvo-pastorales à travers le financement de projets (recherche agricole, structuration des filières en organisations interprofessionnelles agricoles, et diffusion à grande échelle de technologies, formation et de renforcement de capacités), et de projets productifs (acquisitions d'intrants, de matériels d'irrigation, etc.).

Pour relever le défi de la satisfaction d'une demande croissante en produits animaux, les investissements (publics et privés) dans le secteur doivent nécessairement être améliorés et répondre aux besoins d'efficacité et d'efficience des investissements publics. En outre, les services de recherche/développement et d'appui-conseil doivent être renforcés.

Pour le secteur de l'élevage, les actions envisagées concernent **l'amélioration de l'accès à un crédit adapté et à l'assurance** en structurant les offres de crédit du FONSTAB vers un portefeuille porteur de projets structurants, inclusifs touchant des segments diversifiés dans les filières. Il s'agira, aussi, de réduire au strict minimum les opérations commerciales, en facilitant l'accès au crédit par la mise en relation avec les institutions de financement (FONGIP, FONSI, BNDE, FNDASP, FADR, etc.). A cet effet, il conviendrad'identifier de nouvelles Mutuelles d'Epargne et de Crédit des Eleveurs pour développer le service financier de proximité et d'accompagner les porteurs de projet avec des appuis non-financiers, des programmes d'incubation et de renforcement des capacités d'entreprendre.

8.3.2. Développement de la Recherche agricole

La recherche joue un rôle prépondérant dans le développement agricole et rural, elle est génératrice de technologies et d'innovations qui, adoptées et judicieusement mises en œuvre, peuvent impulser des transformations des systèmes de production. Dans notre contexte, cette recherche est mise en œuvre par les institutions du Système National de Recherche Agro-Sylvo-

Pastoral (SNRASP) dont l'ISRA et l'ITA constituent les maillons centraux. La stratégie reposera sur la consolidation des acquis et la mise en œuvre d'initiatives nouvelles, à savoir :

- La génération de connaissances et technologies résilientes aux changements climatiques et de création de matériel végétal à haut potentiel de rendement ;
- La formation des chercheurs et des cadres nationaux, et le renforcement des capacités des producteurs ;
- La mise à la disposition des pouvoirs publics et du secteur privé de l'expertise agricole et d'outils d'aide à la prise de décision ;
- La promotion de la recherche/développement tout au long des chaînes de valeur agricoles sur la base de la demande des acteurs ;
- La promotion de la recherche/développement sur les bio-pesticides, alternatifs des pesticides chimiques de synthèse ;
- La promotion de la recherche sur les techniques de l'agriculture biologique, de l'agroécologie et de l'agriculture conservatoire ;
- La recherche sur la création/sélection de variétés plus performantes et adaptées aux différentes zones agroécologiques pour augmenter la productivité ;
- Le renforcement des mécanismes et dispositifs de pré-vulgarisation de transfert et de diffusion des technologies, des innovations et des bonnes pratiques.

8.3.3. Développement du conseil agricole et rural

Comme le prévoit la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), l'accès à un service public de conseil agro-sylvo-pastoral doit être facilité en vue d'assurer un bien-être durable aux populations rurales. A cela, s'ajoute le fait que beaucoup de technologies générées, ces dernières années, par la recherche agricole et par des programmes et projets, attendent d'être vulgarisées, transférées ou diffusées à petite ou à grande échelle, aux producteurs.

La stratégie consistera à mobiliser les structures du Système National de Conseil Agro-Sylvo-Pastoral (SNCASP) composé de prestataires de services publics et privés de conseil dont l'ANCAR constitue le pilier central, pour mettre en œuvre les activités suivantes :

- Faire un recensement exhaustif des innovations éprouvées existantes ;
- Créer une base de données ;
- Mettre en place d'un mécanisme et dispositif de proximité inclusif de transfert des technologies vers les utilisateurs finaux ;
- Elaborer et mettre en œuvre des plans de formation et de mise à niveau des agents des

structures de conseil notamment les CAR et CEF ;

- Développer et diffuser des techniques et technologies à travers, notamment, les outils numériques pour la diversification et l'innovation par (i) la promotion de services de proximité et de l'offre de services spécialisés aux acteurs des filières animales, (ii) par la promotion des startups et centres multi-services pour améliorer l'appui-conseil, la création de produits et services innovants et adaptés à la demande et (iii) le renforcement des capacités en techniques de transformation hygiénique et conservatrice de toutes les valeurs nutritives.

8.3.4. Développement de la formation agricole et rurale

Le diagnostic fait état de la non-maitrise par les acteurs des chaînes de valeur et en particulier les producteurs, des techniques et bonnes pratiques de production subséquentement à un déficit de formation. Ainsi, la stratégie, pour répondre à cette demande, portera sur les actions de pilotage et coordination des initiatives dans le secteur de : (i) la formation agricole et rurale ; (ii) la formation initiale des jeunes en agriculture et une bonne prise en charge de leur insertion professionnelle, en concertation avec l'ensemble des Ministères impliqués (MEFPAI, MESRI, MEPA, MJ, etc.) et la réponse à la demande en formation initiale et continue des producteurs à la base, sur diverses thématiques.

8.4. Stratégie d'amélioration de la gouvernance du secteur primaire

Les niveaux d'organisation et de fonctionnalité de la majorité des organisations de producteurs et de leurs filières ont une grande marge de progression. Certaines d'entre elles évoluant dans les filières maïs, riz et tomate industrielle, notamment. Il semble nécessaire de leur donner l'opportunité de découvrir d'autres expériences, à travers la coopération agricole, par exemple.

8.4.1. Coordination administrative

L'examen des programmes et de leurs composantes permet de mettre en relief la synergie entre eux, confirmant la nécessité de mettre en place un fort dispositif de coordination entre les différentes activités de la stratégie et de suivi de leur mise en œuvre dans le temps et l'espace. Ainsi, il s'agira d'impliquer toutes les institutions techniques qui assurent la coordination de la mise en œuvre dans une approche multidimensionnelle, de même que les institutions de concertation qui jouent le rôle de cadre consultatif où tous les acteurs formulent des propositions et des recommandations. L'application de cette stratégie de coordination administrative va nécessiter la mise en place d'un comité de pilotage présidé par le Ministre de l'Agriculture, de l'Équipement Rural et de la Souveraineté alimentaire, d'un comité technique qui va s'assurer

d'une concertation entre les secteurs et une coordination permanente des interventions entre les différentes parties prenantes. Un Secrétariat permanent est également prévu pour s'assurer du suivi de la mise en œuvre et de la remontée de l'information.

8.4.2. Renforcement du pilotage stratégique

Il vise à résoudre les problèmes relatifs au pilotage optimal de la politique agricole en général, et en particulier, (i) de la gouvernance globale de la politique et les différents acteurs du monde rural, (ii) du suivi-évaluation et (iii) de la formation et du renforcement de capacités des structures et du personnel.

Les défis actuels auxquels fait face le secteur primaire demandent des services agricoles (au sens large) efficaces et adaptés au contexte et pouvant être mobiles, informés, positionnés en fonction des risques, et opérationnels. Il s'agit donc de formuler, discuter, négocier et adopter des réformes, et de procéder aux mises en cohérence institutionnelle et intersectorielle, pour améliorer l'environnement institutionnel et le climat des affaires qui touche directement l'agriculture, l'élevage et la pêche, les systèmes alimentaires et leurs filières.

Les actions prioritaires dans ce cadre ciblent :

(i) le renforcement des capacités d'intervention des services agricoles, d'élevage et des pêches à travers l'amélioration des moyens financiers, humains et logistiques ;

(ii) l'amélioration de l'environnement des affaires et de l'entrepreneuriat en :

- procédant au benchmarking des opportunités et conditions d'entrée, de lancement et de déploiement des investisseurs et entrepreneurs suivant les filières, leurs segments de production, transformation brute, agro-industrielle, alimentaire et de distribution suivant le type d'activités (familial, villageois et rural, à capitaux intelligents) et de services en agriculture, élevage ou aquacole ;

- consolidant et structurant les dialogues et négociations au sein et entre groupes d'acteurs ;

- consolidant le cadre juridique et réglementaire du développement de ces secteurs ;

(iii) l'appui à la professionnalisation des acteurs des filières agricoles, animales ou aquacoles en :

- renforçant les capacités techniques, organisationnelles et de gestion des organisations professionnelles des acteurs des filières, suivant une évaluation participative de leurs besoins ;

- appuyant l'intégration participative des filières et des plateformes d'innovations constituées par les acteurs ;

- appuyant la structuration horizontale et verticale des filières, avec la mise en place d'interprofessions représentatives et leur massification et
- appuyant les organisations communautaires dans la réalisation d'infrastructures de collecte, de transformation et de commerce des produits agricoles, animaux ou halieutiques ;
- (iv) L'amélioration des investissements en faveur du secteur primaire ;
- (v) le renforcement du cadre législatif et réglementaire du secteur primaire ;
- (vi) le renforcement du système d'information et de communication, de planification, de suivi-évaluation ;
- (vii) le renforcement de l'intégration du genre dans les interventions sectorielles.

8.4.3. Dispositif du système de suivi-évaluation

La stratégie d'opérationnalisation du système de suivi-évaluation reposera sur les activités suivantes : (i) la mise à jour du manuel des procédures de suivi-évaluation du MAERSA ; (ii) la mise à jour du système informatisé de suivi-évaluation du MAERSA ; (iii) le suivi-évaluation et (viii) l'allocation des ressources pour le suivi des indicateurs.

L'appui au fonctionnement régulier du système d'information du MAERSA permettra de : (i) collecter, consolider, valider et transmettre à tous les niveaux les données et informations ; (ii) valider la planification, la programmation budgétaire, les bilans annuels et résultats issus du dispositif de suivi-évaluation et (iii) affecter des ressources suffisantes.

Ce système devra être opérationnel avant le démarrage de la mise en œuvre de la stratégie. A cet effet, il faudra :

- la mise à disposition de tableaux de bord mis à jour et accessibles à tout moment, aussi bien sur la mise en œuvre des activités que sur le niveau d'atteinte des résultats (cadre de résultats) ;
- le renforcement (humain et financier) du dispositif permanent de collecte de statistiques agricoles probantes visant à produire les données nécessaires au fonctionnement du système d'aide à la prise de décision, de suivi évaluation, etc.

Les Directions Régionales du Développement Rural (DRDR), les Directions nationales et les sociétés de développement qui jouent un rôle capital dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et programmes devront être renforcées sur les plans techniques, logistiques, financiers, et des ressources humaines.

8.4.4. Mesures d'accompagnement prioritaires pour la Souveraineté alimentaire

Il s'agit, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Souveraineté alimentaire, de consolider les acquis, notamment, dans les domaines suivants :

- L'environnement des affaires pour la promotion des investissements privés dans les chaînes de valeurs agro-commerciales et agro-industrielles : (i) agriculture familiale progressiste, (ii) agriculture à capitaux intelligents, (iii) entreprises de services agricoles performants et de proximité ;
- Le cadre juridique et réglementaire du développement agricole : (i) renforcement des efforts dans l'application des engagements de la LOASP, et (ii) la sécurisation du foncier et des investissements ;
- Des mécanismes de financement durable de l'agriculture, sur plusieurs dimensions : (i) le relèvement de la part des ressources publiques allouées à l'agriculture (cf. la déclaration de Malabo des Chefs d'Etat et de Gouvernement de 2014), (ii) relèvement de l'allocation dans le budget de l'Etat dédiée au financement des activités de services agricoles (recherche, conseil agricole et rural, formation agricoles et rurale, l'appui institutionnelle aux OP, (iii) la mobilisation des ressources à travers les prélèvements effectués au sein des acteurs des filières pour le financement d'une partie des services agricoles, (iv) des plaidoyers et lobbying pour mobiliser des ressources extérieures, et (vi) la facilitation de l'accès aux ressources financières aux acteurs des chaînes de valeur ;
- Le renforcement des mécanismes de redevabilité à tous les niveaux pour un meilleur suivi- évaluation et une transparence dans la mise en œuvre de la stratégie ;
- La prise en charge de la lutte contre l'aflatoxine,
La prise en charge de certains fléaux tels que la mouche des fruits.

En plus des actions citées plus haut, des reformes doivent accompagner cette stratégie de Souveraineté alimentaire, à savoir :

- Réforme du mode de subvention des intrants agricoles : Réforme du système de contrôle et de certification des semences. Pour **le secteur de l'élevage**, des réformes et mesures sont cruciales pour pouvoir assurer la Souveraineté alimentaire en viande, lait et œufs. Ainsi, il convient :
- D'adopter, de vulgariser et de faire appliquer le Code de la Santé animale et de la Santé publique vétérinaire ;
- De vulgariser et de faire appliquer le Code pastoral ;
- De mettre en place des mesures d'incitation notamment fiscales pour booster la production laitière : abattement fiscal aux industries laitières ayant incorporé 20% de lait local, mise en place de deux fonds d'amorçage et subvention du prix au producteur ;

- De faciliter l'accès au foncier ;
- De promouvoir davantage les investissements privés dans le secteur de l'élevage ;
- De renforcer la structuration des filières lait, bétail viande et avicole ;
- De renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs ;
- De renforcer les textes réglementaires qui encadrent la production de la viande, du lait et de la volaille.

Pour le secteur des pêches, il s'agira de réviser et de faire respecter le code de la pêche pour prendre en compte la réservation des petits pélagiques au marché local.

9. PILOTAGE, COORDINATION ET SUIVI-EVALUATION

9.1. Cadre de pilotage et suivi-évaluation

Le document final sur la stratégie de Souveraineté alimentaire sera le cadre national d'orientation stratégique en la matière et le document de référence pour toutes les parties prenantes. Le dispositif institutionnel de coordination de la SAS prévoit trois types d'organes :

- Un **comité de pilotage** présidé par le ministre de l'Agriculture, de l'Équipement Rural et de la Souveraineté Alimentaire, et comprenant :
 - Un représentant du Premier Ministre ;
 - Un représentant du Secrétariat général du Gouvernement
 - Un représentant du ministre des Finances et du Budget ;
 - Un représentant du ministre de l'Économie du Plan et de la Coopération ;
 - Un représentant du ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition Ecologique
 - Un représentant du ministre des Pêches et de l'Économie maritime ;
 - Un représentant du ministre du Commerce, de la Consommation et des Petites et Moyennes Entreprises ;
 - Un représentant du ministre du Développement industriel et des Petites et Moyennes industries ;
 - Un représentant du ministre de l'Élevage et des productions animales ;
- Un **comité technique** comprenant, outre les représentants desdits ministres, des acteurs intervenant dans les principales chaînes de valeur ciblées.
- La **cellule d'élaboration et de suivi** de la stratégie de souveraineté alimentaire (CSAS)

La CSAS est chargée, sous l'autorité du Ministre de l'Agriculture, de l'Équipement Rural et de la Souveraineté Alimentaire :

- D'élaborer la stratégie et le suivi-évaluation de la mise en œuvre opérationnelle des programmes prioritaires retenus ;
- De concevoir et d'alimenter un tableau de bord des indicateurs fixés à partir des informations recueillies auprès des structures responsables de l'opérationnalité de la mise en œuvre ;
- De préparer les rapports de suivi périodiques pour le comité technique et le comité de pilotage.

9.2. Communication

De façon générale, la stratégie de communication devra concourir à la bonne visibilité de ses actions engagées, à l'acceptation et à l'engagement de tous les acteurs pour une mise en œuvre efficace et efficiente des activités. Il s'agira de :

- Définir la stratégie de communication interne au sein de chaque ministère sur les actions de Souveraineté alimentaire ;
- Définir une stratégie de communication externe notamment entre le MAERSA en charge de la Souveraineté alimentaire et les autres ministères concernés, et avec les acteurs externes (les médias, les PTF, autorités administratives, et autres acteurs externes) ;
- Elaborer un plan de communication du MAERSA concernant la
- Souveraineté alimentaire, pour cinq ans prenant en compte aussi bien la communication interne qu'externe ;
- Déterminer les espaces de communication entre le MAERSA et les autres ministères et entre le MAERSA et les autres acteurs et en déterminer les modalités de gestion.

9.3. Modalités financières

Le financement de la stratégie nécessitera une approche participative de toutes les catégories d'acteurs du monde rural pour pouvoir assurer la résilience face aux chocs, en général, et au Covid-19, en particulier. Les sources de financement de la stratégie proviendront de l'État du Sénégal et les partenaires techniques et financiers, des collectivités territoriales, des bénéficiaires, des ménages agricoles, du secteur privé et des organisations non Gouvernementales, etc. Cependant l'État a une part importante et primordiale dans la mobilisation des ressources pour rendre plus attractif le secteur, afin de maintenir les investisseurs actuels mais aussi, et surtout, attirer de nouveaux investisseurs.

Les potentiels canaux de financements sont :

- La Banque agricole (LBA) ;
- Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) ;

- Banque nationale pour le Développement Économique (BNDE) ;
- Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide pour les jeunes et les femmes (DER/FJ) ;
- Transferts de fonds ;
- Les ressources externes mobilisées avec l'Aide publique au Développement (APD) et les Investissements Directs Etrangers (IDE) ;
- Exploitations familiales ;
- Financement direct et subventions ;
- Agro business et agro industrie

10. RISQUES LIES A L'EXECUTION DE LA STRATEGIE

La mise œuvre de la SAS pourrait être confrontée un certain nombre de contraintes et de risques qui doivent être clairement identifiés et les mesures nécessaires pour les prévenir ou en atténuer les effets, définies. A ce titre, on peut citer sans être exhaustif : les dysfonctionnements administratifs ou l'inefficacité de certaines mesures juridiques, les risques environnementaux (agro climatiques), la gestion peu optimale de nos ressources, les litiges fonciers, les questions géopolitiques telles que les conflits et tensions sécuritaires dans le sahel ou ailleurs, l'invasion acridienne, les contraintes sanitaires, la non traçabilité des semences certifiées, la non-maitrise de l'instabilité des prix, l'absence d'un programme d'information et de sensibilisation destiné aux acteurs.

Pour l'atteinte de la Souveraineté alimentaire, sa mise en œuvre ne devrait pas se heurter à certains obstacles déterminants, pouvant retarder ou annihiler des acquis déjà capitalisés.

A ce titre, il est recommandable que les autorités mettent en place une batterie de mesures d'accompagnement en matière d'administration, de législation, de finances, etc., pour sécuriser les importants investissements que l'Etat voudrait bien mettre à disposition, dans le cadre de la mise en œuvre de la SAS. En effet, d'éventuels retards sur l'exécution de certaines opérations se répercuteraient sur le rendez-vous de fin de quinquennat.

Il s'agirait de mesures sous-tendues par de fortes directives et visant à faciliter l'application des mesures de mitigation relatives à tout ce qui pourrait compromettre la mise en œuvre efficace de la SAS.

Tableau 21 : Les risques et contraintes et les mesures de mitigation

RISQUES ET CONTRAINTES	MESURES DE MITIGATION
Retard de mobilisation des ressources	Les autorités compétentes sensibilisent les services concernés sur leur rôle central pour la réussite collective de la SAS
Retards dans la réalisation des travaux	Les autorités compétentes allègent les contraintes du Code des marchés publics
Litiges fonciers	Généralisation des POAS ; faire participer les populations à la mise en œuvre de la SAS, en les aidant à valoriser leurs terres, avec des mesures incitatives fortes
Inefficacité de certaines mesures juridiques	Accélérer l'élaboration des décrets d'application du Code pastoral et la LOASP, Réviser la Loi sur le vol de bétail pour la rendre plus dissuasive
Géopolitique : conflits et tensions sécuritaires dans le sahel ou ailleurs	Produire en masse et constituer des réserves alimentaires sur les denrées de haute consommation, facilement conservables
Conditions difficiles d'accès au crédit	L'Etat facilite la bonne collaboration des banques par les moyens appropriés de garantie de la sécurité du crédit
Forte concurrence du lait importé	Protéger la production de lait par : fiscalité, amélioration du potentiel génétique des races locales, des conditions de collecte/transformation/conservation du lait
Diminution des ressources halieutiques et des zones de pêche par l'exploitation des hydrocarbures	Développer l'aquaculture de repeuplement et encourager la reconversion des pêcheurs artisans dans l'aquaculture marine
Fréquence d'attaques parasitaires, acridiennes, aviaires sévères, avec des pertes de récoltes très élevées	Renforcement de la DPV en moyens humains, logistiques et budgétaires adéquats, pour une mise en place, en temps opportun, des produits et du dispositif de prévention et d'intervention efficaces

Risques de propagation du cancer du foie (forte prévalence dans le bassin arachidier) lié à la consommation d'arachides et de ses sous-produits (Noflaye, la patte d'arachide et l'huile SEGAL) et de maïs contaminés par l'aflatoxine	Favoriser la lutte contre l'aflatoxine, Communiquer sur le fléau, pour alerter et conseiller les bonnes pratiques y afférentes
Non traçabilité des semences certifiées	Réforme du dispositif de contrôle et de certification des semences
Difficultés d'accès à l'eau productive	L'instauration de mesures d'accompagnement incitatives (subventions) pour les aménagements hydroagricoles
Défaut d'organisation et de planification de la commercialisation des produits végétaux et animaux	Réalisation d'infrastructures marchandes et d'équipements adéquats, promouvoir la contractualisation
Risques environnementaux	Veille écologique, bonnes pratiques environnementales
Risques d'invasion acridienne	Suivi des bulletins mensuels du service d'information - FAO sur le Criquet pèlerin
Faible utilisation de l'information climatique	Vulgariser la prise en compte de l'information climatique dans les systèmes de production à travers les prévisions saisonnières notamment avec PRESAO.
Non-maitrise de l'instabilité des prix	Mettre en place des systèmes de régulation des marchés adaptés
Absence d'un programme d'information et de sensibilisation destiné aux acteurs	Mettre en place un plan de communication et s'appuyer sur les canaux appropriés

11. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Banque mondiale. 2022. Opportunités pour le système alimentaire dans une période de turbulence, Africa's Pulse ; Octobre 2022, Volume 26.

LAHYANE, Said, « La souveraineté alimentaire ou le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes », Politique étrangère, Institut français des relations internationales, Numéro 3, Paris, 2017, p. 167 à 177.

BABORSKA, R. 2021. Suivi des politiques agricoles et alimentaires au Sénégal 2021. Rapport d'analyse politique. Suivi et analyse des politiques agricoles et alimentaires (SAPAA). Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb7078fr>

DEME, E.B ; DIEDHIOU, I ; FAILLER, P. Dynamique des exportations de produits halieutiques du Sénégal et les impacts sur l'approvisionnement du marché local. Dynamiques environnementales. 46.2020.

Plan Sénégal Emergent ; Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré (PAP 2A) pour la relance de l'économie (2019-2023) ; Décembre 2020.

Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Elevage (LPSDE, 2022-2026), Ministère de l'élevage et des productions animales ; Mai 2022.

Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience (SNSAR, 2015-2035), Secrétaire Exécutif Conseil National de Sécurité Alimentaire ; Novembre 2015.

Programme Agricole pour la Souveraineté Alimentaire Durable (PASAD, 2021-2025), Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural ; 2021.

Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA, 2016-2023), Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime ; Août 2016.

Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (PNIASAN, 2018-2022)

Stratégie Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments au Sénégal (2018-2035) ; Décembre 2017.

Plan de Relance de l'Aviculture Sénégalaise (PRAVIS), Ministère de l'élevage et des productions animales ; Avril 2021.

Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE), Ministère de l'élevage et des productions animales ; Décembre 2016.

Plan National de Développement Sanitaire (PNDS, 2009-2018)

Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS, 2014) ; 2014.

Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition du Sénégal (PSMNS, 2017-2021), Cellule de lutte contre la malnutrition ; Août 2017.

La Via Campesina, Déclaration pour la souveraineté alimentaire, Rome, 1996, 4 p.

GIROUARD, Benoit, 2017 « La souveraineté alimentaire, qu'est-ce que c'est ? », Union paysanne, Québec, 2017, <https://unionpaysanne.com/divers/la-souverainete-alimentaire> qu'est-ce-que-cest.

12. ANNEXES

Annexe 1 : Diagnostic stratégique à partir d'une analyse SWOT

Atouts/Opportunités	Faiblesses/Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique de développer le secteur primaire • Dynamique continue de modernisation de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche • Diversité de produits agricoles, halieutiques et un cheptel important • Existence d'un dispositif de recherche et de conseil pour soutenir une production durable • Demande croissante en produits alimentaires locaux • Augmentation continue des dépenses publiques du secteur primaire • Transferts monétaires et bourses familiales aux personnes vulnérables • Désir de la diaspora de revenir et d'investir dans le secteur primaire • Disponibilité importante de ressources naturelles • Renforcement du capital infrastructurel du pays • Existence d'un littoral de 718 Km avec un plateau continental large • Position géographique stratégique • Contribution avérée à la souveraineté alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité de la base productive • Déficit structurel en infrastructures économiques et équipements • Faible utilisation des facteurs de production • Faible niveau de financement • Difficulté d'accès à l'eau productive • Insuffisance de contrôle et de traçabilité des produits alimentaires destinés au marché intérieur • Insuffisance des moyens alloués aux programmes de services agropastoraux et halieutiques (recherche, formation, conseil agricole et rural, utilisation de nouvelles technologies, structuration et gouvernance des filières) • Défaillances dans le pilotage multisectoriel • Déficit d'entretien et de maintenance des infrastructures et équipements ruraux • Faiblesse voire absence de mécanismes de gestion du risque • Difficultés d'accès aux facteurs de production pour les femmes et les jeunes • Défaillance des systèmes d'approvisionnement et de distribution des intrants • Défaillance du système de commercialisation des produits alimentaires • Faible implication du privé dans le secteur primaire • Conflits à répétition entre les éleveurs et les agriculteurs • Faible utilisation de l'information climatique

I. Réforme du mode de subvention des intrants agricoles pour la production arachidière

Il s'agit de lier la subvention aux quantités d'engrais et de semences achetées, et aux graines vendues au niveau d'un point de collecte officiel, en fonction du montant global de la subvention considérée.

Cette procédure permet de mieux maîtriser les effets du marché noir et des intermédiaires, tout en assurant une collecte adéquate des graines destinées à la couverture des besoins nationaux pour l'huilerie et la sauvegarde du capital semencier. Surtout, cette réforme contribue à assurer la traçabilité des semences.

Les ministres chargés de l'agriculture et du budget sont chargés de déterminer les modalités pratiques d'indexation sus indiquée de la subvention des intrants agricoles.

II. Réforme du système de contrôle et de certification des semencesⁱ.

Il s'agit d'élever le statut de la Division des semences de la Direction de l'Agriculture, dans le dispositif institutionnel, de manière à pouvoir lui allouer des ressources humaines, logistiques et financières. C'est ce qui permettrait d'accroître sa fonctionnalité et surtout, son efficacité, avec des démembrements dans tous les départements, pour assurer les contrôles des parcelles de multiplication des semences et pour le bon déroulement de la certification, de la collecte et du conditionnement de toute la production homologuée.

Le ministre chargé de l'agriculture prendra les dispositions requises, pour la mise en œuvre de cette réforme.

III. Mesures transitoires et d'accompagnement

Dans ce cadre, il s'agit des actions suivantes :

Déléguer le contrôle aux champs de la production des semences à des entités indépendantes sous forme de GIE ou coopératives comme indiqué par arrêté N°014617/MAER du 14 mai 2019 portant « statut des contrôleurs agréés » ;

Renforcer les moyens humains, financiers et logistiques, de la recherche notamment à travers l'unité de production de semences « UPSem » basée au CNRA/Bambey pour plus d'autonomie pour la production des G3. Cette unité est le premier maillon de la chaîne de production de semences et il revêt un caractère stratégique ;

- Redynamiser le comité national consultatif des semences et plants « CNCSP » avec la tenue régulière et à date échuée des réunions de programmation ;

- Retourner à la collecte des semences d'arachide au niveau des seccos dédiés avec tous les équipements nécessaires (cribles, tarares entre autres) ;
- Professionnaliser les acteurs en renforçant l'inter profession semences (UNIS) pour permettre le développement des PMI et PME semencières ;
- Promouvoir la constitution des réserves personnelles de semences ;
- Mettre en place des unités de conditionnement mobiles ;
- Réhabiliter les stations de traitement et de conditionnement des semences ;
- Réhabiliter les infrastructures de stockage et de conservation des semences : le dispositif (seccos) ;
- Mise en place les équipements post récolte : tarares, cribles et de petits équipements de contrôle efficace pour les parcelles de semences (GPS, cordes, ficelle ...).

ⁱ Source : Amadou Tidjane BA, Ingénieur agronome, ancien Chef de la Division des Semences, Direction de l'Agriculture, MAERSA, Sénégal